



# **Livre des règlements de Tir à l'arc Canada**

## **Livre 2**

## **Événements**

**Version du 15 mai 2026 -**

# Livre 2

## Événements

Version 2026-05-15

À compter du 15 mai 2026

## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>IV</b> |
| ORGANISATION .....   | IV        |
| STRUCTURE .....  | IV        |
| AUTRE RÈGLES RECONNUES .....   | V         |
| DÉFINITIONS .....  | V         |
| <b>CHAPITRE 3 CHAMPIONNATS</b> .....                                   | <b>1</b>  |
| TAC 3.0. CHAMPIONNATS DE TIR À L'ARC CANADA .....                      | 1         |
| 3.1. CHAMPIONNATS DE WORLD ARCHERY .....                               | 2         |
| 3.2. CHAMPIONNATS CONTINENTAUX .....                                   | 3         |
| 3.3. ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS .....                                | 4         |
| 3.4. STRUCTURES DE GESTION .....                                       | 5         |
| TAC 3.4. STRUCTURES DE GESTION DES CHAMPIONNATS CANADIENS .....        | 7         |
| 3.5. INVITATIONS .....   | 8         |
| TAC 3.5. INVITATION ET INSCRIPTION .....                               | 9         |
| 3.6. INSCRIPTIONS .....  | 9         |
| TAC 3.6. INSCRIPTIONS .....  | 11        |
| 3.7. ACCRÉDITATION .....   | 13        |
| TAC 3.7. ACCRÉDITATION .....   | 13        |
| 3.8. DOCUMENTS DES CHAMPIONNATS .....                                  | 13        |
| TAC 3.8. DOCUMENTS POUR LE CHAMPIONNAT .....                           | 14        |
| 3.9. DIRECTEUR DE TIR .....  | 14        |
| TAC 3.9. DIRECTEURS DE TIR .....                                       | 15        |
| 3.10. COMMISSION DES ARBITRES DU TOURNOI .....                         | 15        |
| TAC 3.10. COMMISSION DES ARBITRES DU TOURNOI .....                     | 16        |
| 3.11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ARBITRES .....                      | 17        |
| 3.12. JURY D'APPEL .....   | 18        |
| TAC 3.12.11. COMITÉ DE COMPÉTITION .....                               | 21        |
| 3.13. MARQUEURS .....  | 22        |
| 3.14. TIRAGE AU SORT DES POSITIONS DE TIR .....                        | 23        |
| 3.15. REPOSITIONNEMENT AUX CIBLES .....                                | 23        |
| TAC 3.15. REPOSITIONNEMENT DES CIBLES .....                            | 24        |
| 3.16. TOURNOIS DES CHAMPIONNATS .....                                  | 24        |
| TAC 3.16. CHAMPIONNATS CANADIENS ET NATIONAUX .....                    | 24        |
| 3.17. PROGRAMME ET PROTOCOLE .....                                     | 29        |
| TAC 3.17. PROGRAMME ET PROTOCOLE POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS ..... | 30        |
| TAC 3.18. DIVISION EXCLUES – CHAMPIONNATS CANADIENS .....              | 30        |
| <b>CHAPITRE 4 COMPÉTITIONS</b> .....                                   | <b>32</b> |
| 4.1 DISCIPLINES .....  | 32        |

|   |           |
|---|-----------|
| 4.2 CLASSES.....  | 32        |
| TAC 4.2 CLASSES .....   | 32        |
| 4.3 DIVISIONS .....   | 33        |
| TAC 4.3 DIVISIONS .....   | 33        |
| 4.4 CATÉGORIES .....  | 34        |
| TAC 4.4 CATÉGORIES.....   | 35        |
| 4.5. ÉPREUVES .....   | 35        |
| 4.6. ÉVÉNEMENTS ET TOURNOIS.....  | 41        |
| 4.7. ÉVÉNEMENTS DE WORLD ARCHERY .....                                      | 41        |
| 4.8. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES TOURNOIS .....                           | 43        |
| TAC 4.8 RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES TOURNOIS DE TIR À L'ARC CANADA .....  | 44        |
| <b>CHAPITRE 5 TITRES ET RECORDS.....</b>                                    | <b>46</b> |
| 5.1. TITRES POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE .....                            | 46        |
| TAC 5.1 TITRES AUX CHAMPIONNATS CANADIENS .....                             | 48        |
| 5.2. RECORDS DU MONDE - DÉFINITION .....                                    | 49        |
| 5.3. RECORDS DU MONDE .....   | 49        |
| TAC 5.3 LES RECORDS CANADIENS.....  | 50        |
| 5.4. TOURNOIS POUR LES RECORDS DU MONDE .....                               | 53        |
| 5.5. CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE.....                                 | 54        |
| 5.6. RECORDS OLYMPIQUES .....   | 55        |
| 5.7. CONFIRMATION DES RECORDS OLYMPIQUES .....                              | 56        |
| 5.8. RECORDS PARALYMPIQUES.....   | 56        |
| TAC 5.10 ADMISSIBILITÉ AUX RECORDS CANADIENS .....                          | 57        |
| TAC 5.11 CONFIRMATION DES RECORDS CANADIENS – PROCÉDURES .....              | 57        |
| TAC 5.12 PUBLICATION DES RECORDS CANADIENS .....                            | 58        |
| <b>CHAPITRE 6 MÉDAILLES, TROPHÉES ET DISTINCTIONS .....</b>                 | <b>59</b> |
| 6.1. MÉDAILLES .....  | 59        |
| AC 6.1 PRIX ET TROPHÉES .....   | 59        |
| 6.2. DISTINCTIONS .....   | 59        |
| 6.3. ÉPREUVES POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION .....                      | 62        |
| 6.4. DEMANDE POUR UNE DISTINCTION .....                                     | 63        |
| <b>CHAPITRE 7 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN - ÉPREUVES DE TIR SUR CIBLES .....</b> | <b>65</b> |
| 7.1. DISPOSITION DU TERRAIN DE TIR .....                                    | 65        |
| 7.2. ÉQUIPEMENT DES SITES ET ZONES DE POINTAGE.....                         | 68        |
| <b>CHAPITRE 8 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – TIR EN CAMPAGNE ET 3D.....</b>       | <b>76</b> |
| 8.1. DISPOSITION DES PARCOURS .....   | 76        |
| 8.2. ÉQUIPEMENT DES SITES ET ZONES DE POINTAGE .....                        | 80        |
| <b>ANNEXE 1 TOURNOIS POUR LE CLASSEMENT MONDIAL.....</b>                    | <b>83</b> |

## Livre 2

### Compétitions



|   |            |
|---|------------|
| 1. CRITÈRES STANDARDS MINIMUM POUR LE CLASSEMENT MONDIAL .....                            | 83         |
| 2. PROPOSITION D'ÉPREUVES POUR LE CLASSEMENT MONDIAL .....                                | 84         |
| 3. STATUT POUR LE CLASSEMENT MONDIAL .....  | 84         |
| <b>ANNEXE 2 CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUX OLYMPIQUES.....</b>                    | <b>86</b>  |
| 1. RÈGLEMENTS CONCERNANT LA TENUE VESTIMENTAIRE.....                                      | 86         |
| <b>ANNEXE 3 TABLEAUX DES DUELS .....</b>  | <b>87</b>  |
| <b>ANNEXE 4 ÉQUIPEMENT ET BLASONS.....</b>  | <b>90</b>  |
| CHAPITRE 7 IMAGES .....   | 90         |
| <i>Dispositions des blasons pour les longues distances en tir sur cible.....</i>          | <i>94</i>  |
| <i>Dispositions des blasons pour les courtes distances en tir sur cible.....</i>          | <i>96</i>  |
| CHAPITRE 8 IMAGES .....   | 101        |
| <i>Dispositions des blasons pour le tir de campagne.....</i>                              | <i>102</i> |
| <b>ANNEXE TAC 3.1 – CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS.....</b>            | <b>105</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.2 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR SUR CIBLE EN PLEIN AIR.....</b> | <b>106</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.3 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR EN CAMPAGNE.....</b>            | <b>110</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.4 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN RÉGIONAL EN SALLE.....</b>             | <b>114</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.5 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN PLEIN AIR.....</b>        | <b>120</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.6 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN SALLE.....</b>            | <b>121</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.9 – RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN SALLE.....</b>                            | <b>123</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.10 – RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN PLEIN AIR.....</b>                       | <b>127</b> |
| <b>ANNEXE TAC 3.11 – RÈGLES DES COUPES CANADA EST ET OUEST.....</b>                       | <b>130</b> |

## Livre 2

### Compétitions



## Introduction

Ces livres contiennent les règles, les procédures et les modalités administratives relatives au tir à l'arc au Canada, tel qu'elle est exercée par la Fédération des archers du Canada Inc. connue sous le nom de Tir à l'arc Canada, ainsi que par ses organismes sportifs provinciaux et territoriaux affiliés et leurs membres. Il contient aussi la plupart des lois et règlements régissant le tir à l'arc de la World Archery Federation et des organismes membres dans la mesure où ils s'appliquent aux archers canadiens.

Les archers, les clubs et les autres organismes sont libres de pratiquer le tir à l'arc selon les formes et les règles qu'ils souhaitent. Toutefois, ils sont encouragés à pratiquer le tir à l'arc selon ces règles dans le but de promouvoir la cohérence de la compréhension et des pratiques des archers au Canada ainsi que par d'autres organisations sportives dans le monde.

Cette édition contient toutes les lois et tous les règlements actuels de World Archery ainsi que les règles de Tir à l'arc Canada approuvées et en vigueur à la date indiquée ci-dessous. Il se peut que des interprétations affectent cette édition. Veuillez consulter les sites Web de World Archery ([worldarchery.sport](http://worldarchery.sport)) et de Tir à l'arc Canada ([archerycanada.ca](http://archerycanada.ca)) pour obtenir une liste de toutes les interprétations qui pourraient être en vigueur.

Pour toute question qui survient concernant une règle contenue dans ce livre, découlant d'erreurs d'édition ou de différences entre les versions française et anglaise, il faudra privilégier la version originale dans laquelle le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada a approuvé la règle. En cas de divergence entre les règles de World Archery dans ce livre et le livre officiel de World Archery, le livre officiel des règles de World Archery prévaudra.

**Cette version remplace toutes les versions précédentes.**

## Organisation

Le livre des règlements de Tir à l'arc Canada a été divisé en sept livres.

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Livre 1 — Constitution et procédures                  | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 2 — Événements                                  | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 3 — Tir à l'arc sur cible                       | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 4 — Règles du tir en campagne et en 3D          | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 5 — Paratir à l'arc                             | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 6 — Diverses épreuves de tir à l'arc et ski-arc | (World Archery et Tir à l'arc Canada) |
| Livre 7 — Règles antidopage                           | (World Archery)                       |

*Remarque TAC :* Pour cette version du Livre des règles de TAC, les Livres 4 et 6 de TAC n'ont pas encore été mis à jour pour refléter l'édition courante du 2026 des Livres de règles de World Archery. Par conséquent, les références aux épreuves de tir en campagne et en 3D du Livre 4 de TAC peuvent ne pas être à jour. Ce problème sera résolu dans la prochaine version du Livre des règles de TAC.

## Structure

Les articles (règles adoptées par le Congrès de World Archery) sont en caractères noirs et en police Calibri. Les articles (règlement adopté par le Conseil d'administration de World Archery) sont en caractères noirs et italiques en police Calibri. Certaines sections de la Constitution et des règles de World Archery qui ne s'appliquent habituellement pas aux archers canadiens ont été exclues. Dans la plupart des cas, ces exclusions sont indiquées dans le texte. Le texte complet et actuel de la Constitution et des règles de World Archery peut être consulté sur le site Web de World Archery à l'adresse [worldarchery.sport/rules](http://worldarchery.sport/rules), dans la rubrique « Home-Rules » du menu.

## Livre 2

### Compétitions



Les articles (règles) en caractères bleus, police Arial, indique les exceptions ou les ajouts aux règles de World Archery telles qu'elles s'appliquent au tir à l'arc au Canada reconnu par Tir à l'arc Canada.

Les numéros d'article précédés de TAC indiquent les règles de Tir à l'arc Canada. Les numéros d'article en caractères noirs précédés d'aucun texte sont par défaut les règles de World Archery.

Les sections TAC portant les mêmes numéros que les sections WA font référence aux sections WA et représentent les exceptions ou les informations supplémentaires apportées à l'article WA.

Les termes « ne peut pas », « doit » et « sera » doivent être interprétés comme une disposition obligatoire.

Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » ne concerne que les archers féminins).

*Remarque TAC :* Le langage relatif au genre et l'utilisation des pronoms, ainsi que les mots « hommes » ou « femmes » dans le livre des règlements de Tir à l'arc Canada, visent à identifier et à traiter des catégories de compétition particulières, comme le prévoient les règles de World Archery. Les archers du Canada ont le droit de choisir la catégorie à laquelle ils s'identifient le plus pour les compétitions nationales.

### Autre règles reconnues

Les règles de tir à l'arc Canada et la plupart des exigences administratives sont basées largement sur les règles de World Archery.

Tir à l'arc Canada est l'organisation canadienne officiellement affiliée à l'International Field Archery Association. Les règles de l'IFAA peuvent être consultées en ligne à l'adresse [www.ifaa-archery.org](http://www.ifaa-archery.org).

Les règles de Tir à l'arc Canada pour le sport du tir à l'arc en 3D sont particulières au Canada. Toutefois, elles sont basées sur les règles du tir à l'arc en 3D pratiquées par World Archery et l'International BowChasseurs Organization (IBO).

Ce livre de règlements ne contient pas les règles de l'International Field Archery Association (IFAA), de la National Field Archery Association (NFAA — USA), de l'Archery Shooter's Association (ASA) ou de l'International BowChasseurs Organization (IBO). Les lecteurs doivent se référer aux règles publiées par ces organisations pour les événements qu'elles organisent.

### Définitions

(Définitions de Tir à l'arc Canada en bleu. Définitions de World Archery en noir.)

« **TAC** » désigne Tir à l'arc Canada — Fédération canadienne des archers qui utilisent la marque Tir à l'arc Canada.

« **Club affilié** » désigne un club inscrit auprès de Tir à l'arc Canada, capable d'inscrire ses membres en tant que participants admissibles au programme d'assurance et aux avantages associés aux clubs, qui comprennent la possibilité de se porter candidat pour accueillir des événements nationaux et de participer à des événements nationaux, ou d'inscrire des tournois approuvés par la province au calendrier national des tournois.

« **Athlète** » désigne tout athlète qui participe ou est sélectionné pour participer à un événement ou à une compétition.

« **Personnel d'encadrement de l'athlète** » désigne tout entraîneur, soigneur, directeur, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, arbitre, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par un athlète ou

une association membre de l'athlète participant à une compétition.

« **Couleurs de camouflage** » désigne des marques déposées ou d'autres designs numériques, qu'ils soient aléatoires ou non et indépendamment des couleurs utilisées, qui consistent en des motifs de camouflage imitant des matériaux naturels tels que l'écorce, les brindilles ou les feuilles qui sont utilisés dans le but de se fondre dans l'environnement naturel, offrant ainsi une visibilité réduite au gibier, au personnel militaire ou autres. Les couleurs de camouflage non traditionnelles telles que les roses, les bleus, les jaunes vifs, etc. dans des motifs de camouflage composés de designs ayant pour but de se fondre dans l'environnement naturel et d'offrir une visibilité réduite sont considérées comme du camouflage.

« **Compétition** » désigne un événement ou une série d'événements se déroulant sur un ou plusieurs jours sous la direction d'un seul organisme (par exemple, les Championnats du monde).

« **Règle de compétition** » désigne une loi qui régit l'un des éléments suivants : l'équipement utilisé en compétition les procédures utilisées dans le cadre d'une épreuve de compétition, les activités de l'athlète ou des athlètes pendant la compétition, ou toute autre action qui se déroule sur le terrain de jeu pendant une compétition.

« **Club** » désigne une organisation enregistrée en tant que membre d'une association provinciale ou territoriale de tir à l'arc qui propose à ses membres des programmes de tir à l'arc à titre récréatif ou compétitif.

« **DT** » désigne Directeur de tir.

« **Évènement** » désigne une épreuve, une course, une ronde ou une compétition (ou un tournoi).

« **Épreuves internationales** » sont définies comme :

- Les compétitions pour les titres mondiaux et continentaux.
- Les compétitions pour les titres olympiques et paralympiques.
- Les compétitions pour le classement mondial.
- Les événements de qualification olympiques et paralympiques (tournois de qualification continentaux).
- Les événements de tir à l'arc organisés par des organisations de grands événements.
- Et tout autre événement pour lequel World Archery est l'organisme directeur ou nomme les officiels techniques.

« **Identification** » désigne l'affichage normal du nom, de la désignation, de la marque, du logo ou de tout autre signe distinctif du fabricant de l'article, apparaissant au maximum une fois par article.

« **Longues distances** » en tir à l'arc sur cible sont : 30 m, 40 m, 50 m, 60 m, 70 m et 90 m.

« **Longues distances** » en tir à l'arc sur cible de TAC comprennent aussi les distances tirées par les jeunes archers sur des cibles de 80 cm ou 122 cm.

« **Organisation de grands événements** » signifie toute organisation multisports internationale qui agit à titre d'organisme directeur pour tout événement international continental, régional ou autre. »

« **Mécanique** » désigne toute méthode qui comprend plusieurs parties en interaction, qu'il s'agisse de pièces individuelles ou de pièces assemblées par des ressorts capables d'agir en coopération pour produire un effet de relâchement de la corde de l'arc grâce à un mouvement de séparation d'au moins une de ces pièces par rapport à une autre.

« **CNO** » désigne le Comité national olympique.

« **ONS** » désigne les organismes nationaux de sport.

« **CO** » désigne le comité d'organisation.

« **En plein air** » signifie que pendant la compétition, l'athlète est soumis à deux des trois facteurs suivants : (i) la pluie, (ii) le vent et (iii) le soleil. Pour éviter tout doute :

- (i) tirer par une fenêtre ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (aucun élément présent).
- (ii) le tir sous un toit ne serait pas une ronde en plein air puisque seul le vent s'applique, (ni pluie, ni soleil) (un élément présent).
- (iii) le tir dans un stade avec un toit fermé ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y a ni vent, ni pluie, ni soleil (aucun élément présent).
- (iv) le tir dans un stade entouré de murs avec le toit ouvert serait considéré comme une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (deux éléments) sauf si les athlètes tirent sous un surplomb (aucun élément présent).
- (v) le tir des athlètes protégés du vent (voiles, murs) est une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (deux éléments présents).
- (vi) le tir dans un stade serait considéré comme une ronde en plein air si l'athlète peut être soumis à la fois à la pluie et au soleil (et éventuellement à la pluie) (deux éléments présents). Ce qui précède ne signifie pas que les murs ou les voiles utilisés pour bloquer le vent sont autorisés sur le terrain de jeu.

« **Participant** » désigne tout athlète, le personnel d'encadrement des athlètes, juge, arbitre, délégué, commissaire, membre du jury d'appel, un arbitre de la compétition, un membre de l'équipe ou de la délégation d'une association membre et toute autre personne accréditée.

« **Personne** » désigne les personnes physiques, les personnes morales, les associations non constituées en personne morale et les sociétés de personnes (qu'elles aient ou non la personnalité juridique distincte).

« **OPTS** » désigne les organismes provinciaux et territoriaux de sport membre de Tir à l'arc Canada.

« **Publication** » désigne tout document imprimé ou électronique pouvant être lu à l'aide de systèmes informatiques courants.

« **Ronde de qualification** » désigne les rondes qui servent à qualifier les athlètes pour les rondes suivantes, et à les catégoriser avant les tournois éliminatoires et les finales. Celles-ci sont définies dans le Livre 2, 4.5.1.1 (Tir à l'arc sur cible), 4.5.2.1 (Tir en campagne ou de tir en 3D). Au Canada, il est courant que l'on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun tournoi d'élimination ou finale n'est tiré par la suite, le terme « ronde de qualification » signifie la ou les ronde(s) du tournoi qui servent à déterminer les prix.

« **Inscrit** » désigne un individu qui est un inscrit (membre) d'un OPTS membre de Tir à l'arc Canada ou autrement reconnu comme un inscrit (membre) de Tir à l'arc Canada.

« **OSCT** » désigne Officier de sécurité du champ de tir, voir Livre 1, Annexe 4, TAC 1.0.

« **Distances courtes** » en tir à l'arc sur cible désignent : 18 m et 25 m.

« **Distances courtes** » en tir à l'arc sur cible de TAC désignent : 18 m et 25 m, tirées sur des cibles de 40 cm ou de 60 cm.

« **DT** » désigne délégué technique.

« **Traditionnel** » en matière de tir à l'arc, désigne les arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arcs recourbés et les arcs longs.

« **Violation** » désigne une violation de ces règles.

« **WA** » désigne World Archery.

« **Famille World Archery** » désigne :

- les membres de World Archery et leurs dirigeants;
- les dirigeants de World Archery, y compris les membres du Conseil, les dirigeants honoraires et les membres du Conseil de justice et d'éthique;
- les membres des comités permanents et ad hoc;
- les juges de World Archery;
- le personnel de World Archery, y compris toute personne rémunérée par World Archery;
- toute personne accréditée à un événement international de World Archery;
- les villes candidates aux événements internationaux de World Archery;
- les comités d'organisation des événements internationaux de World Archery.

« **Jeunes** » désigne les catégories d'âge junior et plus jeune (c.-à-d. junior, cadet, benjamin, minime, poussin).

Les règles du tir à l'arc sur cible au Canada sont conformes aux règles de World Archery, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces pages.

## Chapitre 3 Championnats

### TAC 3.0. Championnats de Tir à l'arc Canada

#### TAC 3.0.1. Championnats canadiens

Tir à l'arc Canada organise les championnats canadiens annuels suivants :

- Championnats sur cible en plein air;
- Championnats de parcours en campagne;
- Championnats régionaux sur cible en salle;
- Championnats 3D en plein air;
- Championnats 3D en salle.

En plus des championnats canadiens, Tir à l'arc Canada facilite et/ou organise d'autres événements tels que :

- Essais par équipe;
- Tournoi postal en salle qui est un tournoi annuel en salle organisé dans des clubs à travers le Canada;
- Tournoi postal en plein air qui est un tournoi en plein air annuel organisé dans des clubs à travers le Canada;
- (facilite) World Archery Americas, Championnat multisites en salle des Amériques (MICA).

#### TAC 3.0.1.1 Organisation

Afin de pouvoir organiser un événement de tir à l'arc enregistré de Tir à l'arc Canada, la World Archery Americas ou la World Archery au Canada, l'organisateur doit être un OPTS ou un club affilié à Tir à l'arc Canada.

#### TAC 3.0.2 Championnats provinciaux et autres

Les associations provinciales et territoriales affiliées, ainsi que d'autres organisations affiliées (comme les clubs), peuvent veiller à l'organisation de compétitions de style Championnat, comme notamment :

- Des championnats provinciaux de tir sur cible en salle;
- Des championnats provinciaux de tir sur cible en plein air;
- Des championnats provinciaux de tir 3D;
- Des Jeux provinciaux;
- Tournois postaux provinciaux;
- Les Championnats de tir à l'arc des écoles secondaires;
- Les Jeux panaméricains;
- Les Jeux du Canada;
- Les Jeux de l'Ouest du Canada.

Ces organisations peuvent organiser et gérer leurs compétitions en fonction de leurs besoins. Ces compétitions peuvent se baser sur les règles de Tir à l'arc Canada en ce qui concerne les particularités techniques et les procédures.

#### TAC 3.0.3. Dates

## Livre 2

### Compétitions



#### **TAC 3.0.3.1**

Les Championnats canadiens ont lieu chaque année :

- Championnats sur cible en plein air à la fin de juillet ou en août;
- Championnats en campagne à la fin de juillet ou en août;
- Championnats régionaux sur cible en salle au cours du premier weekend complet de mars;
- Championnats 3D en plein air à la fin juillet ou en août;
- Championnats 3D en salle à la fin de l'hiver ou au début du printemps.

*Remarque TAC* : les dates des championnats peuvent être modifiées à la discrétion de Tir à l'arc Canada ou dans le cas de circonstances imprévues.

#### **TAC 3.0.4. Attribution des championnats canadiens**

##### **TAC 3.0.4.0.**

L'organisation des championnats est attribuée à une ou à plusieurs organisation hôtes au sein d'une province ou d'un territoire du Canada, selon un calendrier en rotation publié par Tir à l'arc Canada (voir [Annexe TAC 3.1 - Calendrier de la rotation des championnats canadiens](#)).

##### **TAC 3.0.4.0.1**

La rotation des lieux des championnats peut être modifiée périodiquement par le Conseil d'administration selon les circonstances et selon la politique.

##### **TAC 3.0.4.0.2**

Tous les Championnats canadiens en plein air de tir à l'arc (tir sur cible, tir en campagne, 3D) doivent avoir lieu dans la même province ou région, et si possible dans la même zone, afin de permettre aux archers de participer à toutes ces compétitions.

##### **TAC 3.0.4.1**

Tout club affilié ou municipalité hôte potentielle souhaitant organiser un Championnat peut soumettre sa candidature à son association provinciale ou territoriale respective de tir à l'arc. Le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ne tiendra compte que des candidatures appuyées par l'OPTS.

##### **TAC 3.0.4.2**

Les candidatures doivent être soumises par écrit, par l'entremise de l'APT, et comprendre les informations suivantes, tel que stipulé dans le Manuel d'organisation de TAC (AC Hosting Manual) :

- le site proposé;
- les dates proposées;
- l'hébergement proposé;
- le programme proposé;
- les noms des dirigeants du ou des club(s) hôte(s) faisant partie du comité organisateur proposé;
- toute autre information requise pour pouvoir conclure une entente d'organisation.

##### **TAC 3.0.4.3**

La sélection du comité organisateur hôte est confirmée par le conseil d'administration, qui choisit le comité organisateur hôte parmi les candidatures soumises par leurs OPTS.

### **3.1. Championnats de World Archery**

### 3.1.1.

World Archery met en place l'organisation des Championnats suivants :

- Championnats du monde de World Archery;
- Championnats du monde de tir en campagne de World Archery (facultatif pour les U21 et les épreuves par équipes);
- Championnats du monde de la jeunesse de World Archery (U21 et U18);
- Championnats du monde de paratir à l'arc de World Archery;
- Championnats du monde de tir 3D de World Archery (facultatif pour les épreuves par équipes)
- Championnats du monde de tir sur cibles, en salle et en campagne de World Archery, pour les 50+ (si possible en même temps que d'autres compétitions pour les 50+)

Et pour les divisions définies dans les chapitres qui leur sont consacrés :

- Championnats du monde de tir à longue portée de World Archery;
- Championnats du monde de ski-arc de World Archery;
- Championnats du monde de run-arc de World Archery;

En dépit de ce qui précède, la Commission exécutive peut décider de ne pas attribuer une édition des Championnats du monde si elle estime que son organisation est malvenue.

#### 3.1.1.1.

*Seule World Archery peut approuver des Championnats du monde en mode virtuel, en ligne ou de sport électronique (e-gaming).*

### 3.1.2 Dates

Les Championnats du monde de World Archery sont organisés tous les deux (2) ans comme suit :

| Années impaires                           | Années paires                                |
|---|--|
| Championnats du monde de tir en plein air | Championnats du monde de tir en campagne     |
| Championnats du monde de la jeunesse      | Championnats du monde de tir à longue portée |
| Championnats du monde de paratir à l'arc  | Championnats du monde de ski-arc             |
|   | Championnats du monde de run-arc             |
|   | Championnats du monde de tir à l'arc 3D      |

## 3.2. Championnats continentaux

### 3.2.1.

Les Associations continentales peuvent mettre en place l'organisation de Championnats continentaux.

## 3.3. Attribution des Championnats

### 3.3.1.

Toute organisation souhaitant accueillir des Championnats du monde, une épreuve comptant pour le classement mondial ou une étape de la Coupe du monde conformément aux exigences de World Archery peut soumettre sa candidature à World Archery.

### 3.3.2.

Cette candidature doit être présentée par écrit et inclure :

- *Les dates.*
- *Le lieu.*
- *L'assurance que, dans la mesure de ce qui est prévisible, aucune difficulté ne sera faite pour la participation d'athlètes ou d'officiels faisant partie d'une Association membre admissible pour des raisons de nationalité, race, religion ou politique ainsi que l'assurance que les athlètes pourront passer librement la douane avec leur équipement et/ou trophées.*
- *Un contrat de candidature signé par toutes les parties.*
- *La garantie que tous les aménagements seront fournis et conformes à toutes les particularités du Manuel des Organismes approprié en vigueur au moment de la signature du contrat.*
- *Une déclaration écrite acceptant les Constitution et Règlements de World Archery - y compris de son Code d'éthique et de conduite.*
- *Toute autre information requise par World Archery.*

### 3.3.3.

La Commission exécutive choisira le pays organisateur parmi les candidats admissibles et après une minutieuse enquête.

### 3.3.4.

Si une Association membre ou un comité de candidature à qui a été confié l'organisation de Championnats est incapable de l'organiser ou de tenir l'engagement qui a été pris selon [l'article 3.3.2](#), le secrétaire général et l'ensemble des Associations membres doivent en être immédiatement informés.

#### 3.3.4.1.

*L'Association membre organisatrice ou le comité local sera responsable de toutes les*

dépenses effectives et raisonnables directement liées à son manquement à accueillir le championnat ou à respecter les engagements de [l'article 3.3.2](#). La partie responsable sera celle qui a signé le contrat avec World Archery.

**3.3.5.**

La réattribution éventuelle de ces Championnats sera décidée par la Commission exécutive.

**3.3.5.1.**

*Si une Association membre désire changer le lieu des Championnats, elle ne pourra le faire que dans des circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable du Comité de coordination, [article 3.4.1](#). Si celui-ci refuse de donner son accord, l'Association membre continuera l'organisation à l'emplacement initialement prévu ou alors World Archery lui retirera l'organisation des Championnats. Dans ce cas, l'Association membre sera responsable de toutes les dépenses engendrées par le changement de pays ou l'annulation de la compétition.*

**3.3.6.**

Le Congrès peut établir une limite maximale pour les frais d'inscription aux Championnats du monde.

## **3.4. Structures de gestion**

**3.4.1.**

Le Championnat est géré par les comités suivants :

- le comité de coordination
- le comité d'organisation

**3.4.2.**

Le comité de coordination se compose des personnes suivantes :

- Le président de World Archery ou la personne qu'il a nommée pour le représenter en sera le président, sa fonction consiste surtout à protéger l'intérêt général de World Archery.
- Le délégué technique responsable d'assurer les aspects techniques des Championnats.
- Le président du comité d'organisation.
- Le secrétaire général ou son représentant. Sa fonction est de protéger les intérêts de World Archery relatifs au marketing, aux relations avec la télévision et les médias et de collecter les informations nécessaires pour les futurs championnats.

### 3.4.3.

Les Championnats sont gérés par le comité de coordination responsable :

- de la supervision et du bon déroulement de la compétition.
- de l'application des lois et des textes d'application.
- de trancher toute dispute, réclamation ou protestation qui ne concerne ni le jury d'appel ni aucun autre comité.
- de prendre des décisions d'urgence pour assurer le bon déroulement des Championnats et de protéger la réputation de World Archery.
- de décider de toute question qui n'est pas traitée dans la Constitution et les Règlements.
- de superviser l'organisation des cérémonies.

### 3.4.4.

World Archery nommera un délégué technique pour superviser les aspects techniques des Championnats.

#### 3.4.4.1.

*Les responsabilités du délégué technique seront les suivantes :*

- *de maintenir une étroite collaboration avec le président du comité de coordination et avec le représentant du comité d'organisation.*
- *de servir d'intermédiaire entre le président de la Commission des arbitres du tournoi et le comité de coordination ou le comité d'organisation.*
- *de conseiller les organisateurs sur les règlements et leur mise en application.*
- *d'inspecter les installations sportives et l'équipement du site à utiliser pendant la compétition.*
- *de vérifier que toutes les préparations sont conformes aux règlements et au Manuel des organisateurs.*
- *de rapporter à la Commission exécutive la progression de la préparation des Championnats.*
- *de superviser et d'être présent au moment du tirage au sort.*
- *d'organiser et de présider la réunion des capitaines d'équipes.*
- *de s'assurer que les règlements sont respectés.*
- *de conseiller le comité de coordination sur les changements nécessaires pour protéger les intérêts supérieurs de World Archery et la qualité des Championnats.*
- *d'assurer la validité de l'attribution des cibles et des pointages.*
- *de vérifier les résultats et la publication des listes de résultats.*

**3.4.5.**

Le comité d'organisation est responsable de l'organisation des Championnats et doit mettre en place les décisions du comité de coordination.

**3.4.6.**

Le comité d'organisation doit présenter à chaque Congrès, entre la date de l'attribution et celle des Championnats, un rapport sur l'avancement des préparatifs.

**3.4.7.**

Le comité d'organisation à l'entière responsabilité des dispositions financières à prendre pour les Championnats dont il est responsable :

- prendre en charge les coûts du contrôle antidopage.
- prendre en charge les frais liés à la construction du site, ainsi qu'à son aménagement et à son ambiance.
- tout autre frais tel que défini dans le contrat d'organisation.

**3.4.8.**

En accord avec le comité d'organisation, World Archery doit prévoir les repas, le logement et le transport local nécessaire aux arbitres. Ces frais seront à la charge des organisateurs.

**3.4.9.**

Le secrétaire général doit avertir toutes les Associations membres ayant inscrit des participants si une épreuve des Championnats n'a pas lieu dans une catégorie donnée, et ce, au plus tard quarante (40) jours avant le premier jour de tir.

**3.4.10.**

World Archery nommera un vérificateur des résultats pour aider le comité d'organisation.

### **TAC 3.4. Structures de gestion des championnats canadiens**

**TAC 3.4.1**

Les Championnats canadiens sont gérés par :

- un comité d'organisation hôte, en collaboration avec un délégué technique désigné.

**TAC 3.4.2**

Non utilisé

**TAC 3.4.3**

Non utilisé

**TAC 3.4.4.**

Tir à l'arc Canada désignera un délégué technique responsable de superviser les aspects techniques de chaque édition des Championnats de Tir à l'arc Canada, et d'aider le comité d'organisation (CO) du tournoi en ce qui concerne tous les aspects techniques du déroulement de la compétition.

**TAC 3.4.4.1**

En plus de l'article 3.4.4.1, le délégué technique de Tir à l'arc Canada doit :

## Livre 2

### Compétitions



- Être en contact permanent avec le CO, de l'attribution de l'événement jusqu'à la fin de l'événement (téléconférences ou réunions mensuelles);
- Effectuer une visite du site avant l'événement, au plus tard six (6) semaines avant le début de l'événement, si nécessaire;
- S'assurer que tous les formulaires d'inscription et logos sont corrects;
- S'assurer que le comité organisateur est conscient de toutes ses responsabilités;
- S'assurer que tous les délais sont respectés;
- Pour les Championnats de tir sur cible en plein air, superviser la mise en place de la Coupe Fred Usher;
- Pour les Championnats 3D, superviser les événements du Grand Prix;
- S'assurer que le terrain de tir est configuré et que le placement des cibles est correctement disposé pour les différentes catégories;
- Superviser le pointage et le rapport des résultats.

#### **TAC 3.4.5**

Le comité d'organisation est responsable de l'organisation des Championnats et doit mettre en œuvre les décisions du délégué technique.

#### **TAC 3.4.6**

Le comité d'organisation se réunira régulièrement avec le délégué technique ou le personnel de Tir à l'arc Canada afin de soumettre un rapport d'étape des préparations.

#### **TAC 3.4.7**

Le comité d'organisation est entièrement responsable de toutes les dispositions financières concernant le Championnat qui lui est attribué :

- Tir à l'arc Canada fixe les frais, mais le CO peut négocier une augmentation/diminution des frais dans un délai raisonnable;
- Autres exigences financières spécifiées dans le contrat d'organisation entre CO/Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.4.8**

Le comité d'organisation sera responsable, en accord avec Tir à l'arc Canada, de la nourriture, de l'hébergement et du transport local nécessaire pour les juges, dont le coût sera pris en charge par Tir à l'arc Canada. Le CO devrait se charger de l'organisation et de la prise en charge des frais d'hébergement, et tenter de négocier des chambres gratuites afin de couvrir une partie des frais d'hébergement des juges.

Tir à l'arc Canada est responsable de tous les frais liés au DT, à l'exclusion du transport vers et depuis le site et vers et depuis l'aéroport.

#### **TAC 3.4.9**

Le comité d'organisation doit aviser tous les concurrents inscrits quand une catégorie ne figure pas au programme d'une édition des Championnats. Cet avis doit être inclus dans le formulaire d'inscription.

### **3.5. Invitations**

#### **3.5.1.**

Des invitations seront envoyées aux Associations membres qui ont le droit de participer, aux Membres d'honneur, à la Commission exécutive et aux comités permanents respectifs.

##### **3.5.1.1.**

Au moins six (6) mois avant le premier jour de la compétition, les organisateurs doivent envoyer :

- Les informations d'invitation, comprenant les dates d'inscription (préliminaire et finale).
- Le programme de la compétition.
- Le lieu de la compétition.
- L'hébergement, les modalités de transport sur place et les coûts.
- Les repas et toute autre information utile concernant l'événement.
- Les informations d'invitation seront publiées par World Archery, accompagnées des liens vers les inscriptions, la réservation d'hébergement et d'autres données pertinentes.

### TAC 3.5. Invitation et inscription

#### TAC 3.5.1.

Les invitations doivent être publiées sur le site Web de TAC, pour tous les inscrits admissibles à concourir.

#### TAC 3.5.1.1

Au moins six (6) mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs doivent émettre :

- des invitations aux archers admissibles à concourir;
- des information détaillées sur les frais d'inscription;
- des formulaires d'inscription demandant le nom et d'autres renseignements pertinents sur les participants;
- de l'information sur le programme, l'hébergement, les arrangements pour les réservations, les repas, les coûts, etc.;
- de l'information sur les catégories offertes (voir (voir Article TAC 3.18 Divisions conditionnelles);
- de l'information sur les règles concernant la tenue (voir Livre 3, TAC 18).

#### TAC 3.5.1.2

Au moins trois mois avant le premier jour de compétition, les organisateurs publieront une confirmation stipulant que les championnats se dérouleront comme annoncé. En raison de circonstances imprévues (comme une pandémie), le délai de trois mois peut être modifié.

### 3.6. Inscriptions

#### 3.6.1.

Toutes les Associations membres en bonne situation financière peuvent inscrire des athlètes.

#### 3.6.1.1.

Les Associations membres désirant inscrire des athlètes aux Championnat doivent procéder comme suit :

- renvoyer les inscriptions préliminaires qui sont obligatoires au plus tard quatre-vingt-

*dix (90) jours avant le premier jour de la compétition.*

- *renvoyer les inscriptions définitives au plus tard vingt-et-un (21) jours avant le premier jour de la compétition.*
- *Les Associations membres qui envoient les inscriptions définitives avec une différence de plus de deux (2) (quatre (4) pour les jeunes) athlètes par rapport aux nombres indiqués dans les inscriptions préliminaires devront payer une amende dont le montant est fixé par la Commission exécutive.*
- *Les Associations membres qui procèdent à des changements après cette date limite devront payer une amende auprès de World Archery pour chaque changement. Le montant sera fixé chaque année par la Commission exécutive.*
- *En aucun cas World Archery n'acceptera d'inscription après la réunion des capitaines d'équipe ou encore l'entraînement officiel selon ce qui est prévu en premier au programme.*
- *Les Associations membres ne seront plus autorisées à soumettre d'inscriptions supplémentaires après la date limite de 21 jours.*

#### **3.6.1.2.**

*Les Associations membres doivent régler l'intégralité de la facture envoyée par le comité d'organisation avant l'entraînement officiel sinon, les organisateurs ou World Archery après consultation des organisateurs peuvent refuser les inscriptions et, dans ces cas-là, l'Association membre sera temporairement suspendue jusqu'à ce que l'intégralité de la somme due soit payée.*

#### **3.6.2.**

L'envoi des formulaires d'inscription par les Associations membres implique :

- Toutes les dépenses des athlètes et des officiels seront prises en charge par leur association membre respective.
- Tous les athlètes et officiels ont signé l'accord antidopage.
- Tous les athlètes ont signé l'accord de participation.

Si ce n'est pas le cas, les athlètes de cette Association membre ne seront pas autorisés à participer aux Championnat.

#### **3.6.3.**

Une Association membre ne peut inscrire qu'un nombre limité d'athlètes.

##### **3.6.3.1.**

*Pour les Championnats du monde, une Association membre ne peut pas inscrire plus de trois (3) athlètes par catégorie (voir [Livre 5, Article 35.1](#) sur le nombre d'athlètes VI dans certaines*

situations).

**3.6.3.2.**

*Une Association membre ne peut inscrire qu'un nombre limité d'officiels. Pour les Championnats du monde ou les épreuves pour le Classement mondial, ce nombre sera limité à 50% du nombre d'athlètes inscrits arrondi. Les équipes qui inscrivent un ou deux athlètes peuvent inscrire un chef d'équipe et un entraîneur.*

*Des membres supplémentaires du personnel d'équipe (entraîneurs, observateurs, assistants) peuvent être admis dans les événements de paratir à l'arc.*

..

Il n'y aura pas de Championnat du monde pour les catégories pour lesquelles les inscriptions préliminaires font état de moins de 12 participants individuels et six (6) équipes. Pour les catégories jeunesse et de paratir à l'arc, le nombre minimum d'athlètes est de huit (8) participants individuels et quatre (4) équipes.

**3.6.4.1.**

*S'il y a moins d'athlètes / d'équipes inscrits que le nombre nécessaire pour les épreuves des duels (voir [Article 4.5. Épreuves](#)), les exemptions sont autorisés.*

**3.6.4.2.**

*Les organisateurs doivent demander la date de naissance des athlètes de la catégorie d'âge U15, U18, U21 et 50+ qui devront en fournir une preuve officielle.*

## **TAC 3.6. Inscriptions**

### **TAC 3.6.1.**

Tous les Canadiens inscrits satisfaisant aux exigences d'admissibilité peuvent s'inscrire en tant qu'athlètes aux épreuves des Championnats nationaux (voir Livre 1, TAC 2.0 & TAC 2.2.10).

*Remarque TAC :* Certaines exigences d'admissibilité pour les épreuves de sélection de l'équipe pourront être publiées séparément.

#### **TAC 3.6.1.1**

Les inscrits souhaitant participer à une épreuve de Championnats nationaux doivent s'inscrire tel que prescrit sur le site Web de TAC pour la compétition en question.

##### **TAC 3.6.1.1.1**

L'inscription aux Championnats nationaux se fera par inscription en ligne ou par tout autre contact accrédité par les organisateurs.

##### **TAC 3.6.1.1.2**

Pour les événements de tir 3D enregistrés au niveau national, les inscrits ne peuvent pas s'inscrire dans plusieurs catégories. Cela inclut, sans s'y limiter :

- Championnats extérieurs 3D;
- Championnats 3D en salle.

Pour des précisions sur les catégories, veuillez consulter [l'article 4.4](#)

##### **TAC 3.6.1.1.3**

## Livre 2

### Compétitions



Les inscriptions pour les Championnats canadiens régionaux en salle doivent être faites comme prescrit par les clubs hôtes.

#### **TAC 3.6.1.1.4**

L'inscription à la Coupe Fred Usher se déroule en même temps que l'inscription individuelle pour les Championnats sur cible en plein air.

- Les places sont réservées aux OPTS jusqu'à un mois avant l'ouverture des Championnats nationaux.
- Les places restantes sont attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi.

#### **TAC 3.6.1.2**

Les inscriptions soumises après la date limite spécifiée pourront être refusées par les organisateurs; cependant, si la cause du retard est liée à des circonstances hors du contrôle de l'archer inscrit en question, les organisateurs pourront accepter son inscription. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de refuser toute inscription après la date limite si cette inscription provoquait un changement dans le programme ou causait d'autres problèmes d'organisation. Cette décision doit être prise par le délégué technique après avoir consulté le comité d'organisation.

#### **TAC 3.6.2**

La soumission d'une inscription implique les déclarations suivantes, à l'effet que :

- l'archer inscrit satisfait aux exigences d'admissibilité (voir Livre 1, TAC 2.2.10, Article 2.1,2.2);
- l'archer inscrit est en règle;
- l'archer inscrit accepte de participer aux activités anti-dopage comme requis;
- l'archer inscrit accepte de respecter les codes de conduite de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.6.3.**

Tous les entraîneurs participants aux Championnats nationaux.

#### **TAC 3.6.3.1**

Les entraîneurs doivent :

- Être membres de Tir à l'arc Canada;
- Avoir reçu une formation sur la sécurité dans le sport;
- Soumettre une vérification des antécédents.

#### **TAC 3.6.3.2**

Des frais d'inscription nominaux seront chargés.

#### **TAC 3.6.4.**

Il ne doit pas y avoir de Championnats pour une catégorie considérée actuellement comme une Division exclue (voir Article [3.18.1.3](#)).

#### **TAC 3.6.4.1**

S'il y a moins d'archers / d'équipes inscrits que le nombre requis pour chaque tour de duels (voir Article 4.5. [Épreuves](#)), il doit y avoir des exempts.

#### **TAC 3.6.4.1.2**

Un duel comportant un exempt est un duel qui n'a pas lieu, car il n'y a pas assez d'athlètes inscrits pour que tous les concurrents aient des adversaires dans cette ronde. L'archer exempt ou l'équipe exempte se qualifie pour la ronde suivante.

#### **TAC 3.6.4.1.3**

Un duel perdu par forfait est un duel pour lequel un des deux archers ou une des deux équipes ne sont pas présents soit quand l'ordre de tir est décidé (dans le tir alternatif), soit au début du match (quand les deux tirent en même temps). L'archer ou l'équipe présent quand l'ordre de tir est décidé, ou présent à la cible désignée au début du duel sera déclaré vainqueur de ce duel.

### 3.7. Accréditation

#### 3.7.1.

Les organisateurs doivent donner à tous les participants et aux officiels des accréditations appropriées conformément aux directives de World Archery pour les accréditations :

##### 3.7.1.1.

*La preuve de l'accréditation doit être portée en permanence sur le terrain de compétition et montrée à la demande des responsables officiels.*

##### 3.7.1.2.

*Seules les personnes munies d'une accréditation appropriée sont autorisées à se trouver sur les parties correspondantes de la zone de compétition.*

### TAC 3.7. Accréditation

#### TAC 3.7.1.

Pour les championnats nationaux, les organisateurs doivent remettre une accréditation appropriée à chaque participant et officiel.

#### TAC 3.7.1.4

Les organisateurs doivent attribuer à chaque concurrent un numéro de participant qui constitue sa preuve d'accréditation à titre de concurrent, et qu'il doit porter pour permettre aux spectateurs et aux autres personnes du reconnaître. Le numéro de l'athlète doit demeurer le même pendant tout le tournoi.

#### TAC 3.7.1.5

Les numéros des athlètes doivent être portés bien en vue et à l'endroit, sur leur carquois, la courroie du carquois ou leur cuisse, si bien qu'ils soient visibles en tout temps pendant le tir, de derrière la position de tir.

#### TAC 3.7.1.6

Pour les Championnats régionaux en salle, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des badges d'accréditation et des numéros d'athlètes, ou que les athlètes les portent.

### 3.8. Documents des Championnats

#### 3.8.1.

Les organisateurs sont responsables de produire les documents suivants :

- *Un programme des Championnats - approuvé par le comité de coordination - indiquant les dates, les heures et les lieux de toutes les compétitions, les cérémonies, les événements et les services susceptibles d'intéresser les athlètes et les officiels avant et pendant la compétition.*
- *Sur le terrain, une liste de l'attribution des cibles, des résultats intermédiaires et des résultats finaux.*

#### 3.8.2.

World Archery sera responsable de la publication de :

- *La liste finale et détaillée des résultats de la compétition.*

### **TAC 3.8. Documents pour les Championnats**

#### **TAC 3.8.1.**

Les organisateurs sont responsables de fournir les documents suivants : Pour les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air, les Championnats de tir en campagne, les Championnats 3D en salle et les Championnats 3D en plein air :

#### **TAC 3.8.1.1**

Un programme du Championnat indiquant aux athlètes et aux officiels les dates, heures et endroits de toutes les compétitions, cérémonies, activités et services intéressants, avant et pendant la compétition. Ce programme doit avoir été approuvé par le directeur technique.

#### **TAC 3.8.1.2**

Des listes des attributions de cibles et des résultats intermédiaires et finaux dans le site de compétition :

- deux listes d'athlètes; une selon les divisions d'équipement (fournie avant l'inspection du matériel) et l'autre en fonction des cibles ou groupes, incluant les noms des athlètes et leur numéro - la liste par cibles ou groupes doit être révisée chaque fois que les cibles ou groupes sont attribués de nouveau;
- la liste des résultats intermédiaires, qui doit être distribuée après chaque ronde / phase de la compétition.

#### **TAC 3.8.1.3**

La liste des résultats finaux détaillés doit être soumise à TAC pour être affichée après la compétition.

#### **TAC 3.8.1.4**

Dans les deux (2) mois suivant le dernier jour des Championnats, les organisateurs doivent soumettre un rapport sur les Championnats accompagné par une copie de tous les documents ci-dessus, ainsi que par des exemples d'affiches, de badges commémoratifs, de photos, de coupures de presse, ou d'autres articles pouvant avoir un intérêt pour les archives. Ce rapport devrait contenir des recommandations à l'intention de Tir à l'arc Canada ou de futurs organisateurs.

#### **TAC 3.8.1.5**

Dans les six (6) mois suivant le dernier jour des Championnats, les organisateurs doivent envoyer une copie du bilan financier détaillé des Championnats.

### **3.9. Directeur de tir**

#### **3.9.1.**

Le comité des arbitres devra nommer un directeur de Tir (DT).

#### **3.9.2.**

*Dans la mesure du possible, le directeur de tir sera un arbitre. Le directeur de tir ne participera à aucune autre activité.*

#### **3.9.3.**

Le directeur de tir veillera au respect de toutes les mesures de sécurité raisonnables. Ses fonctions comprennent :

- *Le contrôle du tir, la gestion du temps alloué pour les séries et l'ordre dans lequel les athlètes se présenteront sur la ligne de tir.*
- *La supervision de l'utilisation du matériel audio.*

- *Veiller à ce que les spectateurs restent derrière les barrières délimitant le site.*

### **TAC 3.9. Directeurs de tir**

#### **TAC 3.9.1.**

##### **TAC 3.9.1.1.**

Pour les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air, le comité organisateur, en consultation avec le délégué technique, doit recommander au conseil d'administration un directeur de tir (DdT).

##### **TAC 3.9.1.1.1**

Avec l'accord du conseil d'administration, les organisateurs doivent nommer le DdT, et si nécessaire, un adjoint.

##### **TAC 3.9.1.2**

Pour les championnats nationaux, le comité organisateur doit nommer un directeur de tir et des adjoints si nécessaire moyennant l'approbation du délégué technique.

##### **TAC 3.9.1.3**

Pour les Championnats canadiens régionaux en salle le CO du club hôte doit nommer un DdT moyennant l'approbation du président de la commission des juges. Ce DdT peut aussi être un juge sur le terrain.

#### **TAC 3.9.2**

Dans la mesure du possible, le directeur de tir sera un arbitre. Le directeur de tir, ses adjoints et ses assistants ne doivent pas avoir d'autres tâches pendant le déroulement de la compétition, et ne doivent pas participer au tir.

#### **TAC 3.9.3**

Les terrains d'entraînement doivent aussi être sous le contrôle d'un DdT nommé par le CO, moyennant l'approbation du président de la commission des juges.

### **3.10. Commission des arbitres du tournoi**

#### **3.10.1.**

La Commission des arbitres du tournoi est responsable de l'arbitrage.

##### **3.10.1.1**

*Pour les compétitions internationales, il doit y avoir au moins un (1) arbitre pour sept (7) cibles pendant les qualifications des Championnats du monde de tir sur cibles et un (1) arbitre pour quatre (4) cibles pendant les qualifications des Championnats du monde de tir en campagne et 3D.*

#### **3.10.2.**

Les arbitres sont nommés par le Comité des arbitres de World Archery.

*Il ne doit pas, si possible, nommer plus de deux (2) arbitres d'une même Association membre.*

##### **3.10.2.1.**

*Le Comité des arbitres de World Archery doit transmettre le nom des arbitres nommés au secrétaire général et aux organisateurs au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant le premier jour de la compétition. Le Comité des arbitres de World Archery doit se voir confirmer la disponibilité des arbitres avant que de les choisir.*

**3.10.3.**

Le Comité des arbitres de World Archery doit nommer un arbitre supplémentaire comme président et un autre en tant que vice-président.

**3.10.4.**

Le président, au nom de la Commission des arbitres du tournoi, doit présenter un rapport sur le tournoi au secrétaire général et au Comité des arbitres de World Archery.

**TAC 3.10. Commission des arbitres du tournoi**

**TAC 3.10.1.**

L'arbitrage doit être dirigé par une commission des juges du tournoi.

**TAC 3.10.1.0**

Il doit y avoir au moins un (1) juge provincial pour tous les tournois sanctionnés par TAC.

- Les juges nommés peuvent être aidés par des juges locaux et par des juges provinciaux candidats.

**TAC 3.10.1.1**

Pour les Championnats nationaux, il doit y avoir un nombre minimal de juges nommés pour chaque parcours ou terrain de tir :

- aux Championnats de tir sur cible en plein air et dans les étapes de la Coupe du Canada, au moins un juge toutes les 10 buttes de tir;
- aux Championnats canadiens de tir en campagne, au moins un juge toutes les six (6) cibles sur chaque parcours;
- aux Championnats canadiens de tir 3D en salle ou en plein air, au moins un juge sur chaque parcours.

**TAC 3.10.1.2**

Pour tous les autres événements enregistrés de TAC, il y aura au minimum :

- aux Championnats de tir sur cible : au moins un juge doit être nommé par groupe de 10 buttes de tir
- aux Championnats de tir en campagne et 3D : au moins un juge doit être nommé pour chaque parcours.

**TAC 3.10.2.**

Pour les Championnats nationaux, les juges seront nommés par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada sur recommandation du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada.

**TAC 3.10.2.1**

Le président du comité des juges de Tir à l'arc Canada doit transmettre les noms des juges désignés au directeur administratif, aux organisateurs, et aux juges désignés, au plus tard 90 jours avant le premier jour de compétition. Le président du comité des juges doit avoir confirmation de la disponibilité du juge avant d'effectuer sa nomination.

**TAC 3.10.2.2**

Si possible, pas plus de deux (2) juges nommés doivent provenir de la même association provinciale membre.

**TAC 3.10.3.**

Pour les championnats de Tir à l'arc Canada, le conseil d'administration doit nommer un juge supplémentaire à titre de président de la commission des juges du tournoi. Ce juge doit être au moins de niveau national.

**TAC 3.10.3.1**

La commission des juges du tournoi doit collaborer étroitement avec le délégué technique.

**TAC 3.10.3.2**

Aux Championnats de tir en campagne et 3D, le président de la commission des juges du tournoi doit pouvoir communiquer avec chaque juge grâce à du matériel de communication.

**TAC 3.10.4**

Le président, au nom de la commission des juges du tournoi, doit soumettre au directeur administratif un rapport sur le tournoi.

**TAC 3.10.5**

Pour tous les Championnats enregistrés de TAC, les juges officiels porteront l'uniforme national ou l'uniforme de juge de l'OPTS concerné. Pour les Championnats nationaux, les juges désignés par le conseil d'administration de TAC porteront l'uniforme national de juge.

### **3.11. Rôles et responsabilités des arbitres**

**3.11.1.**

Les arbitres ont pour responsabilité de s'assurer que le tournoi se déroule selon la Constitution et les Règlements et en toute équité pour l'ensemble des athlètes.

**3.11.1.1.**

*Les arbitres doivent vérifier toutes les distances, la disposition correcte des rangées de cibles, les dimensions des cibles et des buttes de tir, la hauteur des cibles à partir du sol et que toutes les buttes sont installées selon le même angle.*

**3.11.1.2.**

*Les arbitres doivent vérifier l'ensemble de l'équipement du site.*

**3.11.1.3.**

*Les arbitres inspecter le matériel des athlètes avant le tournoi et à tout moment après, pendant le tournoi.*

[Interprétation : 2018 - 8 May - Judge Rights to Require Equipment Disassembly](#)

**3.11.1.4.**

*Les arbitres contrôler le déroulement du tir et du marquage des scores.*

**3.11.1.5.**

*Les arbitres consulter le DdT et le président de la Commission des arbitres du tournoi sur les questions soulevées concernant le tir.*

**3.11.1.6.**

*Le président doit gérer les disputes et les appels soulevés et quand cela est nécessaire les placer devant le jury d'appel.*

**3.11.1.7.**

*Le président peut, en lien avec le délégué technique, le responsable de l'événement et le*

*directeur de tir, interrompre le tir pour des raisons climatiques, une coupure de courant, un accident sérieux ou tout autre incident, mais doivent, malgré cela, faire leur possible pour terminer le programme prévu ce jour.*

**3.11.1.8.**

*Le président doit examiner les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et quand elles le nécessitent agir en conséquence.*

**3.11.1.9.**

*Le président doit gérer les questions relatives au déroulement du tir ou la conduite des athlètes.*

**3.11.1.10.**

*Le président sera autorisé à annuler les décisions rendues par les juges quand il s'agit d'erreurs évidentes. Les décisions ne peuvent être annulées que si elles portent sur des règles susceptibles de faire l'objet d'un appel.*

**3.11.1.11.**

*Le président de la commission des juges du tournoi, en collaboration avec le délégué technique, a le pouvoir de prolonger le délai imparti dans des circonstances exceptionnelles. Toute décision spéciale de ce type sera communiquée aux athlètes avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, la liste des résultats définitifs mentionnera cette décision spéciale ainsi que les motifs qui l'ont justifiée. Quand des contrôles de temps visuels sont utilisés, l'avertissement des 30 secondes demeure inchangé.*

## **3.12. Jury d'appel**

**3.12.1.**

Un jury d'appel composé de trois (3) membres sera désigné par le délégué technique ou le responsable de l'événement avant la réunion des capitaines d'équipe. Des remplaçants seront désignés afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

**TAC 3.12.1.**

Le conseil d'administration de TAC nommera un président du jury d'appel pour chaque édition des Championnats nationaux et chaque événement de sélection d'équipe.

**TAC 3.12.1.1**

À la réception d'un appel, le président du jury d'appel désignera deux membres du jury impartiaux et compétents, qui ne sont pas concernés par le sujet de l'appel, à partir de la liste suivante (sans ordre précis, et sans s'y limiter) :

- Un juge expérimenté, qui est présent, mais pas concurrent ou officiel;
- Un agent expérimenté de Tir à l'arc Canada, qui n'est pas concurrent;

## Livre 2

### Compétitions



- Un entraîneur compétent est présent, mais n'est pas concurrent et n'est pas entraîneur à la compétition.

Dans des circonstances exceptionnelles, des concurrents appartenant à une catégorie différente de celle de l'appelant peuvent être appelés à siéger au jury.

#### **TAC 3.12.1.2**

Pour les Championnats canadiens régionaux en salle, le jury d'appel doit se composer du président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, du président du comité des juges de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer, et du vice-président de Tir à l'arc Canada ou de la personne désignée pour le remplacer.

#### **3.12.2.**

Les membres du comité d'organisation, les athlètes ou les juges participant à l'événement ne peuvent pas faire partie du jury d'appel.

#### **TAC 3.12.2.**

Les membres du comité d'organisation ou le délégué technique ne peuvent pas faire partie du jury d'appel.

#### **3.12.3.**

Les appels contre les décisions des arbitres doivent être présentés par écrit, à l'aide du formulaire d'appel prévu à cet effet et accompagnés des frais requis, par les capitaines d'équipe (ou par le requérant si aucun capitaine d'équipe n'a été désigné) au président de la commission des juges du tournoi ou à son adjoint.

#### **TAC 3.12.3.**

L'appel écrit sera déposé par les capitaines des équipes provinciales/territoriales (ou par les requérants si aucun capitaine n'a été désigné) auprès du président de la commission des juges du tournoi :

- Pour les compétitions de tir sur cible, consulter les articles 3.12.3.1 et 3.12.3.2 ci-dessus;
- Pour les compétitions de tir 3D et en campagne, pour les qualifications, dans les 30 minutes après le retour du dernier archer ou après la déclaration par les juges que le(s) parcours est (sont) libre(s) d'archers.
- Pour les éliminatoires et les finales en campagne, consulter les articles 3.12.3.1 et 3.12.3.2 ci-dessus;
- Pour les finales en 3D, consulter les articles 3.12.3.1 et 3.12.3.2 ci-dessus.

#### **3.12.3.1.**

*Une intention d'appel, quand elle peut avoir une incidence sur la progression d'un athlète d'une étape de la compétition à la suivante, doit être exprimée par écrit et déposée auprès du président du comité des juges du tournoi dans les cinq minutes suivant la fin de la ronde ou du match concerné, selon le cas.*

*Dans le cadre de finales des épreuves par duels, l'avis d'intention de déposer un appel doit être communiquée dans les cinq minutes suivant la fin du match ou avant le début du match suivant, selon ce qui arrive en premier.*

#### **3.12.3.2.**

*L'appel écrit devra être remis au président de la commission des juges du tournoi dans les quinze (15) minutes suivant la fin de l'épreuve ou du duel.*

**3.12.4.**

Les appels sont soumis au dépôt d'une caution qui ne sera rendue que si l'appel est retenu ou si le jury d'appel décide que la raison de cet appel est valable. Le montant en sera déterminé par la Commission exécutive sur une base annuelle.

**TAC 3.12.4.**

Les frais fixés s'élèvent à 50 \$. Conformément à la politique d'appel, ces frais seront remboursés si l'appel est confirmé ou si le jury d'appel le juge justifié.

**3.12.5.**

Aussitôt qu'un appel est reçu, les capitaines d'équipes doivent en être informés ainsi que de son sujet.

**3.12.6.**

Si l'issue de l'appel est susceptible d'influencer les appariements de la prochaine ronde de duels, la compétition sera temporairement suspendue jusqu'à ce que la décision du jury soit rendue publique.

**3.12.7.**

La décision rendue par le jury d'appel est définitive.

**3.12.8.**

Le Jury doit être disponible pendant toute la durée des Championnats y compris le jour de l'entraînement officiel. Pendant les épreuves des duels, le jury doit être présent et disponible sur le site de la compétition.

**TAC 3.12.8.**

Le président du jury doit être disponible à tout moment pendant l'événement, y compris le jour de l'entraînement officiel. Aux compétitions de duels, le président du jury sera présent et disponible sur le site de la compétition. Le président du jury doit rester sur le site du tournoi pendant au moins 30 minutes après la fin des épreuves de tir de la journée.

**3.12.9.**

Le procès-verbal des décisions du jury est soumis au requérant, au président de la Commission des arbitres du tournoi et aux organisateurs avant le début de l'étape suivante de la compétition ou avant la remise des prix.

**TAC 3.12.10.**

Pour les Championnats canadiens régionaux en salle, tout athlète peut faire un appel par écrit au président du comité des juges de Tir à l'arc Canada concernant les pointages, les procédures ou les décisions des juges à tout site hôte.

**TAC 3.12.10.1.**

Les appels doivent être reçus par courriel dans la semaine suivant l'affichage des résultats du site impliqué sur le site Web de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.12.10.2.**

Le président examinera l'appel et, dans les trois (3) jours suivant la réception de l'appel, convoquera un jury d'appel composé de trois membres pour traiter le dossier ou informera l'appelant qu'il ne considère pas le dossier comme pouvant être traité par un jury.

Dans ce dernier cas, l'appelant dispose de trois (3) jours supplémentaires pour soumettre à nouveau l'appel au président.

Dans les trois jours suivant la réception de l'appel, le président convoquera un jury d'appel qui évaluera l'appel dans un délai de trois (3) jours.

#### **TAC 3.12.10.3.**

Ces appels doivent être accompagnés des frais prescrits (voir [TAC 3.12.4](#)).

#### **TAC 3.12.10.4.**

La valeur d'une flèche ne peut faire l'objet d'un appel.

### **TAC 3.12.11. Comité de compétition**

#### **TAC 3.12.11.1.**

Un comité de compétition composé d'un maximum de trois (3) membres sera responsable de traiter toute situation observée ou toute plainte relative à un comportement antisportif ou à toute autre infraction au Code de conduite (le « Code ») survenant dans un événement enregistré de Tir à l'arc Canada. Pour les événements nationaux, le président du comité de compétition sera désigné par les organisateurs avant l'activité et devrait être indiqué dans tout le matériel de compétition fourni aux participants. Pour tous les autres événements, le président du comité de compétition peut être l'arbitre en chef, le délégué technique ou le directeur du tir.

#### **TAC 3.12.11.2.**

Quand un incident est observé par un arbitre, un délégué technique, le directeur du tir ou un membre du comité d'organisation, ou quand une plainte leur est signalée, celui-ci sera porté à l'attention du président du comité de compétition ou de son représentant désigné. Le président peut, à sa discrétion, nommer jusqu'à deux (2) autres personnes impartiales et compétentes afin de déterminer si une infraction au Code de conduite a été commise. Les membres du comité de compétition ne doivent pas être impliqués en tant que partie visée par la plainte ou l'infraction observée et peuvent être choisis parmi la liste suivante (sans ordre particulier et sans s'y limiter) :

- Un arbitre présent sur les lieux, mais qui ne participe pas à la compétition ni à l'arbitrage;
- Un membre du personnel ou un administrateur compétent de Tir à l'arc Canada, d'une association provinciale/territoriale ou d'un club;
- Un entraîneur compétent;
- Un concurrent impartial et compétent qui n'est pas impliqué dans la plainte ou l'infraction observée.

#### **TAC 3.12.11.3.**

Le comité de compétition utilisera la procédure suivante pour traiter l'incident ou la plainte à l'étude:

- Les membres du comité de compétition interrogeront les témoins et recueilleront des déclarations de toute personne ayant observé l'infraction alléguée, y compris les officiels.
- Le comité de compétition tentera d'obtenir une déclaration de la ou des personnes accusées de l'infraction alléguée.
- Les parties impliquées auront aussi le droit de soumettre au comité de compétition toute preuve pertinente. Cela peut inclure, sans s'y limiter, les noms de témoins potentiels, des documents ou des éléments provenant d'autres supports (p. ex. photos, captures d'écran, vidéos ou autres enregistrements).
- Le comité de compétition rendra une décision et déterminera, le cas échéant, une sanction. Il pourra se référer au Code de conduite de Tir à l'arc Canada et/ou au code

provincial ainsi qu'à la Politique sur les plaintes et la discipline afin de déterminer la sanction.

- Le président du comité de compétition informera toutes les parties de la décision, laquelle peut prendre la forme d'une sanction disciplinaire ou du rejet de la plainte.
- Une mesure disciplinaire ou une sanction imposée en cours de compétition par le comité de compétition n'empêche pas qu'une personne fasse l'objet d'autres procédures disciplinaires en vertu des politiques de Tir à l'arc Canada ou de l'organisme provincial/territorial de sport applicable.

#### **TAC 3.12.11.4.**

La sanction déterminée par le comité de compétition peut comprendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Avertissement verbal ou écrit;
- Réprimande écrite;
- Expulsion de l'événement;
- Toute autre sanction appropriée déterminée par le comité de compétition.

#### **TAC 3.12.11.5.**

Le comité de compétition n'a pas l'autorité d'imposer une sanction qui dépasse la durée de l'événement; cependant, toute politique applicable de l'organisme hôte peut être appliquée dans le cadre d'événements subséquents.

#### **TAC 3.12.11.6.**

Un rapport écrit complet de l'incident ou de la plainte ainsi que de la décision du comité de compétition sera soumis au club, à l'OPTS et à Tir à l'arc Canada par le président du comité de compétition à la suite de la conclusion de l'événement. Si le comité de compétition juge que l'infraction dépasse une infraction mineure, un rapport devra être transmis au tiers indépendant de Tir à l'arc Canada ou aux autorités locales. Une plainte et des mesures disciplinaires supplémentaires pourront alors être appliquées conformément à la Politique sur la discipline et les plaintes, au besoin.

#### **TAC 3.12.11.7.**

La décision du comité de compétition est finale et sans appel.

#### **TAC 3.12.11.8.**

Le fait qu'un incident ou une plainte soit signalé au comité de compétition pendant un événement n'empêche pas d'autres personnes de signaler le même incident à leur OPTS, à Tir à l'arc Canada ou à Sport sans abus afin qu'il soit traité comme une plainte formelle en vertu de la Politique sur la discipline et les plaintes.

### **3.13. Marqueurs**

#### **3.13.1.**

Il doit y avoir un nombre suffisant de marqueurs de manière que chaque cible des Championnat ait le sien attribué.

##### **3.13.1.1.**

*Ces marqueurs peuvent être des athlètes à condition qu'il y ait plus d'un athlète par cible. Les marqueurs désignés par les organisateurs et qui ne participent pas au tir ne devront en aucun cas se mêler aux discussions concernant les valeurs des flèches.*

**3.13.1.2.**

*Les marqueurs qui ne participent pas au tir travailleront sous la surveillance d'un ou plusieurs officiels nommés par les organisateurs qui seront responsables du bon déroulement de la gestion des pointages.*

**3.14. Tirage au sort des positions de tir**

**3.14.1.**

Les organisateurs doivent attribuer à chaque athlète un numéro. Ces numéros seront portés par les athlètes et repris dans le programme afin de permettre aux spectateurs et aux autres personnes de les identifier.

**3.14.1.1.**

*Ces numéros doivent rester inchangés pendant tout le tournoi.*

**3.14.1.2.**

*La répartition initiale des athlètes sur les cibles ou dans les pelotons de tir doit être effectuée électroniquement et approuvée par le délégué technique.*

*Les femmes et les hommes et, quand cela le nécessite, les différentes divisions doivent être tirés au sort séparément. Les athlètes provenant du même CNO ne seront pas placés sur la même cible, sauf si le nombre d'athlètes rend cela inévitable. Dans ce cas, un maximum de deux athlètes de la même association membre pourra être placé sur une même cible. Pour les Championnats de tir en campagne et 3D, les athlètes d'une même nation doivent être séparés par au moins un peloton tandis que pour les autres Championnats, tous les athlètes d'une même équipe peuvent être répartis sur des cibles ou dans des groupes de tir adjacent.*

**3.14.1.3.**

*Pour les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques et les Championnats du monde de World Archery : l'épreuve de classement ou de qualification, des numéros d'athlète seront attribués aux athlètes en fonction de leur classement dans cette ronde. Ces numéros d'athlète doivent être portés jusqu'à la fin de la compétition.*

**3.15. Repositionnement aux cibles**

**3.15.1**

Pour les Championnats, les athlètes seront repositionnés de la manière suivante :

- *Pour les Championnats du monde de tir sur cibles, les athlètes doivent être répartis selon le tableau des duels en fonction de leur position après les qualifications.*
- *Pour les Championnats du monde de tir en campagne et en 3D, ils seront répartis après le premier jour de l'épreuve de qualification et après chacune des épreuves*

*suivantes en fonction de leur position à l'épreuve précédente. Les organisateurs doivent faire attention à ce qu'il n'y ait pas plus d'un athlète d'une Association membre par peloton de tir. Si cela, cependant, est impossible, il ne devra jamais y avoir plus de deux (2) athlètes d'une même Association membre par cible à l'exception des épreuves finales (demi-finales et finales).*

### **TAC 3.15. Repositionnement des cibles**

#### **TAC 3.15.1.**

En général, les règles de WA s'appliquent aussi; cependant,

- Quand les attributions de cible des athlètes sont modifiées, que ce soit en fonction du classement des rondes précédentes ou que ce soit requis de quelque autre manière que ce soit, les groupes ayant plusieurs athlètes du même club ou de la même province doivent avoir au moins un membre du groupe provenant d'un autre club ou d'une autre province, et celui-ci doit être un des marqueurs.

### **3.16. Tournois des Championnats**

#### **3.16.1.**

Le format des Championnats de tir sur cible de World Archery et des Championnats jeunesse de tir sur cible de World Archery comprendra une ronde de qualification suivie de rondes éliminatoires et des finales.

#### **3.16.2.**

Le format des Championnats de tir en campagne de World Archery et des Championnats de tir 3D de World Archery comprend une ronde de qualification (deux rondes tirées sur des jours consécutifs), suivie des rondes éliminatoires et des finales.

### **TAC 3.16. Championnats canadiens et nationaux**

#### **TAC 3.16.7.0.**

Les championnats canadiens ne doivent pas être organisés en même temps que d'autres championnats ou tournois, sauf :

##### **TAC 3.16.7.0.1**

Les Championnats de tir sur cible en plein air et les Championnats de tir en campagne peuvent être organisés ensemble de telle manière qu'il y ait un programme commun, mais en aucune circonstance la compétition d'une quelconque catégorie ne peut être divisée.

##### **TAC 3.16.7.1. Championnats canadiens de tir sur cible en plein air**

Les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air se dérouleront selon le format suivant :

- Entraînement officiel et inspection de l'équipement, suivis de la Coupe Fred Usher (jour 1);
- Qualifications (jour 2) :
  - Une (1) ronde longue distance de qualification/classement individuelle :
    - Conformément aux articles [TAC 4.5.1.0](#) et [4.5.1.1](#) et Article 11.2., Livre 3.
    - Les para-archers classifiés dans une catégorie de paratir à l'arc participeront à la ronde de qualification selon les règles du paratir à l'arc, conformément aux articles 29.1 et 37.2, Livre 5

- Éliminatoires et finales (jour 3) :
  - Épreuve de duels individuels :
    - Conformément aux articles [TAC 4.5.1.0](#) et [4.5.1.2](#) et Article 11.2., Livre 3.
    - Pas de coupure, tous les concurrents avancent aux éliminatoires.
    - Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
    - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
    - Pour toute catégorie de paratir à l'arc comptant moins de trois (3) concurrents :
      - Des médailles seront attribuées dans les catégories de paratir à l'arc en fonction des résultats obtenus dans les qualifications.
      - Les para-athlètes classifiés seront classés avec et participeront aux éliminatoires dans la catégorie d'équipement non para équivalente.

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc sur cible longues distances (voir Article [TAC 4.3](#)) et de paratir à l'arc (voir Chapitre 28, Livre 5) s'appliquent.

Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Les athlètes doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

Voir [Annexe TAC 3.2 Règlement des Championnats canadiens de tir en plein air](#) pour plus d'informations.

#### **TAC 3.16.7.2. Championnats canadiens de parcours en campagne**

Les Championnats canadiens de tir en campagne se dérouleront selon le format suivant :

- Qualifications :
  - Deux rondes de tir en campagne modifiées :
    - Un parcours non marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 4.5.2.2 Module pour le parcours non marqué;
    - Un parcours marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 4.5.2.2. Module pour le parcours marqué;
    - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
  - Seuls les huit (8) meilleurs athlètes de chaque catégorie passeront aux éliminatoires.
  - Consistent en des duels individuels selon l'[Article 4.5.2.5](#).
- Finales :
  - Consistent en des duels de finales selon l'[Article 4.5.2.6](#)
  - Les duels de finales ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
  - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent sauf les divisions exclues (voir [Article TAC 3.18.1.3](#)).

Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Les concurrents doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

## Livre 2

### Compétitions



Sauf indication contraire, le Championnat canadien de tir en campagne se déroule selon les règles pour le tir en campagne de World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir [Annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne](#) pour plus d'informations.

#### **TAC 3.16.7.3. Championnats canadiens régionaux en salle**

Le format des Championnats canadiens régionaux en salle doit être le suivant :

- Une (1) ronde unique en salle à 18 mètres conformément à l'Article [4.5.1.1](#);
- La compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays.

Cela s'applique à toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir sur cible, sauf les divisions exclues (voir [TAC 3.18.1.3](#)).

Cela s'applique à toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada. Des compétitions de la catégorie U10 peuvent être organisées dans divers sites hôtes, mais sous l'entière responsabilité du club hôte et aucun résultat ne doit être affiché.

Voir [Annexe TAC 3.4 Règles des Championnats canadiens régionaux en salle](#) pour obtenir des informations supplémentaires.

#### **TAC 3.16.7.4. Championnats canadiens de tir 3D en plein air**

Les Championnats canadiens de tir 3D en plein air se dérouleront selon le format suivant :

- Ronde de qualification individuelle conformément à l'article *La référence appropriée de TAC sera ajoutée dans la prochaine révision*;
- Ronde de finales individuelles conformément à *La référence appropriée de TAC sera ajoutée dans la prochaine révision*;
- Ronde d'élimination par équipes mixtes conformément à *La référence appropriée de TAC sera ajoutée dans la prochaine révision*;
- Ronde de finales par équipes mixtes conformément à *La référence appropriée de TAC sera ajoutée dans la prochaine révision*;
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent sauf les divisions exclues (voir [TAC 3.18.1.3](#));
- Toutes les catégories d'âge U10 de Tir à l'arc Canada s'appliquent;
- Les concurrents doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

Voir [Annexe TAC 3.5 Règlement des Championnats canadiens de tir 3D en plein air](#) pour plus d'informations.

#### **TAC 3.16.7.5. Championnats canadiens de tir 3D en salle**

Les championnats canadiens de tir 3D en salle se dérouleront selon le format suivant :

- Quatre parcours de 20 cibles 3D, ou, OU trois parcours, soit un de 26 cibles 3D ou deux de 27 cibles 3D.
- Toutes les divisions d'équipement reconnues pour les Championnats de tir 3D s'appliquent.
- Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent.
- Les épreuves U10 peuvent se dérouler sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix relèvent de la responsabilité du club hôte.

Voir [Annexe TAC 3.6 Règlement des Championnats canadiens de tir 3D en salle](#) pour plus d'informations.

#### **TAC 3.16.7.6.**

## Livre 2

### Compétitions



Non utilisé

#### TAC 3.16.7.7. La Coupe Fred Usher

La Coupe Fred Usher est décernée dans le cadre de championnats par équipes provinciales/territoriales mixtes et individuelles avec le format suivant :

- Duel en équipe de type tournoi à la ronde pour 16 équipes réparties dans quatre groupes;
- Demi-finales et finales composées des gagnants des quatre groupes;
- Prix en argent pour la 1re, 2e et 3e place.

##### TAC 3.16.7.7.1 Format des équipes

- Une place d'équipe est réservée pour chaque OPTS :
  - C.-B., AB, SK, MB, ON, QC, N.-B., N.-É., I.-P.-É., YK et possiblement T.-N.-L. et T.-N.-O.;
  - Les places des OPTS sont réservées, jusqu'à un mois avant les Championnats nationaux;
- Les places restantes sont proposées sur la base du « premier arrivé, premier servi » et permettront de former des équipes individuelles:
- Les équipes peuvent être prédéterminées au moment de l'inscription ou assignées au hasard par le comité d'organisation.
  - ◆ Les participants pourront définir leur préférence au moment de l'inscription;
- Toutes les équipes sont composées de trois (3) archers provenant des catégories suivantes (U18, U21, Senior, 50+), des divisions (arc à poulies, arc recourbé et arc nu) et des genres (femmes et hommes), et doivent inclure au minimum :
  - Un arc recourbé ou nu; et
  - Une femme de n'importe quelle classe d'âge.

##### TAC 3.16.7.7.2 Tir, chronométrage et pointage

Quelle que soit la catégorie ou la division, toutes les équipes tireront à une distance de 50 m sur une cible de 80 cm :

- Les duels par équipe se déroulent conformément aux articles 11.1.4.2. et 11.1.4.3., Livre 3;
- Aucun handicap;
- Pointage cumulatif.

##### TAC 3.16.7.7.3 – Éliminations de duel de type tournoi à la ronde

La ronde éliminatoire sera de format de type Round Robin :

- 16 équipes sont réparties dans quatre groupes de quatre équipes :
  - Les équipes sont réparties dans des groupes par tirage au sort;

| Groupe A   | Groupe B   | Groupe C   | Groupe D   |
|------------|------------|------------|------------|
| 1er tirage | 2e tirage  | 3e tirage  | 4e tirage  |
| 5e tirage  | 6e tirage  | 7e tirage  | 8e tirage  |
| 9e tirage  | 10e tirage | 11e tirage | 12e tirage |
| 13e tirage | 14e tirage | 15e tirage | 16e tirage |

- Chaque groupe tire un format de type tournoi à la ronde (3 tournois) :

## Livre 2

### Compétitions



| Groupe A |        | Groupe B |         | Groupe C |         | Groupe D |         |
|----------|--------|----------|---------|----------|---------|----------|---------|
| 1 v 5    | 9 v 13 | 2 v 6    | 10 v 14 | 3 v 7    | 11 v 15 | 4 v 8    | 12 v 16 |
| 1 v 9    | 5 v 13 | 2 v 10   | 6 v 14  | 3 v 11   | 7 v 15  | 4 v 12   | 8 v 16  |
| 1 v 13   | 5 v 9  | 2 v 14   | 6 v 10  | 3 v 15   | 7 v 11  | 4 v 16   | 8 v 12  |

- Deux (2) points pour une victoire;
- Aucun (0) point pour une défaite;
- Pas d'égalité dans un duel :
  - ◆ Les égalités dans un duel sont brisées par un tir de barrage conformément à l'article 12.5.2, Livre 3;
- Tous les duels de type tournoi à la ronde seront tirés simultanément conformément à l'article 11.1.4.2., Livre 3;
- À la fin des duels de type tournoi à la ronde, les égalités de points au sein d'un groupe seront brisées par un tir de barrage comme indiqué à l'article 12.5.2., Livre 3.

#### TAC 3.16.7.4 Finales

Les épreuves finales comprendront :

- La meilleure équipe de chaque groupe se rendra dans la grille de demi-finale;
  - 1er contre 4e, 2e contre 3e — basé sur les pointages moyens de la meilleure équipe des 3 duels de type tournoi à la ronde;
    - ◆ Les égalités dans les pointages moyens des duels seront brisées sur la base d'un nombre moyen de 10 par duel, suivi du nombre moyen de X.
  - Les demi-finales seront tirées simultanément conformément à l'article 11.1.4.2., Livre 3;
    - ◆ Les égalités dans un duel seront brisées par un tir de barrage conformément à l'article 12.5.2., Livre 3;
- Les gagnants vont en finale pour l'Or/Argent), les perdants pour la Bronze;
- Si le temps le permet, les finales pour l'Or/Argent et la Bronze se dérouleront selon le format de tir alternatif conformément à l'article 11.1.4.3., Livre 3.

#### TAC 3.16.7.5 Bourse

- La bourse est basée sur les frais d'inscription par équipe multiplié par le nombre total d'équipes inscrites.
- Le montant total de la bourse (basé sur 16 équipes) est :
  - 1<sup>er</sup> 15/32ème du total de la bourse;
  - 2<sup>e</sup> 9/32ème du total de la bourse;
  - 3<sup>e</sup> 6/32ème du total de la bourse;
- Prix en argent à remettre au moment de la remise des médailles.

#### TAC 3.16.7.8. Tournoi postal en salle

Le tournoi postal en salle est une compétition en salle multisites sur une longue durée avec les formats suivants :

- Une série de rondes 300 canadiennes tirées dans plusieurs clubs.
  - Les résultats sont soumis chaque semaine.
  - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète ou équipe est utilisée pour déterminer les prix.
- Il y a trois événements :

## Livre 2

### Compétitions



- Épreuve individuelle par classe — les athlètes participent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
- Épreuve individuelle par classe de tournoi postal — les athlètes participent pour des prix dans chaque classe de tournoi postal attribuée uniquement en fonction du pointage obtenu indépendamment de la division d'équipement, d'âge ou de sexe. Des médailles d'or seront décernées pour chaque genre; un total de 28 médailles d'or (14 par genre) pourra être attribué.
- Épreuve par équipe de club — les athlètes participent par équipes de catégories mixtes pour les médailles par équipe.

#### **TAC 3.16.7.8.1**

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible en salle, en plus de la division traditionnelle, et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

#### **TAC 3.16.7.8.2**

La composition de l'équipe doit comprendre : au moins un (1) archer « doigts », au moins un (1) archer « déclencheur » et au moins une (1) femme, U21 ou plus jeune ou para-archer.

Voir [Annexe TAC 3.9 Règlements sur le tournoi postal en salle](#) pour plus d'informations.

#### **TAC 3.16.7.9 Tournoi postal en plein air**

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 720, tirées dans divers clubs.
- Les résultats sont soumis toutes les semaines, et
- La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, qui se déroulent simultanément :
  - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - Épreuve individuelle par classe du tournoi postal - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe. Des médailles d'or seront décernées pour chaque genre; un total de 14 médailles d'or (7 par genre) pourra être attribué.

#### **TAC 3.16.7.9.1**

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible en plein air et toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Voir [Annexe TAC 3.10 Règles du tournoi postal en plein air](#) pour obtenir des informations supplémentaires.

## **3.17. Programme et protocole**

### **3.17.1.**

Le comité de coordination doit établir le programme et le protocole et les publier dans l'invitation pour les championnats.

**3.17.1.1.**

*Le programme d'un championnat doit inclure :*

- *la réunion des capitaines des équipes,*
- *l'inspection du matériel,*
- *l'entraînement officiel,*
- *la compétition,*
- *la cérémonie de remise des récompenses.*

*Le programme se conçoit conformément aux directives du Manuel des organisateurs.*

**3.17.2.**

Les compétitions de tir à l'arc peuvent se dérouler de nuit, à condition que des conditions d'éclairage adéquates soient fournies et que les concurrents puissent s'entraîner dans ces conditions.

**3.17.3.**

L'horaire de toute éditions des Championnat ou de tous Jeux peut être ajusté afin de répondre à toute exigence raisonnable des diffuseurs télévisuels. Un tel ajustement doit être effectué en collaboration avec les organisateurs. Toute modification sera effectuée en priorité dans l'intérêt des athlètes, qui seront informés des changements dès que possible.

### **TAC 3.17. Programme et protocole pour les Championnats canadiens**

**TAC 3.17.1.1**

En général le programme des Championnats canadiens est similaire à celui prévu à l'article WA 3.17.1.1.

**TAC 3.17.1.2**

Le programme propre à chaque édition des Championnats canadiens doit être établi par le conseil d'administration tel qu'indiqué dans les Règles pour les divers championnats.

### **TAC 3.18. Division exclues – Championnats canadiens**

**TAC 3.18.1**

À moins d'indication contraire énoncée dans le présent document ou dans la section [TAC 3.16](#), toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada seront reconnues aux Championnats canadiens.

**TAC 3.18.1.1.**

Une division d'équipement qui a eu dix (10) inscriptions ou moins pendant trois (3) années de suite ne doit pas être offerte (division exclue) les années subséquentes aux Championnats suivants :

- les Championnats canadiens sur cible en plein air;
- les Championnats canadiens régionaux en salle;
- les Championnats canadiens de tir en campagne.

**TAC 3.18.1.1.1**

Après chaque édition des Championnats sur cible et en campagne, les divisions doivent être évaluées par le comité des événements de Tir à l'Arc Canada pour des exclusions possibles en

## Livre 2

### Compétitions



fonction du nombre d'inscrits dans chaque division d'équipement et en combinant le nombre d'athlètes (non invités) de toutes les classes d'âge et de sexes, inscrits pour cette division d'équipement.

#### **TAC 3.18.1.1.2**

Pour les Championnats de tir 3D en plein air et en salle, le comité 3D décidera des divisions conditionnelles.

#### **TAC 3.18.1.2**

Les divisions/catégories suivantes sont exemptées d'exclusion conformément à la section [TAC 3.18.1.1.1](#) ci-dessus :

- Division arc recourbé (sur cible et en campagne);
- Division arc à poulies (sur cible et en campagne);
- Division arc nu (sur cible, en campagne et 3D);
- Catégories de paratir à l'arc (sur cible);
- Division arc instinctif <sup>(Traditionnel pour WA)</sup> (3D);
- Division d'arc long (3D);
- Division arc à poulies illimité U18 (3D);
- Distance connue U18, U15, U13 (3D);
- Catégories jeunes, 50+ arc traditionnel (3D);
- Catégories 50+ illimité (3D).

#### **TAC 3.18.1.3 Division exclue à partir du 1er janvier 2026**

les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air : Aucune.

les Championnats canadiens régionaux en salle : Aucune.

les Championnats canadiens de tir en campagne: pointeaux fixes, chasseur, arc long, instinctif.

les Championnats canadiens de 3D en plein air: pointeaux fixes.

les Championnats canadiens de 3D en salle : pointeaux fixes.

#### **TAC 3.18.1.4**

Une division exclue peut être rétablie par une motion du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

#### **TAC 3.18.1.5**

Les divisions exclues demeureront des divisions compétitives pour les autres événements de Tir à l'arc Canada et pour les records de catégories ouvertes.

#### **TAC 3.18.2**

À moins d'indication contraire dans les troupes techniques ou dans l'information publiée, toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada seront reconnues dans les autres événements enregistrés par Tir à l'arc Canada.

## Chapitre 4 Compétitions

### 4.1 Disciplines

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Tir sur cibles en plein air | Tir au drapeau   |
| Tir sur cibles en salle     | Tir longue porté |
| Tir en campagne             | Ski-arc          |
| Tir en 3D                   | Run-arc          |
| Paratir à l'arc             |                  |

### 4.2 Classes

|            |            |
|------------|------------|
| U10 Femmes | U10 Hommes |
| U13 Femmes | U13 Hommes |
| U15 Femmes | U15 Hommes |
| U18 Femmes | U18 Hommes |
| U21 Femmes | U21 Hommes |
| 50+ Femmes | 50+ Hommes |
| 60+ Femmes | 60+ Hommes |
| Femmes     | Hommes     |

Un athlète peut participer à un tournoi dans la :

- catégorie U10 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 9 ans, incluse;
- catégorie U13 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 12 ans, incluse;
- catégorie U15 quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 14 ans, incluse;
- catégorie U18 si la compétition a lieu jusqu'à et y compris l'année de son 17ème anniversaire;
- catégorie U21 si la compétition a lieu jusqu'à et y compris l'année de son 20ème anniversaire;
- catégorie 50+ si la compétition a lieu l'année de son 50ème anniversaire et après;
- **catégorie 60+<sup>1</sup> quand la compétition a lieu l'année anniversaire de ses 60 ans et après.**

*Dans une compétition, un athlète ne peut concourir que dans une seule catégorie. Ce règlement s'applique à toutes les catégories pour lesquelles il est admissible.*

Des compétitions distinctes pour tous les catégories d'âge U18 Hommes et Femmes, U21 Hommes et Femmes, 50+ Hommes et Femmes.

<sup>1</sup> Les catégories de compétition 60+ s'appliquent uniquement à certaines catégories de tir 3D de Tir à l'arc Canada, conformément au Livre 4 de Tir à l'arc Canada

### TAC 4.2 Catégories

Les catégories propres à Tir à l'arc Canada ont été intégrées en texte bleu dans le tableau de World Archery à l'[Article 4.2](#).

#### TAC 4.2.1

Les athlètes admissibles à participer aux catégories U10, U13 et U15 ne peuvent participer qu'à leur catégorie d'âge ou à la catégorie d'âge immédiatement supérieure. À titre d'exemple, un archer U13 peut participer dans la catégorie U13 ou U15, mais non dans la catégorie U18.

### 4.3 Divisions

| Division                               | Discipline         |                       |                 |                      |                         |                            |                      |                      |
|--|--------------------|-----------------------|-----------------|----------------------|-------------------------|----------------------------|----------------------|----------------------|
|  | Cible <sup>3</sup> | Campagne <sup>4</sup> | 3D <sup>4</sup> | Paratir <sup>5</sup> | Au drapeau <sup>6</sup> | Longue portée <sup>6</sup> | Ski-arc <sup>6</sup> | Run-arc <sup>6</sup> |
| Arc recourbé                           | X                  | X                     |                 |                      | X                       | X                          |                      | X                    |
| Arc à poulies                          | X                  | X                     | X*              |                      | X                       | X                          |                      |                      |
| Arc nu                                 | X                  | X                     | X               |                      |                         |                            |                      | X                    |
| Paratir                                |                    |                       |                 | X                    |                         |                            |                      |                      |
| Paratir à poulies                      |                    |                       |                 | X                    |                         |                            |                      |                      |
| W1                                     |                    |                       |                 | X                    |                         |                            |                      |                      |
| Malvoyants                             |                    |                       |                 | X                    |                         |                            |                      |                      |
| Arc long                               |                    | X                     | X               |                      |                         |                            |                      | X                    |
| WA Traditionnel                        |                    | X                     | X               |                      |                         |                            |                      | X                    |
| Tir à l'arc de portée conventionnel    |                    |                       |                 |                      |                         | X                          |                      |                      |
| Tir à l'arc américain long             |                    |                       |                 |                      |                         | X                          |                      |                      |
| Tir à l'arc anglais long               |                    |                       |                 |                      |                         | X                          |                      |                      |
| Arc à poulies de portée traditionnelle |                    |                       |                 |                      |                         | X                          |                      |                      |
| Arc à pied                             |                    |                       |                 |                      |                         | x                          |                      |                      |
| Ski-arc recourbé                       |                    |                       |                 |                      |                         |                            | X                    |                      |
| Illimité                               | X*                 | X                     | X               |                      |                         |                            |                      |                      |
| Pointeaux fixes                        | X*                 | X                     | X               |                      |                         |                            |                      |                      |
| Chasseur                               | X*                 | X                     | X               |                      |                         |                            |                      |                      |
| Distance connue                        |                    |                       | X               |                      |                         |                            |                      |                      |

Un athlète peut concourir dans différentes divisions de la même épreuve, mais en aucun cas le programme de celle-ci ne peut être modifié ou la compétition retardée pour accommoder cet athlète.

\* La division arc à poulies est reconnue uniquement dans les épreuves de tir 3D de Tir à l'arc Canada, conformément aux règles de tir 3D de World Archery.

\* Les catégories Illimité, Pointeaux fixes et Chasseur sont reconnues uniquement pour le tir sur cible en salle.

<sup>3</sup> - voir [Livre 3](#)

<sup>4</sup> - voir [Livre 4](#)

<sup>5</sup> - voir [Livre 5](#)

<sup>6</sup> - voir [Livre 6](#)

#### TAC 4.3 Divisions

Les divisions propres à Tir à l'arc Canada ont été intégrées en texte bleu dans le tableau de World Archery à l'[Article 4.3](#).

#### 4.4 Catégories

La combinaison d'une classe et d'une division est définie comme une catégorie, comme suit :

| <b>Arc recourbé</b>                |         |                                    |         |
|------------------------------------|---------|------------------------------------|---------|
| Arc recourbé Femmes                | RW      | Arc recourbé Hommes                | RM      |
| Arc recourbé Under 21 Femmes       | RU21W   | Arc recourbé U21 Hommes            | RU21M   |
| Arc recourbé 50+ Femmes            | R50W    | Arc recourbé 50+ Hommes            | R50M    |
| Arc recourbé U18 Femmes            | RU18W   | Arc recourbé U18 Hommes            | RU18M   |
| Arc recourbé U15 Femmes            | RU15W   | Arc recourbé U15 Hommes            | RU15M   |
| Arc recourbé U13 Femmes            | RU13W   | Arc recourbé U13 Hommes            | RU13M   |
| Arc recourbé U10 Femmes            | RU10W   | Arc recourbé U10 Hommes            | RU10M   |
| <b>Arc à poulies</b>               |         |                                    |         |
| Arc à poulies Femmes               | CW      | Arc à poulies Hommes               | CM      |
| Arc à poulies U21 Femmes           | CU21W   | Arc à poulies U21 Hommes           | CU21M   |
| Arc à poulies 50+ Femmes           | C50W    | Arc à poulies 50+ Hommes           | C50M    |
| Arc à poulies U18 Femmes           | CU18W   | Arc à poulies U18 Hommes           | CU18M   |
| Arc à poulies U15 Femmes           | CU15W   | Arc à poulies U15 Hommes           | CU15M   |
| Arc à poulies U13 Femmes           | CU13W   | Arc à poulies U13 Hommes           | CU13M   |
| Arc à poulies U10 Femmes           | CU10W   | Arc à poulies U10 Hommes           | CU10M   |
| Arc à poulies Illimité Femmes      | UW      | Arc à poulies Illimité Hommes      | UM      |
| Arc à poulies Illimité 50+ Femmes  | U50W    | Arc à poulies Illimité 50+ Hommes  | U50M    |
| Arc à poulies Illimité 60+ Femmes  | U60W    | Arc à poulies Illimité 60+ Hommes  | U60M    |
| Arc à poulies Illimité U18 Femmes* | U18W    | Arc à poulies Illimité U18 Hommes* | U18M    |
| Pointeaux fixes Femmes             | FPW     | Pointeaux fixes Hommes             | FPM     |
| Chasseur Femmes                    | HW      | Chasseur Hommes                    | HM      |
| Distance connue Femmes             | KW      | Distance connue Hommes             | KM      |
| Distance connue U18 Femmes         | KU18W   | Distance connue U18 Hommes         | KU18M   |
| Distance connue U15 Femmes         | KU15W   | Distance connue U15 Hommes         | KU15M   |
| Distance connue U13 Femmes         | KU13W   | Distance connue U13 Hommes         | KU13M   |
| <b>Arc recourbé Para</b>           |         |                                    |         |
| Arc recourbé Para Femmes           | PRW     | Arc recourbé Para Hommes           | PRM     |
| Arc recourbé Para U21 Femmes       | PRU21W  | Arc recourbé Para U21 Hommes       | PRU21M  |
| <b>Arc à poulies Para</b>          |         |                                    |         |
| Arc à poulies Para Femmes          | PCW     | Para Arc à poulies Hommes          | PCM     |
| Arc à poulies Para U21 Femmes      | PCU21W  | Para Arc à poulies U21 Hommes      | PCU21M  |
| <b>W1</b>                          |         |                                    |         |
| W1 Para Femmes                     | PW1W    | W1 Para Hommes                     | PW1M    |
| W1 Para U21 Femmes                 | PW1U21W | W1 Para U21 Hommes                 | PW1U21M |
| <b>Malvoyants</b>                  |         |                                    |         |
| Malvoyants                         | VI      | Malvoyants U21                     | VIU21   |
| <b>Arc nu</b>                      |         |                                    |         |
| Arc nu Femmes                      | BW      | Arc nu Hommes                      | BM      |
| Arc nu U21 Femmes                  | BU21W   | Arc nu U21 Hommes                  | BU21M   |
| Arc nu 50+ Femmes                  | B50W    | Arc nu 50+ Hommes                  | B50M    |
| Arc nu U18 Femmes                  | BU18W   | Arc nu U18 Hommes                  | BU18M   |

|   |                  |                                   |                  |
|---|------------------|-----------------------------------|------------------|
| Arc nu U15 Femmes   | BU15W            | Arc nu U15 Hommes                 | BU18M            |
| Arc nu U13 Femmes   | BU13W            | Arc nu U13 Hommes                 | BU13M            |
| <b>Arc long, Arc instinctif</b> <sup>(Traditionnel pour WA)</sup> |                  |                                   |                  |
| Arc Long Femmes   | LW               | Arc Long Hommes                   | LM               |
| <del>WA</del> Traditionnel Femmes                                 | <del>FW</del> IW | <del>WA</del> Traditionnel Hommes | <del>FM</del> IW |
| Traditionnel 50+ Femmes   | T50W             | Traditionnel 50+ Hommes           | T50M             |
| Traditionnel U21 Femmes   | TU21W            | Traditionnel U21 Hommes           | TU21M            |
| Traditionnel U18 Femmes   | TU18W            | Traditionnel U18 Hommes           | TU18M            |
| Traditionnel U15 Femmes   | TU15W            | Traditionnel U15 Hommes           | TU15M            |
| Traditionnel U13 Femmes   | TU13W            | Traditionnel U13 Hommes           | TU13M            |

^ Reconnu uniquement pour le tir sur cible en salle.

## TAC 4.4 Catégories

Les catégories propres à Tir à l'arc Canada ont été intégrées en texte bleu dans le tableau de World Archery à l'[Article 4.4](#).

## 4.5. Épreuves

### 4.5.1 Épreuves de tir sur cibles en plein air

#### TAC 4.5.1.0 Épreuves de tir sur cible de Tir à l'arc Canada

Les détails relatifs aux épreuves propres à Tir à l'arc Canada ont été intégrés en texte bleu dans les tableaux de World Archery aux articles [Article 4.5.1.1](#). et [4.5.1.2](#).

#### 4.5.1.1. Épreuves de qualification

Les épreuves de tir sur cible peuvent être tirées aux distances suivantes :

| Distance | En salle / plein air  | Blason             | Division  | Nombre de flèches |
|----------|-----------------------|--------------------|---|-------------------|
| 18 m     | En salle et plein air | 40 cm              | Toutes les divisions,<br>à l'exception de toutes les<br>catégories U13, Arc recourbé<br>U15 et Arc nu U15 | 60                |
|          |                       | 60 cm              | Toutes les divisions U13<br>Arc recourbé U15<br>Arc nu U15  | 60                |
| 30 m     | Plein air             | 122 cm             | Arc nu U15<br>Arc nu U13<br>Arc recourbé U13  | 72                |
|          |                       | 80 cm <sup>†</sup> | Arc à poulies U13   | 72                |
| 40 m     | Plein air             | 122 cm             | Arc recourbé U15  | 72                |
|          |                       | 80 cm <sup>†</sup> | Arc à poulies U15   | 72                |
| 50 m     | Plein air             | 122 cm             | Arc nu<br>Arc nu 50+<br>Arc nu U21<br>Arc nu U18  | 72                |
|          |                       | 80 cm              | Arc à poulies et Arc à poulies<br>50+<br>Arc à poulies U21  | 72                |

Arc à poulies U18

|      |           |        |                                  |    |
|------|-----------|--------|----------------------------------|----|
| 60 m | Plein air | 122 cm | Arc recourbé U18 et 50+          | 72 |
| 70 m | Plein air | 122 cm | Arc recourbé<br>Arc recourbé U21 | 72 |

↑ Les archers U13 tirent sur un blason entier de 80 cm. Les archers U15 tirent sur un blason entier de 80 cm ou sur un blason de 80 cm à 6 zones.

#### 4.5.1.2. Éliminatoires et finales

| Division              | Distance et classe          | Épreuve      | Volée/Manches | Flèches par volée | Blason                              | Se qualifie | Finales |
|-----------------------|-----------------------------|--------------|---------------|-------------------|-------------------------------------|-------------|---------|
| Arc recourbé & Arc nu | 18 m, toutes sauf U15       | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 40 cm, 40cm 3 emplacements          | 32          | 8       |
|                       |                             | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 2 x 40 cm 2 emplacements            | 16          | 4       |
|                       |                             | Team         | 4 manches     | 6                 | 2 x 40 cm 3 emplacements            | 16          | 4       |
| Arc recourbé & Arc nu | 18 m, U15                   | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 60 cm, 60 cm 3 emplacements         | 32          | 8       |
|                       |                             | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 1 x 60 cm, 2 x 60 cm 2 emplacements | 16          | 4       |
|                       |                             | Équipe       | 4 manches     | 6                 | 1 x 60 cm, 2 x 60 cm emplacements   | 16          | 4       |
| Arc à poulies         | 18 m, toutes                | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 40 cm, 40 cm 3 emplacements         | 32          | 8       |
|                       |                             | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 2 x 40 cm 2 emplacements            | 16          | 4       |
|                       |                             | Équipe       | 4 manches     | 6                 | 2 x 40 cm 3 emplacements            | 16          | 4       |
| Arc recourbé          | 70 m - H/F, U21             | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 122 cm                              | 104, 64     | 8       |
|                       | 60 m - U18 et 50+           | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 122 cm                              | 24, 16      | 4       |
|                       | 40 m - U15                  | Équipe       | 4 manches     | 6                 | 122 cm                              | 24, 16      | 4       |
| Arc à poulies         | 50 m - H/F, U21, U18 et 50+ | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 80 cm 6 anneaux                     | 104, 64     | 8       |
|                       | 40 m - U15                  | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 2 x 80 cm 6 anneaux                 | 24, 16      | 4       |
|                       |                             | Équipe       | 4 manches     | 6                 | 2 x 80 cm 6 anneaux                 | 24, 16      | 4       |
| Arc nu                | 50 m - H/F, U21, U18 et 50+ | Individuelle | 5 manches     | 3                 | 122 cm                              | 104, 64     | 8       |
|                       | 30 m - U15                  | Équipe mixte | 4 manches     | 4                 | 122 cm                              | 24, 16      | 4       |
|                       |                             | Équipe       | 4 manches     | 6                 | 122 cm                              | 24, 16      | 4       |

---

manches

---

Les équipes mixtes sont composées de deux (2) concurrents, soit un homme et une femme, et les équipes sont composées de trois (3) concurrents. Chaque membre de l'équipe tire deux (2) flèches.

Les épreuves éliminatoires se tirent simultanément. Les épreuves de finales se tirent en alternance.

H/F – Catégories Hommes et Femmes

Tir à l'arc Canada ne reconnaît pas les éliminatoires ni les finales pour les athlètes U13.

- Les épreuves se tirent selon les appariements déterminés par les tableaux des éliminatoires, avec un maximum de 8, 16, 24, 32, 64 ou 104 concurrents ou équipes. La position dans le tableau est déterminée en fonction du classement obtenu dans les qualifications et suit le modèle établi à l'Annexe 3.
  - *Le délégué technique et le comité d'organisation prendront une décision conjointe quant au nombre de participants individuels, d'équipes, d'équipes mixtes ou de paires qui accéderont aux éliminatoires. Cette décision sera communiquée à toutes les Associations membres inscrites dès la clôture des inscriptions.*
- *Un duel avec un exempt est un duel qui n'a pas lieu car il n'y a pas assez d'athlètes / d'équipes inscrits dans l'épreuve pour fournir assez d'adversaires à chaque duel de cette épreuve. L'athlète / l'équipe avec un exempt se qualifie pour l'épreuve suivante.*

#### 4.5.1.3. Jeux olympiques et Jeux paralympiques

- Aux Jeux olympiques, seules les divisions arc recourbé et arc à poulies peuvent concourir.
- Aux Jeux paralympiques, les divisions arc recourbé, arc à poulies et W1 peuvent concourir.

#### TAC 4.5.1.4 Ronde 300 canadienne

L'épreuve canadienne 300 se compose de 30 flèches tirées à 18 m sur un blason conforme à l'Article 4.5.1.1

#### TAC 4.5.1.5

En plus des épreuves décrites aux articles 4.5.1.1 et 4.5.1.2, Tir à l'arc Canada reconnaît les épreuves de tir sur cible décrites au Livre 6 – Épreuves diverses, incluant l'épreuve de 25 m, l'épreuve 1440, la ronde 900 canadienne et la ronde 1200 canadienne.

#### 4.5.2 Épreuves de tir de campagne et de tir 3D

##### TAC 4.5.2.0 Épreuves de tir de campagne et de tir 3D de Tir à l'arc Canada

Sauf indication contraire au moment de l'inscription, les épreuves 3D au Canada sont tirées conformément au Livre 4 des règles de Tir à l'arc Canada

##### 4.5.2.1. Définitions :

- L'épreuve de tir de campagne comprend 24 cibles où les concurrents tirent trois flèches par cible.
  - Le parcours est le terrain sur lequel l'épreuve est aménagée.
  - Un module est un bloc de 12 cibles, tel que détaillé ci-dessous.
- L'épreuve de tir 3D comprend 24 cibles où les concurrents tirent deux flèches par

cible.

- o Le parcours est le terrain sur lequel l'épreuve est aménagée.
- o Les distances ne sont pas marquées et doivent être aménagées comme indiqué ci-dessous.

#### 4.5.2.2 Épreuves de tir de campagne

Une épreuve de tir de campagne peut être entièrement à distances marquées, entièrement à distances non marquées, ou une combinaison d'un module marqué et d'un module non marqué.

Un parcours de 12 cibles comprend :

Parcours marqué

| Nombre de cibles dans un parcours #Min-Max | Diamètre des cibles en cm | Tir jaune<br>Arc nu U18<br>Arc long*<br>Toutes les divisions U15<br>Toutes les divisions U13<br>(en mètres) | Tir bleu<br>Arc recourbé U18<br>Arc à poulies U18<br>Arc nu <sup>2</sup><br>WA Traditionnel<br>(en mètres) | Tir rouge<br>Arc recourbé Arc à poulies<br>Arc recourbé U21<br>Arc à poulies U21<br>Arc recourbé 50+<br>Arc à poulies 50+<br>Illimité <sup>1</sup><br>Pointeaux fixes <sup>1</sup><br>Chasseur <sup>1</sup><br>(en mètres) |
|--|---------------------------|---|--|--|
| 3  | 20                        | 5, 10, 15   | 5, 10, 15  | 10, 15, 20   |
| 3  | 40                        | 10, 15, 20  | 15, 20, 25   | 20, 25, 30   |
| 3  | 60                        | 20, 25, 30  | 30, 35, 40   | 35, 40, 45   |
| 3  | 80                        | 30, 35, 40  | 40, 45, 50   | 50, 55, 60   |

1 – Seule la catégorie d'âge 21+ est reconnue pour le tir de campagne.

2 – Tir à l'arc Canada reconnaît les catégories d'âge U21, 21+ et 50+ pour la division arc nu en tir de campagne.

Parcours non marqué

| Nombre de cibles 12 cibles dans un parcours #Min- Max | Diamètre des cibles en cm | Tir jaune<br>Arc nu U18<br>Arc long*<br>Toutes les divisions U15<br>Toutes les divisions U13<br>(en mètres) | Tir bleu<br>Arc recourbé U18<br>Arc à poulies U18<br>Arc nu <sup>2</sup><br>WA Traditionnel<br>(en mètres) | Tir rouge<br>Arc recourbé Arc à poulies<br>Arc recourbé U21<br>Arc à poulies U21<br>Arc recourbé 50+<br>Arc à poulies 50+ |
|---|---------------------------|---|--|---|
|   |                           |   |  |   |

|     |    |         |         | Illimité <sup>1</sup><br>Pointeaux<br>fixes <sup>1</sup><br>Chasseur <sup>1</sup><br>(en mètres) |
|-----|----|---------|---------|--|
| 2-4 | 20 | 5 à 10  | 5 à 10  | 10 à 15  |
| 2-4 | 40 | 10 à 15 | 10 à 20 | 15 à 25  |
| 2-4 | 60 | 15 à 25 | 15 à 30 | 20 à 35  |
| 2-4 | 80 | 20 à 35 | 30 à 45 | 35 to 55   |

1 – Seule la catégorie d'âge 21+ est reconnue pour le tir de campagne.  
2 – Tir à l'arc Canada reconnaît les catégories d'âge U21, 21+ et 50+ pour la division arc nu en tir de campagne.

#### TAC 4.5.2.2 Épreuves de tir de campagne

es catégories propres à Tir à l'arc Canada ont été intégrées en texte bleu dans le tableau de World Archery pour les épreuves à parcours marqués et non marqués à l'[Article 4.5.2.2](#).

#### 4.5.2.3.

Une épreuve 3D comprend uniquement des cibles à distances non marquées.

| Division      | Tir   | Distance minimale (m) | Distance maximale (m) |
|---------------|-------|-----------------------|-----------------------|
| Arc à poulies | Rouge | 5                     | 45                    |
| Arc nu        | Bleu  | 5                     | 30                    |
| Arc long      | Bleu  | 5                     | 30                    |
| Traditionnel  | Bleu  | 5                     | 30                    |

#### 4.5.2.4 Épreuves de qualification

- Pour le tir de campagne, l'épreuve de qualification consiste en deux épreuves de tir de campagne tirées sur des jours consécutifs. Si des épreuves à distances non marquées et à distances marquées sont disputées, l'épreuve à distances non marquées doit être tirée le premier jour.
- Pour le tir 3D, l'épreuve de qualification consiste en deux épreuves 3D tirées sur des jours consécutifs.

#### 4.5.2.5 Éliminatoires

- Pour le tir de campagne et le tir 3D, les éliminatoires consistent en un système face à face impliquant les 24 meilleurs concurrents issus des qualifications.
- Les éliminatoires seront basés sur un tableau de duels comprenant 24 concurrents (voir [Annexe 3, Image 3 : Tableau de duels pour 24 athlètes/équipes, un maximum de huit exempts est permis](#)). Les huit meilleurs concurrents tireront leurs exempts.
  - S'il y a moins de 24 concurrents, les éliminatoires seront basés sur un tableau de duels comprenant 16 concurrents. Voir [Annexe 3, Image 2 : tableau de duels pour 64, 32 et 16 athlètes et Jeux olympiques; les exempts sont](#)

autorisés.

- S'il y a moins de 16 concurrents, tous accèdent aux éliminatoires.
- Les concurrents seront positionnés dans le tableau de duels selon le classement obtenu dans les qualifications.

**4.5.2.5.1.**

- Pour le tir de campagne, les duels éliminatoires comprennent six (6) cibles, où les concurrents tirent trois (3) flèches par cible. Tous les blasons seront utilisés. Les distances seront marquées. Les concurrents tirent simultanément.

**4.5.2.5.2.**

- Pour le tir 3D, les duels éliminatoires comprennent six (6) cibles, où les concurrents tirent deux (2) flèches par cible. Les distances ne sont pas marquées et les concurrents tirent simultanément.

**4.5.2.5.3**

- À la fin de chaque tour de duels, la division passera à un parcours d'éliminatoires différent.

**4.5.2.6. Finales**

- En tir de campagne, les finales, où les quatre meilleurs concurrents disputent deux duels (les demi-finales et les finales pour les médailles), comprennent quatre cibles marquées chacune, avec trois flèches par cible.
- En tir 3D, les finales, où les quatre meilleurs concurrents de chaque catégorie, qualifiés à partir des éliminatoires, disputent deux duels (les demi-finales et les finales pour les médailles), comprennent quatre cibles chacune, avec deux flèches par cible.
- Les organisateurs déterminent si les finales sont tirées en une seule épreuve continue ou s'il y aura une pause entre les demi-finales et les finales pour les médailles. La réorganisation des groupes aura lieu après la quatrième cible. En cas d'égalité en demi-finales, celle-ci sera départagée sur la quatrième cible avant la réorganisation des groupes. Les organisateurs peuvent permettre aux différentes catégories de tirer sur des parcours distincts afin d'accélérer la compétition.

**4.5.2.7 Épreuves par équipes**

- Il y aura une épreuve par équipes et une épreuve par équipes mixtes.
- Les huit (8) meilleures équipes et équipes mixtes disputeront des duels sur quatre cibles en quarts de finale, en demi-finales et dans les finales pour les médailles.
- Une équipe est composée d'un concurrent de chaque division du même genre, tirant une flèche à chaque cible.

- Une équipe mixte est composée d'un homme et d'une femme d'une même division, tirant chacun deux (2) flèches à chaque cible.
- Les finales pour les médailles par équipes seront tirées sur des cibles différentes de celles des finales individuelles.

#### 4.5.2.7.1.

Les équipes et les équipes mixtes sont classées selon les positions déterminées par les pointages totaux obtenus dans les qualifications. La composition de l'équipe est déterminée par le capitaine d'équipe.

### 4.6. Événements et tournois

#### 4.6.1.

Un événement est une compétition pour laquelle une liste de résultats distincte et un ensemble distinct de prix ou de titres peuvent être attribués.

#### 4.6.2.

Un tournoi est une compétition organisée comprenant un ou plusieurs événements.

### 4.7. Événements de World Archery

#### 4.7.1.

Dans la discipline du tir sur cible :

- Pour les classes suivantes : U18 femmes, U18 hommes, U21 femmes, U21 hommes, femmes, hommes, 50+ femmes et 50+ hommes :
  - l'épreuve à 70 m (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve à 70 m par équipes (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve à 70 m ronde par équipes mixtes (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve à 60 m ronde pour les U18 et les 50+ (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve à 60m ronde pour les équipes U18 et les 50+ (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve à 60m ronde pour les équipes mixtes U18 et 50+ (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve olympique (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve olympique U18 et 50+ (Arc recurbé seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 50 m (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 50 m par équipes (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies en duels (Arc à poulies seulement)

## Livre 2

### Compétitions



- l'épreuve Arc nu 50 m (Arc nu seulement)
- l'épreuve Arc nu 50 m par équipes (Arc nu seulement)
- l'épreuve Arc nu 50 m par équipes mixtes (Arc nu seulement)
- l'épreuve Arc nu en duels (Arc nu seulement)
- l'épreuve à 18 m
- l'épreuve Arc recourbé 18 m en duels
- l'épreuve Arc à poulies 18 m en duels
- l'épreuve Arc nu 18 m en duels
- l'épreuve Arc recourbé 18 m de duels par équipes
- l'épreuve Arc recourbé 18 m de duels par équipes mixtes
- l'épreuve Arc à poulies 18 m de duels par équipes
- l'épreuve Arc à poulies 18 m de duels par équipes mixtes
- l'épreuve Arc nu 18 m de duels par équipes
- l'épreuve Arc nu 18 m de duels par équipes mixtes

#### TAC 4.7.1.

En plus des épreuves énumérées à l'Article 4.7.1, Tir à l'arc Canada reconnaît aussi ce qui suit pour les événements enregistrés de Tir à l'arc Canada :

- For the U15 Femmes, U15 Hommes, U13 Femmes, U13 Hommes classes, :
  - l'épreuve 40 m U15 (Arc recourbé seulement)
  - l'épreuve 40 m équipes U15 (Arc recourbé seulement)
  - l'épreuve 40 m équipes mixtes U15 (Arc recourbé seulement)
  - l'épreuve olympique U15 (Arc recourbé seulement)
  - l'épreuve 30 m U13 (Arc recourbé seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 40 m U15 (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 40 m équipes U15 (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 40 m équipes mixtes U15 (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 40 m en duels U15 (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve de l'arc à poulies 30 m U13 (Arc à poulies seulement)
  - l'épreuve Arc nu 30 m U15 et U13 (Arc nu seulement)
  - l'épreuve Arc nu 30 m équipes U15 (Arc nu seulement)
  - l'épreuve Arc nu 30 m équipes mixtes U15 (Arc nu seulement)
  - l'épreuve Arc nu 30 m en duels U15 (Arc nu seulement)

#### 4.7.2.

Dans la discipline de tir à l'arc de campagne :

## Livre 2

### Compétitions



- Pour les divisions Arc nu, Arc recourbé et Arc à poulies pour U18 Femmes, U18 Hommes, U21 Femmes, U21 Hommes, Femmes, Hommes, 50+ Femmes et 50+ Hommes :
  - Épreuve de tir de campagne.

#### **TAC 4.7.2**

Tir à l'arc Canada reconnaît l'épreuve de tir de campagne pour les catégories identifiées au Livre 4, article TAC 22 de Tir à l'arc Canada.

#### **4.7.3.**

Dans la discipline du tir 3D :

- Pour les divisions arc nu, traditionnel, arc long et arc à poulies des catégories U18 femmes, U18 hommes, U21 femmes, U21 hommes, femmes, hommes, 50+ femmes et 50+ hommes :
  - Épreuve 3D.

#### **4.7.4.**

Pour le run-arc (voir [Livre 6, Chapitre 49 Run-arc](#)).

#### **4.7.5.**

Pour le tir au drapeau (voir [Livre 6, Article 48.3 Tir au drapeau](#)).

#### **4.7.6.**

Pour le tir longue portée (voir [6, Article 48.4 Tir longue portée](#)).

#### **4.7.7.**

Pour le ski-arc (voir [Livre 6, Chapitre 40 Ski-arc](#)).

#### **4.7.8.**

Pour le paratir à l'arc (voir [Livre 5 Paratir à l'arc](#)).

### **4.8. Reconnaissance officielle des tournois**

#### **4.8.1.**

World Archery reconnaît officiellement les tournois qui poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants :

- la compétition pour les titres mondiaux (championnats du monde),
- la compétition pour les titres olympiques (tournois olympiques de tir à l'arc),
- la compétition pour les titres paralympiques (tournois paralympiques de tir à l'arc),
- la compétition pour le classement mondial et les records du monde,
- la compétition pour les Jeux mondiaux et les Jeux mondiaux universitaires,
- la compétition pour les récompenses,

- la compétition pour l'obtention d'une qualification olympique ou paralympique.

#### **4.8.2.**

Critères pour la reconnaissance officielle des tournois :

##### **4.8.2.1.**

*Pour obtenir leur reconnaissance officielle, les tournois doivent se conformer aux standards d'organisation décrits dans les articles correspondants pour :*

- *l'inscription,*
- *l'annonce ou les invitations,*
- *la participation d'athlètes d'autres Associations membres,*
- *l'ordre de tir (cibles/liste des pelotons),*
- *l'arbitrage,*
- *la publication des résultats*

##### **4.8.2.2.**

*Les Associations membres désirant obtenir une reconnaissance officielle pour un tournoi doivent faire une demande écrite auprès du secrétaire général sept (7) jours avant le début de la compétition. Cette demande doit préciser :*

- *le nom et le lieu du tournoi.*
- *les épreuves en faisant partie.*
- *si le tournoi est ouvert aux équipes ou aux individuels d'autres Associations Membres.*

##### **4.8.2.3.**

*L'association membre hôte fournit un directeur du tir et des arbitres, ainsi qu'un jury d'appel composé de trois (3) membres. Pour les événements de classement mondial, le président de la commission des arbitres du tournoi est approuvé par le comité des arbitres de World Archery.*

##### **4.8.2.4.**

*Le secrétaire général ne peut accepter les modifications dans les informations décrites à [l'Article 4.8.2.2.](#), pour autant que celles-ci soient annoncées au moins sept (7) jours avant le premier jour de tir.*

## **TAC 4.8 Reconnaissance officielle des tournois de Tir à l'arc Canada**

### **TAC 4.8.1**

Tir à l'arc Canada accorde sa reconnaissance officielle aux tournois pour les motifs suivants :

- les compétitions ayant un titre de Championnat;
- les compétitions donnant droit à des prix de performance et à des records canadiens;

## Livre 2

### Compétitions



- les compétitions servant au classement et à la qualification pour obtenir une sélection au sein d'une équipe canadienne.

#### **TAC 4.8.2**

Exigences pour la reconnaissance officielle de tournois par Tir à l'arc Canada.

##### **TAC 4.8.2.1**

Les tournois doivent être organisés et arbitrés conformément aux clauses du Livre de règlements de Tir à l'arc Canada.

##### **TAC 4.8.2.2**

La compétition doit être enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada au moins sept (7) jours avant la date de début du tournoi. Les compétitions enregistrées six (6) jours ou moins avant le début du tournoi ne seront pas approuvées, sauf si des circonstances atténuantes justifiant le retard dans l'enregistrement peuvent être démontrées. Une compétition n'est considérée comme enregistrée qu'au moment où les frais d'inscription de la compétition ont été reçus par Tir à l'arc Canada.

##### **TAC 4.8.2.3**

Les organisateurs doivent pouvoir accueillir au moins trois (3) athlètes et jusqu'à au moins dix (10) athlètes.

- Si une épreuve a seulement trois (3) participants, si on pense qu'il est probable qu'un ou plusieurs des athlètes participants ne terminent l'épreuve, l'épreuve en question devrait être annulée immédiatement;
- Pendant une épreuve qui n'a que trois (3) participants, si un athlète se retire avant la fin de l'épreuve à cause de circonstances imprévues, si bien que moins de trois (3) athlètes y participent, alors :
  - le juge ou le DdT doivent expliquer, par écrit, les circonstances dans le rapport du tournoi;
  - le pointage de tous les participants doit être rapporté et toutes les cartes de pointage doivent être conservées ou soumises, conformément aux lignes directrices habituelles.

Interprétation TAC : Small Event Participations Numbers (en anglais uniquement)

##### **TAC 4.8.2.4**

La compétition doit être arbitrée par un juge certifié de niveau provincial (ou plus élevé).

##### **TAC 4.8.2.4.1**

Le nom du juge ainsi que son rapport de tournoi doivent être fournis à Tir à l'arc Canada au moment où les pointages sont soumis à Tir à l'arc Canada.

##### **TAC 4.8.2.5**

Toute épreuve organisée au Canada qui est enregistrée auprès de World Archery est automatiquement enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada.

*Remarque TAC : certaines épreuves reconnues au Canada, comme notamment l'épreuve canadienne 300, sont des épreuves de Tir à l'arc Canada qui ne peuvent pas être enregistrées et les records ne sont donc pas enregistrés pour cette épreuve.*

##### **TAC 4.8.2.6**

Les résultats des épreuves enregistrées auprès de Tir à l'arc Canada ne seront reconnus que si au moins trois (3) athlètes y participent.

##### **TAC 4.8.2.7**

Quand les organisateurs d'une compétition souhaitent donner aux athlètes plus de flexibilité pour s'inscrire aux rondes sanctionnées, en programmant les tirs sur les longues distances et les courtes distances sur deux jours ou plus, le principe suivant doit s'appliquer :

##### **TAC 4.8.2.7.1**

Le nombre d'épreuves qui peuvent être inscrites pour un tournoi est égal au nombre maximal de pointages d'épreuves qu'un seul athlète peut obtenir dans cette compétition, étant donné qu'aucun pointage à une distance donnée ne peut compter pour plus qu'une épreuve.

#### **TAC 4.8.2.8**

Pour les épreuves organisées au Canada et enregistrées auprès de World Archery, le club hôte doit conserver une copie de toutes les feuilles de pointage pendant une période minimale de douze (12) mois suivant l'événement. La copie conservée des feuilles de pointage peut être sous format papier ou électronique.

## Chapitre 5 Titres et records

### 5.1. Titres pour les Championnats du monde

#### 5.1.1.

Pour les Championnats du monde de tir sur cibles pour les divisions arc recourbé et arc à poulies :

- championne du monde U18
- champion du monde U18
- championne du monde U18 par équipes
- champion du monde U18 par équipes
- champion(ne) du monde U18 par équipes mixtes
- championne du monde U21
- champion du monde U21
- championne du monde U21 par équipes
- champion du monde U21 par équipes
- champion(ne) du monde U21 par équipes mixtes
- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde par équipes,
- champion du monde par équipes
- champion(ne) du monde par équipes mixtes
- championne du monde 50+
- champion du monde 50+

#### 5.1.2.

Pour les Championnats du monde de tir en campagne pour les divisions arc nu, arc classique et arc à poulies :

**5.1.2.1.**

Titres individuels :

- championne du monde U21
- champion du monde U21,
- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde 50+,
- champion du monde 50+.

**5.1.2.2.**

Titres par équipe (un arc nu, un arc recourbé et un arc à poulies) :

- championne du monde U21 par équipe,
- champion du monde U21 par équipe,
- championne du monde par équipe,
- champion du monde par équipe.

Titres par équipes mixtes (un homme, une femme pour chaque catégorie) :

- champion(ne) du monde par équipe mixte
- champion(ne) du monde par équipe mixte U21

**5.1.3.**

Pour le ski-arc (voir [Livre 6, Chapitre 50 Ski- Arc](#)).

**5.1.4.**

Championnat du monde de tir à l'arc 3D pour les divisions arc à poulies, arc long, arc nu et arc traditionnel :

- championne du monde,
- champion du monde,
- championne du monde par équipe,
- champion du monde par équipe.
- champion(ne) du monde par équipe mixte.

**5.1.5.**

Pour le tir à longue portée (voir [Livre 6, Article 48.4 Le tir à longue portée](#)) :

- championne du monde U21,
- champion du monde U21,
- championne du monde,

## Livre 2

### Compétitions



- champion du monde.

#### 5.1.6.

Pour le run-arc (voir [Livre 6, Chapitre 49 Run-arc](#)).

#### 5.1.7.

Pour le paratir à l'arc (voir [Livre 5 Paratir à l'arc](#)).

### TAC 5.1 Titres aux championnats canadiens

*Dans ce qui suit, "XXX" indique la catégorie. (Par exemple : « Arc recourbé 50+ Hommes »).*

#### TAC 5.1.1

Les titres des championnats canadiens de tir sur cible en plein air s'appliquent à chaque catégorie offerte :

- Champion canadien de tir sur cible en plein air - XXX

#### TAC 5.1.2

Les titres des Championnats canadiens régionaux en salle doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte :

- Champion canadien en salle – XXX; et
- Équipe championne canadienne en salle.

#### TAC 5.1.3

Les titres des Championnats canadiens de tir en campagne doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte :

- Champion canadien de tir en campagne – XXX

#### TAC 5.1.4 Tir à l'arc 3D

##### TAC 5.1.4.1 Plein air

Les titres des Championnats canadiens de tir 3D en plein air doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte :

- Champion canadien de tir 3D individuel en plein air – XXX
- Champion canadien de tir 3D par équipe mixte en plein air – XXX.

##### TAC 5.1.4.2 En salle

Les titres des Championnats canadiens de tir 3D en salle doivent s'appliquer à chaque catégorie offerte :

- Champion canadien de tir 3D en salle – XXX
- Champion canadien de tir 3D en salle du Grand Prix – XXX

#### TAC 5.1.5

Coupe Fred Usher :

- Équipe championne de la Coupe Fred Usher.

## 5.2. Records du Monde - définition

### 5.2.1.

Un nouveau record sera établi quand un pointage supérieur d'au moins un (1) point au record existant est atteint ou dans le cas du tir à longue portée, quand la distance atteinte dépasse d'au moins un (1) centimètre la distance de l'ancien record.

#### TAC 5.2.1

Un nouveau record est établi quand un pointage est d'au moins un point de plus qu'un record existant.

### 5.2.2.

Dans le cas d'un pointage parfait pour le tir sur cibles en plein air, le nouveau record doit inclure le nombre de « 10 » intérieurs (X) et avoir au moins un X de plus que l'ancien record.

## 5.3. Records du monde

### 5.3.1.

Il y aura des records du monde.

#### 5.3.1.1.

*Pour le tir en plein air pour les U18 Femmes, les U18 hommes, les U21 Femmes, les U21 hommes, les femmes, les hommes, les 50+ Femmes et les 50+ hommes pour les divisions arc recourbé, arc nu et arc à poulies :*

- *épreuve 1440 (144 flèches)*
- *épreuve 70 m (72 flèches)*
- *double épreuve 70 m (144 flèches)*
- *épreuve d'arc à poulies 50 m (72 flèches)*
- *double épreuve d'arc à poulies 50 m (144 flèches)*
- *épreuve Arc nu 50 m (72 flèches)*
- *double épreuve Arc nu 50 m (144 flèches)*
- *épreuve 60 m pour U18 et 50+ (72 flèches)*
- *double épreuve 60 m pour U18 et 50+ (144 flèches)*
- *25 m (60 flèches)*
- *18 m (60 flèches)*
- *épreuve en duels en individuel (15 flèches)*
- *épreuve 18 m en duels en individuel (15 flèches)*
- *Les records du monde pour les distances ci-dessus ne peuvent être tirés que comme faisant partie d'une épreuve 1440 :*

- 90 m (36 flèches)
- 70 m (36 flèches)
- 60 m (36 flèches)
- 50 m (36 flèches sur un blason de 80 cm)
- 50 m pour les U18 femmes et les 50+ femmes (blason de 122 cm)
- 40 m pour les U18 femmes et les 50+ femmes (36 flèches sur un blason de 80 cm)
- à 30 m (36 flèches)
- épreuve 1440 par équipes (3x144 flèches)
- épreuve 70 m par équipes (3x72 flèches)
- épreuve 60 m par équipes de U18 (3x72 flèches)
- épreuve 50 m arc à poulies par équipes (3x72 flèches)
- épreuve d'arc à poulies 50 m en duels par équipes (24 flèches)
- épreuve d'arc à poulies 50 m par équipes mixtes (16 flèches)
- épreuve 70 m par équipes mixtes (144 flèches)
- épreuve 60 m par équipes mixtes (144 flèches)
- épreuve 50 m par équipes mixtes (144 flèches)
- épreuve Arc nu 50 m par équipes (3x72 flèches)
- épreuve Arc nu 50 m par équipes mixtes (2x72 flèches)
- épreuve d'arc à poulies 18 m par équipes (24 flèches)
- épreuve d'arc à poulies 18 m par équipes mixtes (16 flèches)

#### 5.3.1.2.

Pour le tir à longue portée pour les femmes, hommes, U21 femmes, U21 hommes pour les épreuves de World Archery listées dans [Livre 6, Article 48.4. Tir à longue portée.](#)

#### 5.3.1.3.

Pour le paratir à l'arc, voir [Livre 5 Paratir à l'arc.](#)

### TAC 5.3 Les records canadiens

#### TAC 5.3.1

Tir à l'arc Canada reconnaît les records canadiens suivants :

##### TAC 5.3.1.0

Des records distincts seront enregistrés pour :

- les Championnats canadiens (CC);
- les tournois ouverts (OUVERT); et

## Livre 2

### Compétitions



- les hommes et les femmes tel que cela s'applique à chaque épreuve, distance et catégorie.

#### **TAC 5.3.1.1**

Pour le tir à l'arc sur cible en plein air, les records seront conservés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf U10) pour les épreuves et les duels suivants.

Toutes les divisions :

- Épreuve 1440 individuelle (144 flèches) — toutes les distances;
- Épreuve canadienne 1200 individuelle (120 flèches) — toutes les distances;
- Épreuve canadienne 900 individuelle (90 flèches) — toutes les distances;

Pour chacune des épreuves mentionnées ci-dessus, les records doivent être enregistrés pour l'épreuve totale et pour chaque distance selon la catégorie.

- Les records pour les distances individuelles ne peuvent être tirés que dans le cadre d'une épreuve complète.

Arc recourbé :

- Épreuve individuelle 70 mètres (72 flèches);
- Épreuve individuelle 60 mètres (50+ et U18) (72 flèches);
- Épreuve individuelle 40 mètres (U15) (72 flèches);
- Épreuve individuelle 30 mètres (U13) (72 flèches);
- Épreuve de qualification (Olympique) par équipe Arc recourbé (3x72 flèches);
- Épreuve de qualification (Olympique) par équipe mixte Arc recourbé (2x72 flèches).

Arc nu :

- Épreuve individuelle 50 mètres (Senior, 50+, U21, U18) (72 flèches);
- Épreuve individuelle à 30 mètres (U15, U13) (72 flèches);
- Épreuve de qualification par équipe Arc nu (3x72 flèches);
- Épreuve de qualification par équipe Arc nu (2x72 flèches).

Arc à poulies :

- Épreuve individuelle en plein air d'arc à poulies (72 flèches);
- Épreuve individuelle en plein air d'arc à poulies [40 m] pour U15 (72 flèches);
- Épreuve individuelle en plein air d'arc à poulies [30 m] pour U13 (72 flèches);
- Épreuve individuelle de duels d'arc à poulies (15 flèches);
- Épreuve de qualification par équipes d'arc à poulies (3x72 flèches);
- Épreuve de qualification par équipes mixtes d'arc à poulies (2x72 flèches);
- Épreuve par équipe d'arc à poulies (24 flèches);
- Épreuve par équipe mixte d'arc à poulies (16 flèches).

#### **TAC 5.3.1.2**

Pour le tir sur cible en salle, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétition de Tir à l'arc Canada (sauf U10 & Chasseur) pour les épreuves suivantes :

## Livre 2

### Compétitions



- Épreuve individuelle 25 m (60 flèches);
- Épreuve individuelle 18 m (60 flèches);
- Épreuve individuelle duels d'arc à poulies;
- Épreuve individuelle duels d'arc à poulies par équipes.

#### **TAC 5.3.1.3**

Les records de tir à longue portée ne sont pas enregistrés au Canada.

#### **TAC 5.3.1.4**

Tir à l'arc Canada reconnaît les records pour toutes les divisions et épreuves de paratir à l'arc, conformément au Livre 5, article 31.2.1.1.

#### **TAC 5.3.1.5**

Pour le tir en campagne, les records doivent être enregistrés pour toutes les catégories de compétitions de Tir à l'arc Canada (sauf U10 & Chasseur) pour :

- Épreuve individuelle de tir en campagne - parcours marqué (24 cibles - 72 flèches).  
L'épreuve peut être à parcours marqué, à parcours non marqué ou une combinaison des deux.

#### **TAC 5.3.2**

Dans toutes les disciplines, un record pour le total d'une épreuve peut être demandé dans une classe d'âge dans laquelle l'athlète serait admissible, peu importe dans quelle classe d'âge l'athlète est inscrit, à condition que toutes les distances soient les mêmes pour chaque classe.

Les records par distance, dans les épreuves de tir sur cible en plein air, peuvent être réussis dans n'importe quelle épreuve du même genre. Par exemple, un U15 qui tire dans la classe U18 pourrait demander un record de l'épreuve 1440 à 30 m dans les classes U15, U18 et / ou U21, à condition qu'il l'ait réussi dans une épreuve 1440, mais il ne pourrait pas demander un record pour l'épreuve totale 1440 U15 ou U21 parce que les distances sont différentes.

*Remarque TAC :* World Archery n'accorde pas de records du monde pour une épreuve ou pour une distance, à moins que le pointage ait été tiré dans une épreuve 1440 dont les distances sont toutes les mêmes que celles de la classe d'âge pour laquelle le record est demandé. Par exemple, un U18 ne peut pas demander un record à 30 m s'il a été réussi dans l'épreuve 1440 pour U21.

#### **TAC 5.3.3**

Au cas où Tir à l'arc Canada changerait les règles régissant les divisions, les classes d'âge ou les épreuves (incluant la procédure de pointage ou la taille des blasons) :

##### **TAC 5.3.3.1**

Les records peuvent être transférés à la nouvelle division, classe d'âge ou épreuve à condition que les nouvelles règles ne rendent pas l'établissement de records plus facile, tel que déterminé par un vote à la majorité du conseil d'administration de TAC.

##### **TAC 5.3.3.2**

Au cas où des records sont retirés; ils doivent être archivés et affichés sur le site Web de Tir à l'arc Canada d'une manière qui les distingue des records actuels.

#### **TAC 5.3.4**

Les records canadiens 60+ sont enregistrés seulement dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, pour les athlètes qui ont 60 ans ou plus le 31 décembre de l'année où le pointage est réussi.

##### **TAC 5.3.4.1**

Dans les disciplines de tir sur cible et de tir en campagne, un athlète 60+ peut demander un record 60+ Ouvert (hommes ou femmes) dans les épreuves admissibles aux records de Tir à l'arc Canada, de la liste ci-dessus.

#### **TAC 5.3.4.1.1**

Aux tournois de tir sur cible et en campagne de Tir à l'arc Canada, les athlètes de plus de 60 ans doivent s'inscrire dans la catégorie d'âge senior ou 50+.

#### **TAC 5.3.4.1.2**

Aucun record de Championnats canadiens (CC) n'est enregistré pour cette catégorie d'âge.

#### **TAC 5.3.4.2**

Dans les disciplines de tir à l'arc 3D, 60+ est une catégorie compétitive. Aucun record n'est enregistré en tir à l'arc 3D. Les médailles sont décernées dans la catégorie 60+ uniquement en tir à l'arc 3D.

### **5.4. Tournois pour les records du monde**

#### **5.4.1.**

Les tournois suivants sont automatiquement considérés comme tournois comptant pour les records du monde :

- Jeux olympiques et Jeux paralympiques.
- Championnats du monde.
- Tournois pour le classement mondial.

Tous les autres tournois ne sont pas automatiquement considérés comme des tournois comptant pour les records du monde.

#### **5.4.2.**

Tous les tournois de tir à l'arc sur cibles conformes à l'[Article 4.8.2](#) doivent aussi compter pour l'octroi des records du monde.

#### **5.4.2.1.**

Les épreuves de tir sur cible à courte distance peuvent être tirées en salle ou en plein air. Les pointages réalisés à 25 m ou à 18 m, en salle ou en plein air, seront valides pour la reconnaissance des records du monde.

#### **5.4.3.**

Les records du monde par équipe peuvent être établis dans le cadre de tournois pour lesquels il y a compétition entre au moins une (1) équipe nationale de trois (3) pays différents.

#### **TAC 5.4.1**

Les tournois suivants sont considérés automatiquement comme des tournois donnant droit à des records canadiens :

- les Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- les Championnats du monde
- les tournois de classement mondial
- les championnats continentaux:
  - Championnats panaméricains;

## Livre 2

### Compétitions



- Jeux panaméricains;
- les Championnats multisites en salle des Amériques.
- les Championnats canadiens;
- les épreuves de sélection de l'équipe canadienne;
- d'autres tournois majeurs:
  - les Jeux du Canada;
  - la Coupe Canada de l'Est;
  - la Coupe Canada de l'Ouest.
- Tout tournoi canadien enregistré auprès de Tir à l'arc Canada ou de World Archery.

#### TAC 5.4.2

Tous les tournois pour les disciplines de tir sur cible en plein air, tir sur cible en salle, et tir en campagne qui sont reconnus par Tir à l'arc Canada et enregistrés auprès de World Archery ou de Tir à l'arc Canada doivent être admissibles pour la reconnaissance des records canadiens, à condition :

- qu'ils soient arbitrés par des juges approuvés par Tir à l'arc Canada ou par une autre association membre de World Archery, et
- qu'ils se déroulent conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.

#### TAC 5.4.4

Une approbation spéciale du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada peut être obtenue à l'avance pour faire compter les résultats à certaines compétitions canadiennes qui ne sont pas sur la liste de l'article [TAC 5.4.1](#).

Par exemple les duels dans le cadre d'une compétition de style tournoi à la ronde peuvent se qualifier pour les résultats si la compétition est approuvée.

La demande doit être faite par écrit au directeur général de Tir à l'arc Canada au moins 30 jours avant la compétition.

### 5.5. Confirmation des records du monde

#### 5.5.1.

Les records du monde tirés aux Jeux olympiques et Jeux paralympiques, les Championnats du monde et les épreuves pour le classement mondial sont automatiquement confirmés aussitôt les pointages rendus officiels. Les records obtenus au cours d'autres tournois en accord avec l'[Article 4.8.2](#) doivent être confirmés par le secrétaire général.

#### 5.5.1.1.

*Les pointages réalisés dans d'autres tournois doivent être soumis à World Archery pour approbation au plus tard 48 heures après le tournoi.*

*Les demandes de record peuvent être soumises électroniquement dans WAREOS par les associations membres ou les associations continentales. Les records ne peuvent être revendiqués que pour des pointages réalisés dans le cadre d'événements inscrits au*

Commented [AZ1]: Is national events = tournois majeurs?

Commented [AZ1R2]: I translated as championnats nationaux earlier...

calendrier officiel de World Archery. Une copie des feuilles de pointage et la liste des résultats doivent être soumises avec la demande de record. World Archery peut demander des renseignements supplémentaires pour appuyer la demande.

**5.5.1.2.**

Le secrétaire général doit examiner les demandes pour les records du monde aussitôt qu'il les reçoit.

**5.5.1.3.**

Si un record du monde devait être battu par un ou deux pointages égaux le même jour alors les athlètes seraient déclarés co-détenteurs d'un record du monde.

Pour les épreuves par équipes mixtes si deux athlètes d'un même sexe tirent le même pointage de qualification, l'athlète qui a tiré le plus grand nombre de 10 et/ou de X sera déclaré détenteur du record. Si les deux athlètes ont tiré le même nombre de 10 et de X alors ils seront déclarés co-détenteurs avec les athlètes de l'autre sexe.

Pour les épreuves par équipes féminines et par équipes masculines quand quatre (4) athlètes d'un même pays tirent l'épreuve de qualification dans une catégorie alors si les troisième et quatrième meilleurs athlètes de l'équipe tirent le même pointage de qualification, l'athlète qui a tiré le plus grand nombre de 10 et/ou de X sera déclaré détenteur du record. Si les deux athlètes ont tiré le même nombre de 10 et de X alors ils seront déclarés co-détenteurs du record avec les deux autres athlètes de l'équipe.

**TAC 5.5.1.3**

Si un record canadien est battu par plusieurs pointages égaux le même jour, les athlètes doivent être déclarés codétenteurs du record canadien.

**TAC 5.5.1.3.1**

Le nom d'un athlète qui égale un record existant doit figurer aux côtés du nom du détenteur du record.

**TAC 5.5.1.3.2**

Si plusieurs archers obtiennent un pointage parfait :

- en tir sur cible en plein air, tout nouveau record doit inclure le nombre de petits 10 (X) et doit inclure au moins un X de plus que le record existant;
- en tir sur cible en salle (600/600) :
  - le premier archer qui obtient le record doit être déclaré détenteur du record; et
  - tous les autres (sauf si obtenu le même jour) doivent être reconnus et apparaître après le détenteur du record.

**5.5.1.4.**

Les détenteurs de records du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du pointage, du lieu et de la date du record.

## 5.6. Records olympiques

Il y aura des records olympiques pour :

**5.6.1.**

*les épreuves individuelles féminines et masculines*

- *au cours de l'épreuve 70 m (72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve d'arc à poulies 50m (72 flèches)*

**5.6.2.**

*pour les équipes féminines et masculines*

- *au cours de l'épreuve 70 m (3x72 flèches)*

**5.6.3.**

*Pour les équipes mixtes : une femme et un homme :*

- *au cours de l'épreuve 70 m (2x72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m (2x72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve d'arc à poulies par équipes mixtes (16 flèches)*

**5.7. Confirmation des records olympiques**

Les records olympiques sont automatiquement confirmés dès que les pointages sont rendus officiels.

**5.8. Records paralympiques**

Il y aura des records paralympiques pour :

**5.8.1.**

*les individuels femmes et hommes :*

- *au cours de l'épreuve 70 m (72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m paratir à l'arc à poulies (72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m W1 (72 flèches)*

**5.8.2.**

*Pour les équipes mixtes : une femme et un homme:*

- *au cours de l'épreuve 70 m (2 x 72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m paratir à l'arc à poulies (2 x 72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m W1 (2 x 72 flèches)*
- *au cours de l'épreuve 50 m paratir à l'arc à poulies duels par équipes mixtes (16 flèches)*

**5.9. Confirmation des records paralympiques**

Les records paralympiques sont confirmés automatiquement dès que les pointages sont officiels.

## TAC 5.10 Admissibilité aux records canadiens

### TAC 5.10.1

Un athlète peut établir un record seulement dans la division d'équipement dans laquelle il s'est inscrit avant le début du tournoi.

### TAC 5.10.2

On peut accorder à un athlète un record canadien pour un pointage dans un tournoi donné, pour n'importe quelle classe d'âge où il était admissible à s'inscrire (peu importe la catégorie d'âge dans laquelle il s'est réellement inscrit), à condition que les distances et les tailles des blasons de la classe d'âge pour laquelle le record est demandé soient identiques à celles tirées pour le pointage record en question.

### TAC 5.10.3

Un record ne peut être réclamé que par ou au nom d'un athlète qui, au moment du tournoi en question, était inscrit en règle de Tir à l'arc Canada et un citoyen canadien.

## TAC 5.11 Confirmation des records canadiens – Procédures

### TAC 5.11.1

Les records canadiens doivent être confirmés par le (la) coordonnateur(trice) des records de TAC.

### TAC 5.10.2

Les demandes de records doivent être soumises à le (la) coordonnateur(trice) des records de TAC dans les trente (30) jours suivant le tournoi en question. Les demandes de record doivent contenir :

- le nom de l'athlète et son numéro d'inscription à TAC;
- l'année de naissance de l'athlète;
- l'adresse postale de l'athlète;
- la discipline et la catégorie de tir (division, genre, âge);
- les spécifications du record demandé (distance(s) et / ou total);
- le nom, la description, l'emplacement et la date du tournoi;
- le nom de l'arbitre du tournoi;
- la copie de la feuille de pointage originale, signée par l'athlète et par la personne qui a rempli la feuille de pointage, ou par le second marqueur si l'athlète qui demande le record était le marqueur. Le nom du témoin ou du second marqueur devrait être imprimé lisiblement sur la feuille ou dans la demande de record.

### TAC 5.11.3

Les records peuvent être accordés jusqu'à 180 jours après un tournoi si des preuves sont fournies en plus des informations ci-dessus. Ces preuves doivent se présenter sous la forme d'une déclaration attestant le record, signée par un arbitre qui a arbitré au tournoi ou par un organisateur du tournoi qui vérifie le record sur une copie de la feuille de pointage recueillie pendant le tournoi.

*Remarque TAC :* Conformément à l'[Article 5.5.1.1](#), **World Archery** accorde un délai de 48 heures pour soumettre une demande de record du monde, et la demande doit être faite par l'entremise de Tir à l'arc Canada.

### TAC 5.11.4

Le le (la) coordonnateur(trice) des records doit ratifier une demande de record canadien immédiatement après sa réception.

### TAC 5.11.5

## Livre 2

### Compétitions



Le le (la) coordonnateur(trice) des records doit tenir à jour un livre des records avec copies des feuilles de pointage et des demandes de record.

#### **TAC 5.11.6**

Les détenteurs de records canadiens individuels recevront une lettre de confirmation indiquant la date, l'emplacement, et spécifiant le(s) pointage(s) du record. Le président de Tir à l'arc Canada, ou la personne désignée pour le remplacer, doit signer la lettre.

#### **TAC 5.11.7**

Si on refuse un record à un athlète, il peut demander au (à la) coordonnateur(trice) des records de TAC qu'un comité d'appel étudie le cas. Sur réception d'une telle demande, le (la) coordonnateur(trice) des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, composé du président et de deux membres du comité de direction ou du conseil d'administration, ou présidents de comités. Le comité d'appel doit examiner la demande de record et émettre une décision par vote majoritaire dans les trente (30) jours suivant réception de la demande.

#### **TAC 5.11.8**

Tout adhérent à Tir à l'arc Canada peut contester un record qui a été accordé, dans les soixante (60) jours suivant son affichage sur le site Web de TAC. La contestation doit clairement identifier le record en question et les motifs de contestation, et devrait inclure toute la documentation d'appoint pertinente. Sur réception d'une telle contestation, le (la) coordonnateur(trice) des records doit immédiatement aviser le président de TAC qui doit réunir un comité d'appel, conformément à l'article [TAC 5.11.7](#).

### **TAC 5.12 Publication des records canadiens**

#### **TAC 5.12.1**

Les records de Tir à l'arc Canada doivent être publiés sur le site Web de Tir à l'arc Canada dès que le (la) coordonnateur(trice) des records de TAC signale un nouveau record.

## Chapitre 6 Médailles, trophées et distinctions

### 6.1. Médailles

#### 6.1.1.

Les médailles des championnats sont octroyées aux première, deuxième et troisième places de toutes les épreuves. Dans les événements, des médailles, prix ou trophées seront remis aux première, deuxième et troisième places de chaque épreuve.

- *Le comité d'organisation peut, à sa discrétion, attribuer un prix supplémentaire.*

### AC 6.1 Prix et trophées

#### AC 6.1.1. Championnats de Tir à l'arc Canada

##### AC 6.1.1.1

Des médailles de Championnats doivent être décernées au premier, second et troisième de chaque épreuve.

##### AC 6.1.1.2

Les médailles des Championnats de Tir à l'arc Canada ne doivent pas être remises à d'autres compétitions que les championnats canadiens.

##### AC 6.1.1.3

La Coupe Fred Usher sera décernée aux gagnants par équipe de la Coupe Fred Usher. Une plaquette portant l'année et le nom de l'équipe, ou les noms des membres de l'équipe dans le cas d'une équipe individuelle, sera ajoutée au trophée.

#### AC 6.1.2. Championnats nationaux

Des médailles propres à l'événement, des diplômes ou d'autres formes de reconnaissance peuvent être attribués à la discrétion des organisateurs.

### 6.2. Distinctions

#### AC 6.2.0

Les prix de performance de World Archery peuvent être accordés, sur demande, aux inscrits canadiens qui se qualifient.

- les étoiles de WA sont fournies dans le cadre d'un programme permanent de Tir à l'arc Canada.
- d'autres prix de performance peuvent être accordés au cas par cas, sur demande au bureau de Tir à l'arc Canada.

#### 6.2.1.

Les athlètes reçoivent une distinction quand ils établissent le pointage nécessaire.

#### 6.2.2.

Pour l'épreuve 1440, il y a les étoiles WA pour les pointages suivants :

##### 6.2.2.1.

*Pour la division d'arc recourbé : Étoile WA sur un fond en forme de bouclier :*

---

WORLD ARCHERY STARS AWARD – Arc recourbé

---

| Étoile                       | Étoile sur fond noir | Étoile sur fond bleu | Étoile sur fond rouge | Étoile sur fond or | Étoile sur fond violet |
|------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Femmes et hommes 1000 points | 1100 Points          | 1200 Points          | 1300 points           | 1350 points        | 1400 points            |

### 6.2.2.2.

Pour la division arc à poulies : Étoile World Archery sur un fond circulaire :

| <b>WORLD ARCHERY STARS AWARD – Arc à poulies</b> |                      |                      |                       |                    |                        |
|--|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|
| Étoile   | Étoile sur fond noir | Étoile sur fond bleu | Étoile sur fond rouge | Étoile sur fond or | Étoile sur fond violet |
| Femmes et hommes 1000 points                     | 1100 Points          | 1200 Points          | 1300 points           | 1350 points        | 1400 points            |

### 6.2.2.3.

Silver Star Award : Divisions U18 et 50+ Arc recourbé et Arc à poulies

| <b>SILVER STAR AWARD – Arc recourbé and Arc à poulies</b> |             |                      |                      |                       |                    |                        |
|---|-------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|------------------------|
|   | Étoile      | Étoile sur fond noir | Étoile sur fond bleu | Étoile sur fond rouge | Étoile sur fond or | Étoile sur fond violet |
| Hommes et femmes  | 1000 points | 1100 Points          | 1200 Points          | 1300 points           | 1350 points        | 1400 points            |

### 6.2.3.

Pour les autres épreuves de tir sur cibles, il y a les distinctions cibles :

#### 6.2.3.1.

Ces épinglettes sont sur un arrière fond coloré circulaire pour les pointages indiqués dans le tableau ci-après et pour les épreuves suivantes :

- épreuve 70 m (arc recourbé seulement)
- épreuve 900
- épreuve 25 m
- épreuve 18 m

- épreuve 18 m (arc nu),
- épreuve d'arc à poulies 50 m (arc à poulies seulement)
- épreuve arc nu 50 m (arc nu seulement)

| <b>Distinction CIBLE arc recourbé + arc nu + arc à poulies</b> |       |      |      |       |      |        |
|--|-------|------|------|-------|------|--------|
| Cible  | blanc | noir | bleu | rouge | doré | violet |
| épreuve 70 m   | 500   | 550  | 600  | 650   | 675  | 700    |
| épreuve 900  | 750   | 800  | 830  | 860   | 875  | 890    |
| épreuve 25 m   | 500   | 525  | 550  | 575   | 585  | 595    |
| épreuve 18 m   | 500   | 525  | 550  | 575   | 585  | 595    |
| épreuve 18 m (arc nu)  | 480   | 500  | 520  | 540   | 550  | 560    |
| épreuve 50 m arc à poulies                                     | 500   | 550  | 600  | 650   | 675  | 700    |
| épreuve 50 m arc nu  | 480   | 500  | 550  | 600   | 625  | 640    |

#### 6.2.3.2.

Les distinctions cible argent pour les classes U18 et 50+ :

- pour l'épreuve 60 m (arc recourbé seulement)

| <b>Distinctions CIBLE ARGENT Arc recourbé</b> |            |           |           |            |           |             |
|---|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-------------|
| Cible   | fond blanc | fond noir | fond bleu | fond rouge | fond doré | fond violet |
| épreuve 60 m                                  | 500        | 550       | 600       | 650        | 675       | 700         |

#### 6.2.4.

Pour l'épreuve pointe de flèche, il y a les épinglettes pointe de flèche World Archery :

##### 6.2.4.1.

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc recourbé :

| <b>WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES - Arc recourbé</b> |           |        |           |        |
|--|-----------|--------|-----------|--------|
|  | 24 cibles |        | 48 cibles |        |
|  | Hommes    | Femmes | Hommes    | Femmes |
| Vert   | 219       | 196    | 438       | 392    |
| Gris   | 275       | 257    | 550       | 514    |

|              |     |     |     |     |
|--------------|-----|-----|-----|-----|
| <i>Blanc</i> | 309 | 293 | 618 | 586 |
| <i>Noir</i>  | 333 | 320 | 666 | 640 |
| <i>Or</i>    | 351 | 340 | 702 | 680 |

#### 6.2.4.2.

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc nu :

| <b>WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES- Arc nu</b> |           |        |           |        |
|---|-----------|--------|-----------|--------|
|   | 24 cibles |        | 48 cibles |        |
|   | Hommes    | Femmes | Hommes    | Femmes |
| <i>Vert</i>                                   | 191       | 182    | 382       | 364    |
| <i>Gris</i>                                   | 250       | 238    | 500       | 476    |
| <i>Blanc</i>                                  | 287       | 272    | 574       | 544    |
| <i>Noir</i>                                   | 315       | 295    | 630       | 590    |
| <i>Or</i>                                     | 336       | 313    | 672       | 626    |

#### 6.2.4.3.

Ces épinglettes sont remises comme suit pour la division arc à poulies :

| <b>WORLD ARCHERY ARROWHEAD BADGES - Arc à poulies</b> |           |        |           |        |
|---|-----------|--------|-----------|--------|
|   | 24 cibles |        | 48 cibles |        |
|   | Hommes    | Femmes | Hommes    | Femmes |
| <i>Vert</i>   | 292       | 275    | 584       | 550    |
| <i>Gris</i>   | 340       | 325    | 680       | 650    |
| <i>Blanc</i>  | 367       | 352    | 734       | 704    |
| <i>Noir</i>   | 387       | 373    | 774       | 746    |
| <i>Or</i>   | 401       | 389    | 802       | 778    |

#### 6.2.4.4.

Seuls les U18 peuvent obtenir les pointes de flèche vertes et grises pendant les épreuves qui leur sont propres. Les U21 peuvent obtenir toutes les pointes de flèche puisqu'ils tirent les mêmes distances que les hommes et les femmes.

### 6.3. Épreuves pour l'obtention d'une distinction

#### 6.3.1.

Les Étoiles peuvent être obtenues pour des pointages atteints au cours d'une épreuve 1440 ou dans chaque épreuve d'une double épreuve 1440 quand celles-ci sont organisées conformément à l'[Article 6.4. Demande pour une distinction](#).

#### 6.3.2.

Les distinctions peuvent être obtenues dans les tournois organisés par les Associations Membres et reconnus par World Archery (voir [Article 4.8. Reconnaissance officielle des](#)

## Livre 2

### Compétitions



tournois) pour lesquels l'Association membre a payé les cotisations établies par la Commission exécutive et dont le montant maximum est fixé par le Congrès.

#### **AC 6.3.3**

Les épinglettes six-pour-soixante sont décernées aux athlètes qui :

- aux événements de tir à l'arc sur cible en salle enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtiennent 60 points dans deux volées consécutives;
- aux événements de tir à l'arc sur cible en plein air enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtiennent 60 points en une seule volée.

*Remarque TAC :* Les athlètes doivent payer pour ces épinglettes.

### **6.4. Demande pour une distinction**

#### **6.4.1.**

Chaque année les distinctions sont envoyées selon leurs demandes à toutes les Associations membres à l'exception des distinctions les plus prestigieuses.

##### **6.4.1.1.**

*Les distinctions les plus prestigieuses sont :*

- *Étoile 1350 et 1400.*
- *Étoile d'argent 1350 et 1400.*
- *Cible sur fond doré et fond violet.*
- *Cible d'argent sur fond doré et fond violet.*
- *Pointe de flèche sur fond doré.*

#### **6.4.2.**

Les Associations membres sont responsables de :

- *Payer ses distinctions, à l'exception des plus prestigieuses qui sont gratuitement fournies par World Archery.*
- *Enregistrer le nom ou la description, l'endroit et la date du tournoi.*
- *S'assurer que le tournoi a bien été tiré selon les règlements de World Archery.*
- *Vérifier que toutes les athlètes qui font la demande sont affiliés à une Association Membre au moment du tournoi.*
- *Vérifier que les feuilles de pointage originales ou leurs copies dûment certifiées qui accompagneront chaque demande sont correctes.*

#### **6.4.3.**

*Les demandes de distinctions pour les plus hauts pointages doivent être envoyées au secrétaire général par les Associations membres au nom de leurs membres.*

##### **6.4.3.1.**

Ces demandes doivent :

- indiquer le nom et la catégorie du demandeur;
- indiquer le nom, le lieu et les dates du tournoi;
- être accompagnées d'un certificat de conformité avec l'[Article 6.4.2, points 3, 4 et 5](#);
- être accompagnées des feuilles de pointage originales ou des copies dûment certifiées conformes et d'une liste de résultats complète.

**6.4.3.2.**

Une fois satisfait des documents reçus, le secrétaire général doit gratuitement envoyer les distinctions aux Associations membres. Il doit publier périodiquement des listes des personnes ayant reçu ces distinctions.

**AC 6.4.1.**

Tir à l'arc Canada ne conserve en stock que certains prix de performance, y compris :

- les étoiles de WA; et
- WA Target

**AC 6.4.2**

Les participants sont responsables de se conformer à l'[Article 6.4.2](#). Toute demande sous-entend une déclaration à l'effet que les exigences ont été satisfaites et cela sera vérifié par Tir à l'arc Canada.

**AC 6.4.3**

Les adhérents peuvent demander un prix de performance au (à la) coordonnateur(trice) désigné(e) de Tir à l'arc Canada (voir [archerycanada.ca/fr](http://archerycanada.ca/fr)).

## Chapitre 7 Aménagement du terrain - épreuves de tir sur cibles

### 7.1. Disposition du terrain de tir

#### 7.1.1.

Le terrain de tir doit remplir les conditions suivantes :

##### 7.1.1.1

*L'altitude maximale du site ne doit pas dépasser 1800 m au-dessus du niveau de la mer, sauf si le délégué technique autorise expressément une exception dans des circonstances nécessaires.*

##### 7.1.1.2.

*Les coins du terrain doivent être à angle droit (90°) et chacune des distances mesurées avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque blason jusqu'à la ligne de tir.*

*Le terrain de tir sera orienté de façon que les concurrents ne tirent pas directement face au soleil. Dans l'hémisphère Nord, cela correspond à une orientation vers le nord  $\pm 20$  degrés; dans l'hémisphère Sud, à une orientation vers le sud  $\pm 20$  degrés.*

*La tolérance pour les distances est :*

- *pour les distances 90/70/60/55 m +/- 30cm.*
- *pour les distances 50/45/40/35/30 m de +/- 15 cm.*
- *pour les distances 25/18 m +/- 10 cm.*

#### TAC 7.1.1.2

En plus des dispositions de l'article [7.1.1.2](#) ci-dessus, la tolérance pour les distances est :

- pour la distance 55 m  $\pm 30$  cm
- pour les distances 45 et 35 m  $\pm 15$  cm

#### 7.1.1.3.

*Il y aura des lignes droites parallèles de chaque côté de la ligne de tir. Ces lignes seront clairement identifiables et visibles pour les concurrents et les officiels.*

- *Une ligne située à 3 m devant la ligne de tir sera aménagée. La largeur de la ligne sera incluse à l'intérieur de la zone des 3 m.*
- *Pour les épreuves par équipes, une ligne clairement visible sera tracée à 1 m derrière la ligne de tir. Cette ligne aura une largeur d'au moins 3 cm, et sa largeur sera incluse à l'intérieur de la zone du 1 m.*
- *Une ligne pour les médias peut être aménagée. Si elle est présente, elle sera située entre la ligne de tir et la ligne d'attente. Cette ligne sera à au moins 3 m de la ligne de tir.*

- *a ligne d'attente des concurrents sera située à au moins 3 m derrière la ligne de tir ou à 4 m derrière la ligne de tir s'il y a une zone média.*
  - *Les tournois ne comptant pas pour le classement mondial peuvent placer leur ligne d'attente au-delà de 4 m.*
  - *Pendant le tir, les concurrents peuvent placer leur équipement dans la zone située derrière la ligne de tir et devant la ligne d'attente.*
- *La ligne d'équipement des concurrents sera située à au moins 4 m derrière la ligne d'attente (soit à 7 ou 8 m derrière la ligne de tir, selon la présence d'une zone média) et délimite ainsi la zone d'équipement derrière la ligne d'attente. Un espace réduit est permis quand l'espace est limité.*
- *Quand le tir est en cours, les entraîneurs doivent demeurer derrière la ligne d'équipement.*

**7.1.1.4.**

*Chaque butte de tir aux longues distances (30 à 70 m) sera installée avec un angle de 10 à 15 degrés par rapport à la verticale et de 0 à 10 degrés aux courtes distances. Toutes les buttes d'une même ligne seront installées au même angle.*

**TAC 7.1.1.4**

*Remarque TAC : 7.1.1.4 s'applique à toutes les distances dans les épreuves à longue distance.*

**7.1.1.5.**

*La ligne formée par les centres des blasons doit toujours paraître droite.*

**7.1.1.6.**

*Tous les athlètes d'une catégorie doivent concourir sur le même terrain de tir.*

**7.1.1.7.**

*Quand cela est possible, les athlètes doivent être répartis au nombre de trois (3) par butte de tir, mais si le terrain ne le permet pas il ne pourra jamais, cependant, y en avoir plus de quatre (4) (nombre maximal autorisé).*

**7.1.1.8.**

*Pour chaque butte de tir, il y aura, directement en face, un repère indiquant son emplacement sur la ligne de tir ainsi que son numéro à quatre (4) mètres devant la ligne de tir. Si deux athlètes ou plus tirent en même temps sur une même butte, les positions ou espaces de tir devront être indiqués sur la ligne de tir. Les organisateurs doivent leur garantir un espace minimal de 70 cm par concurrent pour les épreuves tirées à courte distance, et un minimum de 90 cm par concurrent pour les épreuves tirées à longue distance.*

**7.1.1.9.**

*Le terrain doit être divisé en couloirs de tir assez larges pour contenir au minimum une (1) butte de tir et au maximum quatre (4) d'entre elles. Ces couloirs doivent être indiqués par des lignes partant à angle droit de la ligne de tir à la ligne des buttes de tir.*

**7.1.1.10. Barrières**

*Des barrières mises en place de manière à assurer correctement la sécurité des spectateurs tout en prenant en considération les distractions pouvant déranger les athlètes comme les déplacements des personnes derrière les buttes de tir.*

*Le terrain de tir sera clairement délimité, empêchant toute personne autre que les concurrents et le personnel requis d'y accéder. L'entrée des concurrents doit se situer derrière la ligne de tir, et pour le personnel de terrain, les accès doivent être limités au minimum, clairement identifiés, contrôlés et fermés pendant le tir.*

*Pour les terrains de qualification et d'éliminatoires :*

- *Des barrières latérales doivent être installées à une distance minimale de :*
  - *10 m à chaque extrémité de la ligne de tir*
  - *16 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 50 m*
  - *18 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 70 m*
  - *20 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 90 m*
- *Une zone de sécurité arrière (zone de dépassement) doit s'étendre sur au moins 50 m derrière la cible la plus éloignée (120 m pour des cibles à 70 m).*
  - *Cette zone peut être réduite s'il existe un dispositif d'arrêt adéquat, comme un talus ou un mur.*
  - *Le dispositif d'arrêt doit être suffisamment élevé pour arrêter les flèches ayant juste manqué le haut de la butte à la plus longue distance.*

*Pour le terrain de Championnats, de classement mondial et des finales de la Coupe du monde :*

- *Les spectateurs seront assis dans les gradins.*
- *Sur le terrain des finales, où seulement deux concurrents ou équipes se trouvent sur la ligne de tir en même temps, les spectateurs ne doivent pas être placés à moins de 5 m de la ligne centrale de la cible à la ligne de tir, 10 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 50 m, 12 m sur les côtés de la première et de la dernière butte de tir à 70 m.*

**7.1.1.11.**

*Pour les épreuves éliminatoires, les buttes de tir doivent être disposées en paires rapprochées.*

#### **7.1.1.12.**

*Pour les épreuves par équipes, une zone des concurrents sera délimitée derrière la ligne de 1 m, offrant un espace suffisant pour trois concurrents et leur équipement, ainsi qu'une zone pour les entraîneurs derrière la zone des concurrents. Si l'espace le permet, une petite zone sera délimitée pour l'arbitre entre les deux équipes en compétition.*

Voir [Annexe 4, Image 4 : Disposition des terrains de tir en plein air.](#)

## **7.2. Équipement des sites et zones de pointage**

### **7.2.1.**

#### **Buttes de tir**

La taille de l'avant d'une butte de tir que celle-ci soit ronde ou carrée doit être assez large pour assurer que toutes les flèches la touchant ou manquant de peu la zone de pointage extérieure du blason y restent plantées. Les flèches touchantes doivent rester fichées dans la butte de tir pour permettre un bon marquage des pointages.

#### **7.2.1.1.**

*Les buttes de tir doivent être fermement attachées à des supports eux-mêmes solidement enfoncés dans le sol pour empêcher que les buttes de tir ne se renversent ou s'envolent. Toute partie de la butte de tir ou de son support qui pourrait endommager les flèches doit être protégée et une attention particulière portée quand il y a plus d'un blason utilisé pour que les flèches traversant la butte de tir ne soient pas endommagées par le support. Voir pour les représentations des buttes de tir (voir [Annexe 4, Image 5 : Installation des buttes de tir en plein air](#) et [Image 6 : Installation des buttes de tir en salle.](#)*

#### **7.2.1.2.**

*Chaque butte de tir doit être numérotée. Ces numéros doivent faire au minimum 30cm de haut (pour les épreuves en extérieur) et un minimum de 15cm (pour les épreuves en salle). Les numéros de buttes de tir doivent être fixés au-dessus ou en-dessous au centre de chaque butte de tir pour ne pas être sur le blason.*

### **7.2.2. Blasons**

Il y a seize (16) blasons :

- le blason d'un diamètre de 122 cm
- le blason d'un diamètre de 80 cm
- le blason 80 cm de six (6) anneaux (pour une disposition multiple avec des zones de pointage de 5 à 10)
- le blason de 60 cm de diamètre
- le blason triangulaire triple de 60 cm

- le blason vertical triple de 60 cm
- le blason de 40cm de diamètre
- le blason triangulaire triple de 40 cm
- le blason vertical triple de 40 cm
- le blason triangulaire triple R de 40 cm
- le blason triangulaire triple C de 40 cm
- le blason vertical triple R de 40 cm
- le blason vertical triple C de 40 cm
- le blason vertical double 40 cm
- le blason vertical double 40 cm-R
- le blason vertical double 40 cm-C

Seuls les blasons fabriqués sous licence de World Archery peuvent être utilisés pour les compétitions officielles World Archery.

#### **TAC 7.2.2.**

*Remarque TAC :* L'utilisation de blasons produits par un fabricant autorisé par World Archery s'applique aussi aux compétitions enregistrées de Tir à l'arc Canada

#### **7.2.2.1.**

*Description :*

*Les blasons de 122 cm, 80 cm, 60 cm et 40 cm sont divisés en cinq zones concentriques de différentes couleurs partant du centre comme suit : jaune (or), rouge, bleu clair, noir et blanc. Chacune de ces zones est elle-même divisée en deux parties d'une même largeur par une fine ligne de manière à ainsi former dix zones de pointage mesurées à partir du centre du jaune ces zones font :*

- 6.1 cm sur les blasons de 122 cm
- 4 cm sur les blasons de 80 cm
- 3 cm pour ceux de 60cm et
- 2 cm pour ceux de 40cm

*Toutes les lignes de séparation des zones doivent se trouver à l'intérieur de la zone de pointage la plus élevée. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir et entre le noir et le blanc. La ligne délimitant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de pointage. La largeur des lignes fines de séparation et de la ligne extérieure ne doit pas dépasser 2 mm. Le centre du blason doit être indiqué par un petit "+" (une petite croix). Les lignes de cette petite croix ne doivent pas dépasser 1 mm de large et 4 mm de long. Pour départager les égalités et aider au classement, les blasons présentent un anneau intérieur (anneau du 10, marqué X sur les feuilles de pointage) de 6.1 cm pour ceux*

d'un diamètre de 122 cm et de 4 cm pour ceux d'un diamètre de 80 cm. Pour les épreuves arc à poulies en salle, l'anneau du 10 est de 3 cm pour les blasons de 60cm et de 2 cm pour ceux de 40cm.

- En plein air, le blason de 80 cm à six (6) anneaux peut être utilisé aux distances de 50 m, 40 m et 30 m. Les anneaux ont la même dimension que sur les blasons de 80 cm, mais les zones de pointage de 4 à 1 ont été retirées. La zone de pointage la plus basse est donc le bleu clair d'une valeur de cinq (5) points.
- Pour l'épreuve à 18 m, le blason triple de 40 cm sera utilisé pour les épreuves individuelles et par équipes en arc recourbé et en arc à poulies. Il possède les mêmes dimensions que les blasons de 40 cm de World Archery. Chaque ensemble comprend trois petits blasons sur fond blanc, disposés symétriquement selon un motif triangulaire avec les centres respectivement en bas à gauche, en haut et en bas à droite, ou en colonne verticale. Les centres des zones or sont espacés d'environ 22 cm sur les blasons de 40 cm. Il existe une distinction entre les blasons triples réguliers et les blasons triples de 40 cm pour arc recourbé (R) et arc à poulies (C). Le blason triple de 40 cm (triangulaire ou vertical) diffère par la taille de la zone du 10 : le 40 cm-R possède une zone du 10 de 4 cm, le 40 cm-C possède une zone du 10 de 2 cm, et le blason triple combiné comprend à la fois les zones du 10 de 2 cm et de 4 cm.
- Pour les équipes mixtes à 18 m, un blason double de 40 cm sera utilisé. Il possède les mêmes dimensions que les blasons triples. Chaque ensemble comprend deux petits blasons sur fond blanc, disposés en colonne verticale. Les centres des zones or sont espacés d'environ 22 cm sur les blasons doubles de 40 cm. Il existe une distinction entre les blasons doubles réguliers et les blasons doubles de 40 cm pour arc recourbé (R) et arc à poulies (C). Le blason double de 40 cm diffère par la taille de la zone du 10 : le 40 cm-R possède une zone du 10 de 40 mm, le 40 cm-C possède une zone du 10 de 20 mm, et le blason double combiné comprend les deux zones du 10.

#### 7.2.2.2.

Valeurs et particularités des couleurs :

| Valeurs pointages | Couleurs   | Échelle Pantone |
|-------------------|------------|-----------------|
| 10                | jaune      | 107U            |
| 9                 | jaune      | 107U            |
| 8                 | rouge      | 032U            |
| 7                 | rouge      | 032U            |
| 6                 | bleu clair | 306U            |
| 5                 | bleu clair | 306U            |
| 4                 | noir       | Processed black |

|   |       |                    |
|---|-------|--------------------|
| 3 | noir  | Processed<br>black |
| 2 | blanc | -                  |
| 1 | blanc | -                  |

### 7.2.2.3.

Tolérance dans les mesures :

Les blasons de 122 cm et de 80 cm seront mesurés en utilisant le diamètre de chaque cercle séparé entourant les zones de pointage. La tolérance dans ces mesures ne pourra dépasser + / - 1 mm pour les zones 10, 9 et 8 et de + ou - 2 mm pour les autres zones mesurées en passant par le centre.

| Zone         | Diamètres en cm |    | Tolérance en mm ± |
|--------------|-----------------|----|-------------------|
|              | 122             | 80 |                   |
| 10 Intérieur | 6.1             | 4  | 1                 |
| 10           | 12.2            | 8  | 1                 |
| 9            | 24.4            | 16 | 1                 |
| 8            | 36.6            | 24 | 1                 |
| 7            | 48.8            | 32 | 2                 |
| 6            | 61              | 40 | 2                 |
| 5            | 73.2            | 48 | 2                 |
| 4            | 85.4            | 56 | 2                 |
| 3            | 97.6            | 64 | 2                 |
| 2            | 109.8           | 72 | 2                 |
| 1            | 122             | 80 | 2                 |

Les blasons de 60 cm et de 40 cm seront mesurés en utilisant le diamètre de chaque cercle séparé entourant les 10 zones de pointage. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + / - 1 mm pour les zones 10, 9 et 8 et de + ou - 2 mm pour les autres zones mesurées en passant par le centre.

| Zone                | Diamètres en cm |    | Tolérance en mm ± |
|---------------------|-----------------|----|-------------------|
|                     | 60              | 40 |                   |
| Arc à poulies<br>10 | 3               | 2  | 1                 |
| Arc recourbé<br>10  | 6               | 4  | 1                 |
| 9                   | 12              | 8  | 1                 |
| 8                   | 18              | 12 | 1                 |
| 7                   | 24              | 16 | 2                 |

## Livre 2

### Compétitions



|   |    |    |   |
|---|----|----|---|
| 6 | 30 | 20 | 2 |
| 5 | 36 | 24 | 2 |
| 4 | 42 | 28 | 2 |
| 3 | 48 | 32 | 2 |
| 2 | 54 | 36 | 2 |
| 1 | 60 | 40 | 2 |

Pour la division arc à poulies, seul l'anneau du « 10 » intérieur marquera 10, le reste de la zone de pointage du jaune marquera 9 pourvu que la division arc à poulies W1 avec des athlètes utilisant des viseurs arc recourbé se servent de l'anneau du « 10 » arc recourbé de 4 cm.

Voir [Annexe 4, Image 7 : 1-10 Blason avec zones de pointage](#)

#### TAC 7.2.2.3

Pour toutes les catégories de tir ayant des divisions Arc à poulies (sauf la division para-arc à poulies W1, dans les épreuves à 18 m ou à 25 m, seul le 10 intérieur compte pour 10 points, et le reste de la zone jaune compte pour neuf (9) points.

Pour toutes les catégories, dans des rondes 300 canadiennes, le blason combiné doit être utilisé, avec le pointage suivant :

- le petit dix doit compter « X » avec valeur 10;
- le gros dix doit compter 10 et
- le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

#### 7.2.2.4 Matériau des blasons :

Les blasons peuvent être en papier ou en tout autre matériau approprié. Tous les blasons d'une même catégorie de compétition doivent être de même couleur et de même fabrication (d'un même matériau).

#### 7.2.3.

La taille et la disposition des blasons pour chaque épreuve de tir sur cible sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Des schémas de disposition des blasons se trouvent au [Livre 2, Annexe 4](#).

| Épreuve   | Blason | Nombre de blason | Anneaux de pointage | Hauteur du centre <sup>2</sup>   | Espacement horizontal <sup>1</sup> | Espacement vertical <sup>1</sup> |
|---|--------|------------------|---------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| 70, 60, 50, 40, 30 m Arc recourbé et Arc nu                 | 122    | 1                | 10                  | centre 130 cm +/- 5 cm           | N/A                                | N/A                              |
| Arc recourbé et Arc nu Duels Arc recourbé et Arc nu Finales | 122    | 1                | 10                  | centre 130 cm +/- 5 cm           | N/A                                | N/A                              |
| Arc recourbé par équipes                                    | 80     | 3 ou 4           | 6                   | dessus ≤ 172 cm, dessous ≥ 90 cm | ≥ 2 cm                             | ≥ 2 cm                           |
| Arc à poulies Duels   | 80     | 1 ou 2           | 6                   | centre 130 cm +/- 5 cm           | ≥ 2 cm                             | S.O.                             |
| Arc à poulies Finale  | 80     | 1                | 6                   | centre 130 cm +/- 5 cm           | S.O.                               | S.O.                             |
| Arc à poulies par équipes                                   | 80     | 2                | 6                   | centre 130 cm +/- 5 cm           | ≥ 2 cm                             | S.O.                             |
| Arc à poulies tirs de barrage par équipes                   | 80     | 1                | 6                   | centre 130 cm +/- 5 cm           | S.O.                               | S.O.                             |

## Livre 2 Compétitions



|   |     |   |    |  |                      |                                   |       |      |
|---|-----|---|----|--|----------------------|-----------------------------------|-------|------|
| 18 m, toutes les divisions sauf U13, U15 Arc recourbé, U15 Arc nu | 40  | 4 entiers                                 | 10 | dessus ≤ 162cm, dessous ≥ 100cm                            | 10 cm                | S.O.                              |       |      |
|   |     | 2 entiers                                 | 10 | centre 130cm +/- 2cm                                       | 10 cm                | S.O.                              |       |      |
|   |     | 1-4 vertical 3 emplacements               | 5  | Face au centre 130cm +/- 2cm                               | 2 cm entre 1/2 & 3/4 | 10 cm entre 2/3                   | S.O.  |      |
|   |     | 2 vertical 3 emplacements                 | 5  | Face au centre 130cm +/- 2cm                               | ≥ 25 cm entre        |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 1 horizontal 3 emplacements               | 5  | centre des blasons 130cm +/- 2cm                           | S.O.                 |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 2 vertical 3 emplacements et 2 entiers    | 5  | centre 130cm +/- 2cm                                       | 2 cm                 |                                   | S.O.  |      |
|   |     |   | 10 | dessus ≤ 162cm, dessous ≥ 100cm                            | S.O.                 |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 4 triangulaire 3 emplacements             | 5  | Face sur le dessus ≤ 162cm<br>Face sur le dessous ≥ 100 cm | ≥ 10 cm              | ≥ 2 cm                            |       |      |
|   |     | 1-2 triangulaire 3 emplacements           | 5  | Face sur le dessous ≥ 130 cm +/- 2cm                       | ≥ 10 cm              |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 1-2 vertical 2 emplacements               | 5  | Face sur le dessous 130cm +/- 2cm                          | 25 cm entre 1/2      |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 1 horizontal 2 emplacements               | 5  | centre des blasons 130cm +/- 2cm                           | S.O.                 |                                   | S.O.  |      |
|   |     | 18 m, U13, U15 Arc recourbé et U15 Arc nu | 60 | 1 entier   | 10                   | Centre 130 cm +/- 2 cm            | S.O.  | S.O. |
|   |     |   |    | 1-2 vertical 3 emplacements                                | 5                    | Face au centre 130cm +/- 2cm      | 10 cm | S.O. |
|   |     |   |    | 1-2 triangulaire 3 emplacements                            | 5                    | Face sur le dessous 130cm +/- 2cm | 10 cm |      |
| Épreuve 1440, les deux distances les plus longues                 | 122 | 1   | 10 | centre 130 cm +/- 5 cm                                     | S.O.                 | S.O.                              |       |      |
| Épreuve canadienne 1200, toutes les distances                     |     |   |    |  |                      |                                   |       |      |
| Épreuve canadienne 900, toutes les distances                      |     |   |    |  |                      |                                   |       |      |
| Épreuve 1440, les deux distances les plus courtes                 | 80  | 1   | 10 | centre 130 cm +/- 5 cm                                     | S.O.                 | S.O.                              |       |      |
|   |     | 3 ou 4                                    | 6  | Dessus ≤ 172 cm, dessous ≥ 90 cm                           | ≥ 2 cm               | ≥ 2 cm                            |       |      |

<sup>1</sup> - L'espacement horizontal et vertical correspond à la distance entre les zones de pointage adjacentes, et non au bord du papier.

<sup>2</sup> - « haut » et « bas » font référence au centre du blason correspondant.

<sup>3</sup> - Pour les événements internationaux, le blason à six (6) anneaux est obligatoire, sauf pour la catégorie W1. L'utilisation de blasons simples ou à six (6) anneaux dans toutes les autres compétitions relève du choix des organisateurs, qui peuvent permettre aux athlètes d'une même catégorie et division de tirer sur un type de blason différent.

<sup>4</sup> - Pour les épreuves individuelles et par équipes en duels dans le cadre d'événements internationaux, les blasons triples de 40 cm seront utilisés, et pour les équipes mixtes, les blasons doubles de 40 cm seront utilisés. Dans les éliminatoires et des finales, les blasons seront installés par paires sur chaque butte de tir. L'utilisation de blasons simples ou triples dans toutes les autres compétitions relève du choix des organisateurs, qui peuvent permettre aux athlètes d'une même catégorie et division de tirer sur un type de blason différent. Pour les catégories qui tirent sur un blason de 60 cm dans les duels individuels ou par équipes à 18 m, l'utilisation de blasons simples ou triples relève du choix des organisateurs, qui peuvent permettre aux athlètes d'une même catégorie et division de tirer sur un type de blason différent.

### TAC 7.2.3

Des tailles et configurations de blasons supplémentaires propres aux épreuves et catégories de Tir à l'arc Canada ont été intégrées en texte bleu dans le tableau de l'article [7.2.3](#).

### 7.2.4. Équipement de contrôle des temps

Signaux visuels et acoustiques.

Le directeur de tir (voir [Article 3.9](#)) doit contrôler :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un simple sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore.
- les périodes de tir au moyen de chronomètres digitaux, de lumières, de drapeaux, de panneaux et/ou tout autre indicateur visuel en complément de l'indicateur sonore

mentionné ci-dessus.

**7.2.4.1.**

*Dans le cas d'une légère discordance entre les indicateurs sonore et visuel, l'équipement de contrôle des temps sonore prévaut.*

**7.2.4.2.**

*Les équipements suivants peuvent être utilisés :*

- *Des lumières :*
  - *Un système de lumières capable d'afficher des feux individuels ROUGE / JAUNE / VERT doit être présent. Il sera relié au système de chronométrage et affichera les feux conformément à l'épreuve en cours.*
- *Des chronomètres digitaux :*
  - *quand le contrôle des temps s'effectue au moyen de chronomètres digitaux, les chiffres qui y figurent doivent être d'au moins 20 cm de haut et être clairement visibles jusqu'à 100 m de distance. Les chronomètres digitaux doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 très rapidement et à tout moment, ils doivent fonctionner selon le principe de décompte du temps (compte-à-rebours) et répondre aux mêmes paramètres (d'installation) que ceux requis pour les lumières.*
- *Les signaux visuels doivent être placés des deux côtés du terrain et, si nécessaire, dans une zone de séparation entre les buttes de tir pour les distances inférieures à 30 m pour que tous les athlètes qu'ils soient droitiers et gauchers puissent clairement les voir depuis la ligne de tir.*
- *Des indicateurs d'ordre de tir pour les duels :*
  - *pour les duels tirés en alternance, les organisateurs doivent prévoir des lumières vertes/rouges séparées ainsi que les chronomètres séparés (ou tout autre indicateur visuel) un pour chaque athlète afin de clairement indiquer celui qui doit tirer.*
- *Matériel d'urgence :*
  - *quand le contrôle des temps se fait de manière électronique, des drapeaux jaunes et rouges, levés par les assistants du directeur du tir ou d'autres indicateurs manuels, seront disponibles en cas de défaillance des autres équipements.*
- *Les lumières ou les chronomètres digitaux et l'équipement d'urgence sont obligatoires pour les événements sanctionnés par World Archery.*

#### **7.2.5.**

##### Équipements divers

Les équipements mentionnés dans les textes d'application ci-après sont obligatoires pour les épreuves internationales et sont recommandés pour les autres grands tournois.

#### **7.2.5.1.**

*Si tous les athlètes ne tirent pas en même temps, un dispositif indiquant l'ordre de tir dont les lettres doivent être assez grandes pour être clairement visibles de toutes les positions de tir.*

#### **7.2.5.2.**

*Un ou plusieurs écrans ou tableaux de pointage de taille suffisante affichant le numéro de cible, le nom, le code CNO de l'association membre ainsi que le pointage progressif des huit (8) meilleurs de chaque catégorie au moins seront maintenus.*

#### **7.2.5.3.**

*Pour l'épreuve éliminatoire, un totaliseur des pointages à trois chiffres à afficher en dessous de chaque butte de tir.*

#### **7.2.5.4.**

*Pour les épreuves finales, des tableaux de scores commandés à distance, un (1) par athlète (ou équipe) assez grand pour afficher les pointages des trois (3) flèches individuelles et le pointage total ou encore les sets pour chaque duel. Ils doivent aussi pouvoir afficher les noms et pays des athlètes pour les individuels et pour les équipes, leur pays.*

#### **7.2.5.5.**

*Des abris pour les finales peuvent être installés près des buttes de tir. Ils seront utilisés par les arbitres, les marqueurs et les représentants des athlètes. Les abris doivent disposer d'une infrastructure suffisante pour permettre la tenue du pointage en direct par les arbitres.*

#### **7.2.5.6.**

*En plein air, des indicateurs de vent faits d'un matériau léger et de couleur facilement visible (comme le jaune) seront placés au-dessus du centre de chaque butte de tir. Ils seront clairement visibles depuis la ligne de tir.*

#### **7.2.5.7.**

*Dans le cadre d'événements en plein air, des manchons à air placés des deux côtés du terrain plus un dans la zone de séparation au milieu du terrain si les organisateurs en ont prévu une. Ils devront être installés à entre 2,5 et 3,5 m au-dessus du sol entre la ligne de tir et la ligne de cibles et devront être les manchons officiels World Archery.*

#### **7.2.5.8.**

*Une plateforme surélevée équipée de sièges (chaises) pour le directeur de tir qui offre une*

*vue claire et dégagée des archers, des cibles et des arbitres sur le terrain de tir.*

**7.2.5.9.**

*Un système audio et des radios sans fil ou un système de communication similaire.*

**7.2.5.10.**

*Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales sur le terrain principal, un nombre suffisant de chaises ou de bancs derrière la ligne d'attente pour les athlètes, les responsables des équipes, les entraîneurs et les autres officiels.*

*Les chaises pour les arbitres (offrant une protection adéquate selon les conditions climatiques) placées de manière appropriée le long de la ligne d'attente sur les terrains des épreuves de qualification et éliminatoires.*

**7.2.5.11.**

*Pour les épreuves finales seulement, un système d'affichage des pointages automatique.*

## Chapitre 8 Aménagement du terrain – Tir en campagne et 3D

### 8.1. Disposition des parcours

**8.1.1.**

Les parcours de tir en campagne doivent être aménagés pour que les pas de tir et les cibles soient accessibles facilement, sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Ils doivent être aussi concentrés que possible.

**8.1.1.1.**

*Des panneaux de direction clairement visibles indiquant le parcours d'une cible à l'autre seront installés à intervalles adéquats afin d'assurer un déplacement sécuritaire et fluide le long du parcours.*

**8.1.1.2**

*Des barrières appropriées seront installées autour du parcours, là où nécessaire, afin de maintenir les spectateurs à une distance sécuritaire tout en leur offrant la meilleure vue possible de la compétition.*

**8.1.1.3.**

*La distance à pied depuis la zone centrale (de rassemblement) à la cible la plus éloignée ne doit être supérieure à 1 km ou 15 minutes à une allure de marche normale.*

**8.1.1.4.**

*Les concepteurs des parcours doivent préparer des chemins sur lesquels les arbitres et le*

*personnel médical peuvent se déplacer en toute sécurité et qui permettent le transport du matériel de rechange pendant le tir.*

**8.1.1.5.**

*Les parcours ne doivent pas être tracés à plus de 1800 m au-dessus du niveau de la mer à moins que le délégué technique n'autorise expressément une exception dans des circonstances nécessaires, et la différence maximale de dénivellation entre le point le plus haut et le point le plus bas d'un parcours ne doit pas être supérieure à 100 m.*

**8.1.1.6.**

*Les cibles décrites doivent être disposées de la manière la plus variée possible tout en utilisant le terrain de manière optimale.*

*En campagne :*

- Dans les épreuves à distances non marquées, les distances des blasons de même taille doivent varier entre des distances longues, moyennes et courtes.*
- Dans les épreuves à distances non marquées, il est recommandé d'utiliser différentes tailles de buttes de tir.*
- Dans les épreuves à distances marquées, une configuration de blasons doubles de 60 cm est recommandée.*
- Dans les éliminatoires et des finales, deux buttes de tir seront placées côte à côte à chaque cible sur laquelle un blason de 60 cm ou de 80 cm est installé.*
- Les éliminatoires comprennent six (6) cibles marquées par duel. Chaque série de six (6) cibles comprendra un mélange de toutes les tailles de blasons (20/40/60/80). Les organisateurs aménageront le parcours en tenant compte du site, du terrain et de la configuration du lieu.*
- Les demi-finales et finales comprennent quatre cibles marquées par duel, avec distances marquées. Dans les finales, les cibles peuvent être disposées selon le choix des organisateurs, en tenant compte du terrain, de la configuration du sol et du site. Toutes les tailles de blasons (20/40/60/80) doivent être utilisées, avec un mélange de distances courtes, moyennes et longues.*
- En tout temps, peu importe le terrain, la butte de tir sera placée perpendiculairement à la ligne de visée du concurrent depuis le piquet de tir afin de présenter entièrement le blason.*
- En tout temps, toute la zone de pointage doit être visible à une hauteur de 150 cm.*
- En aucun cas un blason ne peut être placé à moins de 15 cm du sol.*
- Les buttes de tir doivent offrir une marge suffisante pour que toutes les flèches marquantes puissent être retenues dans la butte.*
- La distance sera mesurée dans l'air, à environ 1,5 à 2 m au-dessus du sol..*

- Les tolérances sont :
  - pour les distances de 15 m et moins de +/- 25 cm.
  - pour les distances entre 16 et 60 m +/- 1m.

Cependant, les distances indiquées à l'[Article 4.5.2.2. Épreuves de tir de campagne](#) Unité pour le parcours des connues peuvent être modifiées de +/- 2 m. La distance correcte doit toutefois être indiquée sur le pas de tir.

Pour le tir 3D :

- Les cibles doivent être placées de manière à assurer un équilibre équitable entre la distance et la taille des blasons.
- Pour les plus petites cibles, les organisateurs placeront deux ou quatre cibles côte à côte afin d'éviter d'endommager les flèches.
- Les cibles doivent être placées de manière à présenter la cible complète à tous les athlètes.
- Chaque cible comportera une image de la cible entre le numéro de cible et le piquet de tir. Cela permettra de montrer clairement la cible et les zones de pointage.
- Dans les finales, deux cibles identiques seront installées, une pour chaque concurrent ou équipe.
- es éliminatoires comprennent six (6) cibles par duel. Chaque série de six (6) cibles comprendra un mélange de toutes les tailles de cibles et une variété de distances.
- Les demi-finales et finales comprennent quatre cibles par duel. Dans les finales, les cibles peuvent être placées selon le choix des organisateurs, en tenant compte du terrain, de la configuration du sol et du site. Une variété de tailles de cibles et de distances doit être utilisée.

#### **8.1.1.7.**

Toutes les cibles doivent être numérotées successivement de 1 à 24. Les athlètes doivent pouvoir clairement voir les panneaux des numéros et identifier les cibles. Ceux-ci devront être placés 5 à 10 mètres avant les pas de tir pour toutes les cibles.

#### **8.1.1.8**

Les numéros des cibles doivent aussi servir de zone d'attente pour les pelotons attendant leur tour de tirer. Les membres d'un peloton en train de tirer à une cible peuvent se déplacer devant le panneau indicateur du numéro de cible pour fournir si nécessaire de l'ombre ou encore pour repérer le vol des flèches. Les personnes dans la zone d'attente doivent pouvoir voir si quelqu'un se trouve au pas de tir.

#### **8.1.1.9.**

À chaque cible, un piquet de tir pour chaque distance sera placé de manière à permettre à au

*moins deux concurrents de tirer en même temps de part et d'autre du piquet de tir.*

*Tous les piquets de tir seront identifiés avec la distance quand des distances marquées sont utilisées*

**8.1.1.10**

*Il faut pour la zone de rassemblement :*

- *un système de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres, la commission des arbitres, le délégué technique et les organisateurs du tournoi.*
- *un signal sonore audible sur l'ensemble des parcours.*
- *un abri adéquat pour les officiels des équipes.*
- *un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres et le délégué technique.*
- *un abri gardé pour le matériel des athlètes et l'équipement de rechange.*
- *Les organisateurs doivent aussi prévoir des cibles d'entraînement pour les jours de la compétition près de la (des) zone(s) de rassemblement pour les athlètes.*
- *Le terrain d'entraînement peut être utilisé comme aire d'échauffement.*
- *des rafraîchissements.*
- *des toilettes.*

**8.1.1.11.**

*Le(s) parcours doi(ven)t être terminé(s) et prêt(s) à être inspecté(s) au moins 36 heures avant le début des tirs.*

## 8.2. Équipement des sites et zones de pointage

### 8.2.1. Le blason de tir en campagne

Il existe quatre (4) blasons pour le tir en campagne :

- le blason de 80 cm
- le blason de 60 cm
- le blason de 40 cm
- le blason de 20 cm

Seuls les blasons fabriqués sous licence de World Archery peuvent être utilisés pour les compétitions officielles World Archery.

#### AC 8.2.1. Le blason de tir en campagne

L'utilisation de blasons produits par un fabricant autorisé par World Archery s'applique aussi aux compétitions enregistrées de Tir à l'arc Canada.

##### 8.2.1.1.

*Description.*

- *Le blason comprend un centre jaune et quatre zones de pointage égales (noirs ou sarcelle).*
  - *L'une ou l'autre des combinaisons de couleurs (jaune/noir ou jaune/sarcelle) peut être utilisée dans un événement, au choix des organisateurs.*
  - *Cependant, la combinaison de couleurs choisie doit demeurer la même pour toutes les phases de la compétition.*
  - *Pour les Championnats du monde et continentaux, la combinaison de couleurs jaune/sarcelle est obligatoire.*
- *La zone jaune est divisée en deux zones de pointage.*
- *L'anneau central marque 6 et la zone jaune extérieure 5.*
- *Les deux zones doivent être séparées par une ligne noire d'une épaisseur maximale de 1 mm. Le reste du blason est noire. Les quatre autres zones de pointage doivent être séparées par des lignes blanches d'une épaisseur maximale de 1mm. Il n'y a pas de ligne de division entre le jaune et le noir ou sarcelle.*
- *Le centre du blason est marqué par un petit « + » (une petite croix) dont les lignes ne doivent dépasser 1 mm d'épaisseur et 4 mm de longueur.*

See [Annexe 4, Image 22 : Blason à zones de pointage 1 à 6 pour le tir de campagne.](#)

### 8.2.1.2.

Valeurs de pointage, spécifications des couleurs et tolérances.

| Diamètre du blason et des zones de pointage en cm |       |          |    |    |    |                  |
|---|-------|----------|----|----|----|------------------|
| Couleur   | Zones | Diamètre |    |    |    | Tolérance ± (mm) |
|   |       | 20       | 40 | 60 | 80 |                  |
| Jaune   | 6     | 2        | 4  | 6  | 8  | 1                |
| Jaune   | 5     | 4        | 8  | 12 | 16 | 1                |
| Noir ou sarcelle                                  | 4     | 8        | 16 | 24 | 32 | 1                |
| Noir ou sarcelle                                  | 3     | 12       | 24 | 36 | 48 | 2                |
| Noir ou sarcelle                                  | 2     | 16       | 32 | 48 | 64 | 2                |
| Noir ou sarcelle                                  | 1     | 20       | 40 | 60 | 80 | 2                |

Le jaune est le Pantone 107U, le sarcelle est le Pantone 7708U et le noir est le Processed black

### 8.2.1.3. Disposition des blasons

- Les blasons de 20 cm et de 40 cm peuvent être placés sous n'importe quel angle pourvu qu'il soit toujours évident pour l'athlète de savoir sur quel blason et dans quelle colonne il doit tirer.
- Les blasons de 20 cm doivent être placés en quatre colonnes verticales de trois soit douze par butte de tir.
- Les blasons de 40 cm doivent être placés quatre par butte de tir.
- Les blasons de 60 cm : pour les épreuves à des distances connues, nous recommandons une disposition double soit deux blasons dont les centres doivent être positionnés pour que les deux athlètes aient à tirer la même distance.
- Pour les épreuves par équipes, un blason par équipe est requis; pour les blasons de 20 cm, deux colonnes de trois sont nécessaires pour les équipes et deux colonnes de deux pour les équipes mixtes.

Voir [Annexe 4, Images 23 à 27](#)

### 8.2.2. Cibles 3D

Les cibles sont tridimensionnelles, présentant une grande variété de formes et de tailles. Le nombre de cibles utilisées, leurs tailles respectives ainsi que la taille des zones de pointage ne sont pas normalisés.

#### 8.2.2.1 Zones de pointage

La cible est divisée en quatre zones de pointage (11, 10, 8 et 5).

*Une flèche qui touche la ligne de séparation entre deux zones de pointage ou la bordure de la zone de pointage marque la valeur la plus élevée.*

- 11 points, petit cercle au centre de l'anneau du 10.
- 10 points, large cercle dans la zone vitale.
- 8 points, zone vitale en dehors du cercle de 10 points.
- 5 points, reste de la zone du corps colorée.
- *Un touché de la corne ou du sabot ou autre zone définie comme non marquante, qui ne touche pas la zone du corps colorée, un ricoché ou tout autre manqué marque comme un manqué (M). Un touché de la queue ou des ailes d'une cible représentant un oiseau est une flèche marquante. Une flèche passant au travers de la corne ou du sabot ou d'une autre zone définie comme non marquante, mais qui touche une zone de pointage marquera la valeur de l'endroit où elle touche la zone de pointage. Une flèche passant au travers de la corne ou du sabot ou d'une autre zone définie comme non marquante, mais qui ne touche pas une zone de pointage marquera comme manqué (M).*

### **8.2.3**

*L'équipement décrit dans les règlements ci-dessous est obligatoire pour les événements sanctionnés par World Archery et recommandé pour les autres tournois.*

- *Dans les finales pour les médailles, des tableaux de pointage portatifs seront utilisés, affichant clairement les pointages à jour des athlètes ou des équipes dans ce duel. Une indication du nom de l'athlète et du pays, ou du pays dans les compétitions par équipes, sera aussi prévue.*

## Annexe 1 Tournois pour le classement mondial

### 1 Critères standards minimum pour le classement mondial

Les exigences suivantes doivent être respectées :

**1.1.**

*Accès pour tous les athlètes et leur équipement sportif au pays doit être assuré par le comité d'organisation.*

**1.2.**

*Un arbitre international, candidat international ou continental sera nommé à titre de président de la commission des arbitres. La nomination du président et des autres arbitres sera effectuée par l'association continentale dans laquelle l'événement aura lieu. La nomination du président doit être approuvée par le comité des arbitres de World Archery.*

**1.3.**

*Un délégué technique sera nommé par l'association continentale et approuvé par World Archery. Le délégué technique conseillera les organisateurs et supervisera la préparation et le déroulement de l'événement. Il soumettra des rapports d'évaluation de l'événement à l'association continentale et au service des événements de World Archery.*

**1.4.**

*World Archery recevra et examinera chaque demande en vue de son approbation.*

**1.5.**

*Les organisateurs utiliseront un système d'inscription approuvé par World Archery afin de recueillir les données nécessaires pour chaque athlète, telles que :*

- *numéro de la carte d'identité*
- *nom (nom de famille et prénom)*
- *catégorie*
- *date de naissance (JJ/MM/AAAA)*
- *acronyme de l'Association Membre*

**1.6.**

*Les résultats doivent être donnés en direct (sur le site internet World Archery ou sur un autre site en accord avec World Archery). En direct signifiant aussitôt que les résultats sont rentrés dans un système électronique) à partir de l'épreuve de qualification et comprendre toutes les valeurs des flèches individuelles sous le format exigé par World Archery (Olympic Data Feed ou système pour les résultats World Archery); ils doivent avoir été examinés par un officiel (vérificateur des résultats ou président des arbitres) pendant le tournoi. Les résultats doivent*

être envoyés au Bureau de World Archery au plus tard deux jours après la fin de la compétition sous format électronique.

**1.7.**

*Pour les épreuves finales, le marquage des pointages sera effectué par un système de marquage automatisé approuvé par World Archery. L'utilisation en est obligatoire pour toutes les épreuves servant de qualification olympique dans le cadre de Jeux multisports ainsi que pour les Jeux paralympiques.*

**2. Proposition d'épreuves pour le classement mondial**

**2.1.**

*Les Associations membres / organisateurs d'événements doivent demander le statut d'épreuve pour le classement mondial par l'intermédiaire de leur Association Continentale ou directement à World Archery sur le formulaire prévu à cet effet. Aucune autre forme de demande ne sera acceptée.*

**2.2.**

*Le comité d'organisation local / comité de candidature doit alors soumettre la demande dûment complétée (y compris le nom d'un délégué technique, d'un président de la commission des arbitres et d'un responsable des résultats) au Bureau de World Archery au moins six (6) mois avant la date prévue pour cette épreuve de classement mondial. La demande doit ensuite être examinée par le service des événements de World Archery.*

**2.3.**

*Le Comité exécutif finalisera le calendrier.*

**3. Statut pour le classement mondial**

**3.1.**

*Le statut pour le classement mondial sera automatiquement accordé aux Jeux olympiques, aux Championnats du monde et aux étapes de la Coupe du monde.*

**3.2.**

*Pour les épreuves qui ne sont pas automatiquement reconnues, il est recommandé que le président de la commission des arbitres ne fasse pas partie de l'Association membre hôte. Les autres membres de la commission des arbitres du tournoi peuvent être des arbitres nationaux, continentaux ou internationaux de World Archery provenant de l'association membre candidate. Les nominations provenant de l'extérieur de l'association membre seront organisées par l'association continentale en liaison avec le comité des arbitres.*

**3.3.**

*Il est obligatoire de nommer un délégué technique. Le délégué technique ne doit pas provenir du pays hôte.*

*Les coûts des visites préliminaires et subséquentes du délégué technique seront assumés par les organisateurs. Aucun coût ne peut être imputé à World Archery*

**3.4.**

*Il est obligatoire que le programme utilisé pour la gestion des résultats soit le programme officiel de World Archery.*

**3.5.**

*A la fin de la compétition un tournoi se verra retirer son statut pour le Classement Mondial pour, entre autres, les raisons suivantes :*

- *manquement à soumettre les résultats.*
- *manquement à soumettre le rapport du président des arbitres ou celui du délégué technique au plus tard quatorze (14) jours après la fin de la compétition.*
- *non respect des règlements de World Archery applicables à la compétition (y compris, mais sans se limiter à: utilisation de cibles qui ne sont pas en mousse, utilisation de blasons sans licence).*
- *non-conformité aux exigences le Classement mondial publiées sur le document de la base de données de World Archery.*

---

## Annexe 2 Conditions particulières pour les Jeux olympiques

### **1. Règlements concernant la tenue vestimentaire**

Voir [Livre 3, Chapitre 18 Règlements concernant la tenue.](#)

Annexe 3 Tableaux des duels

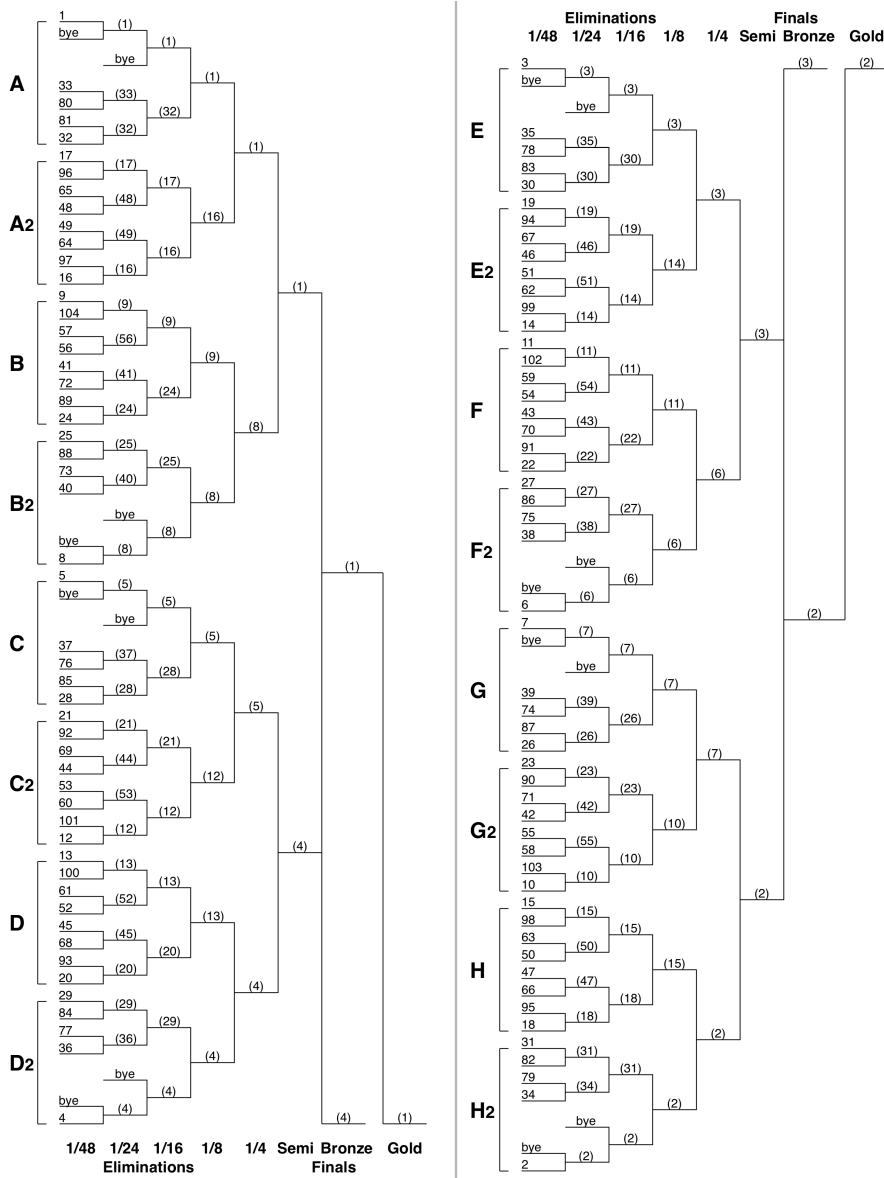


Image 1 : Tableau des duels 104 athlètes, les exempts sont acceptés

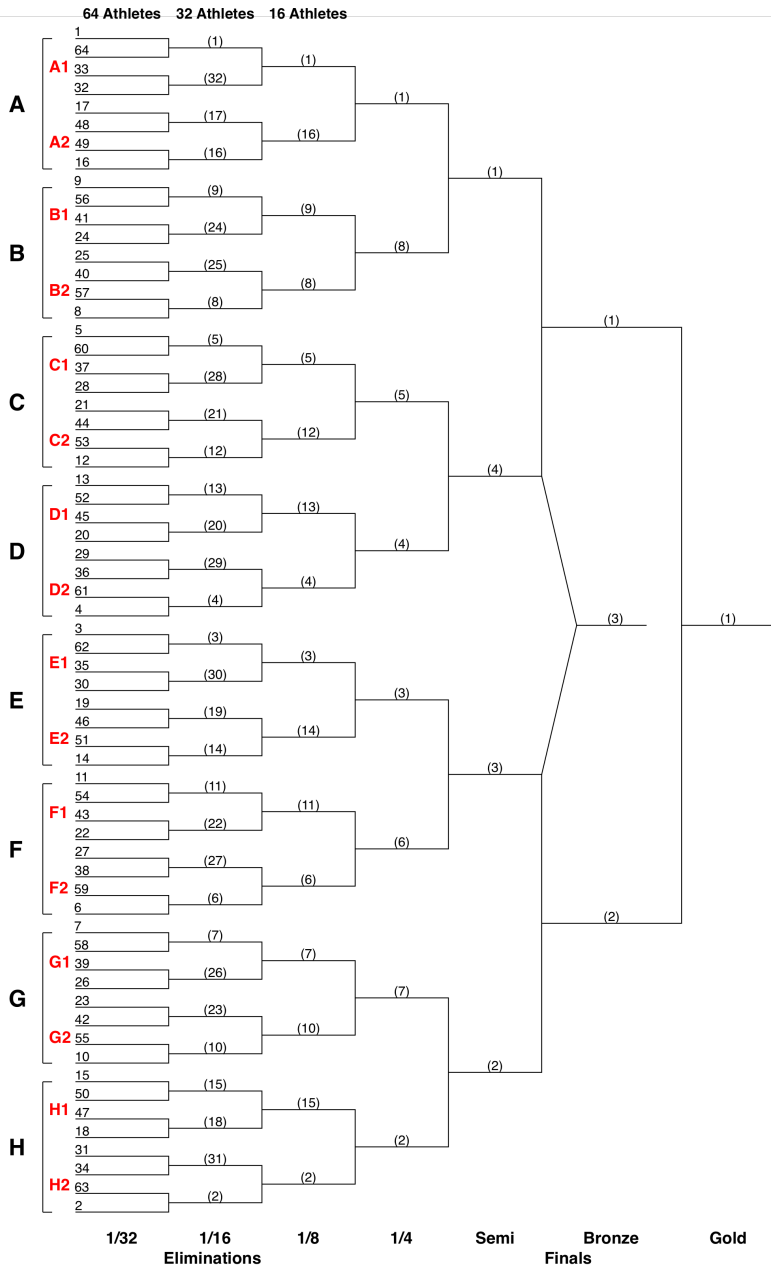
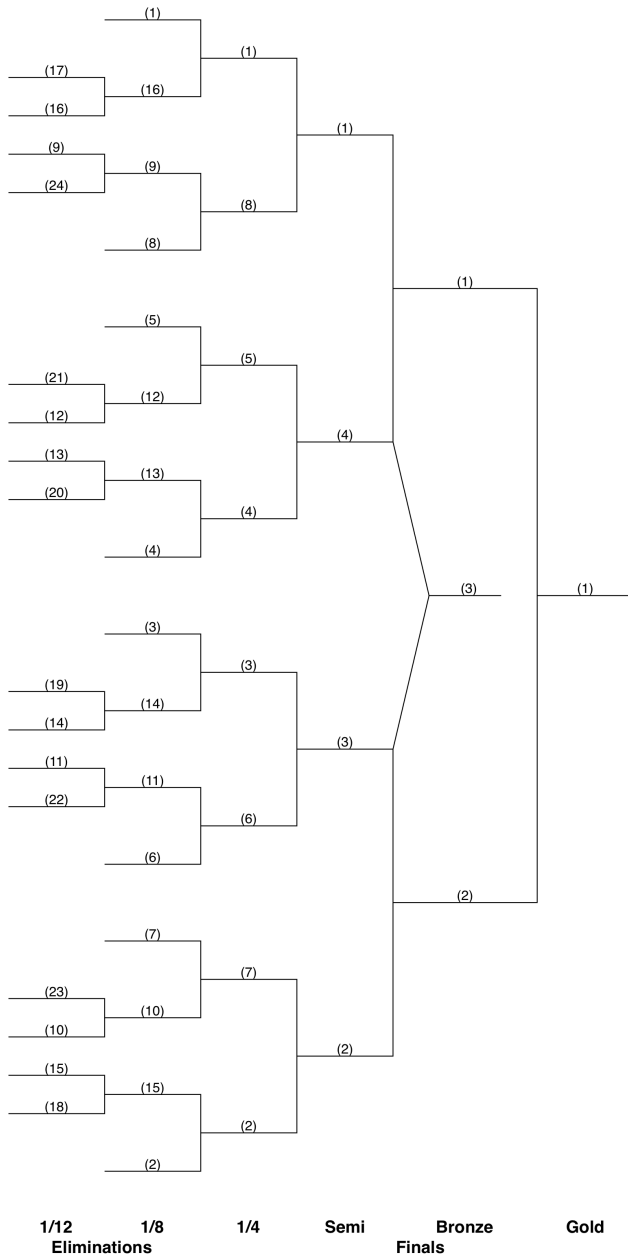


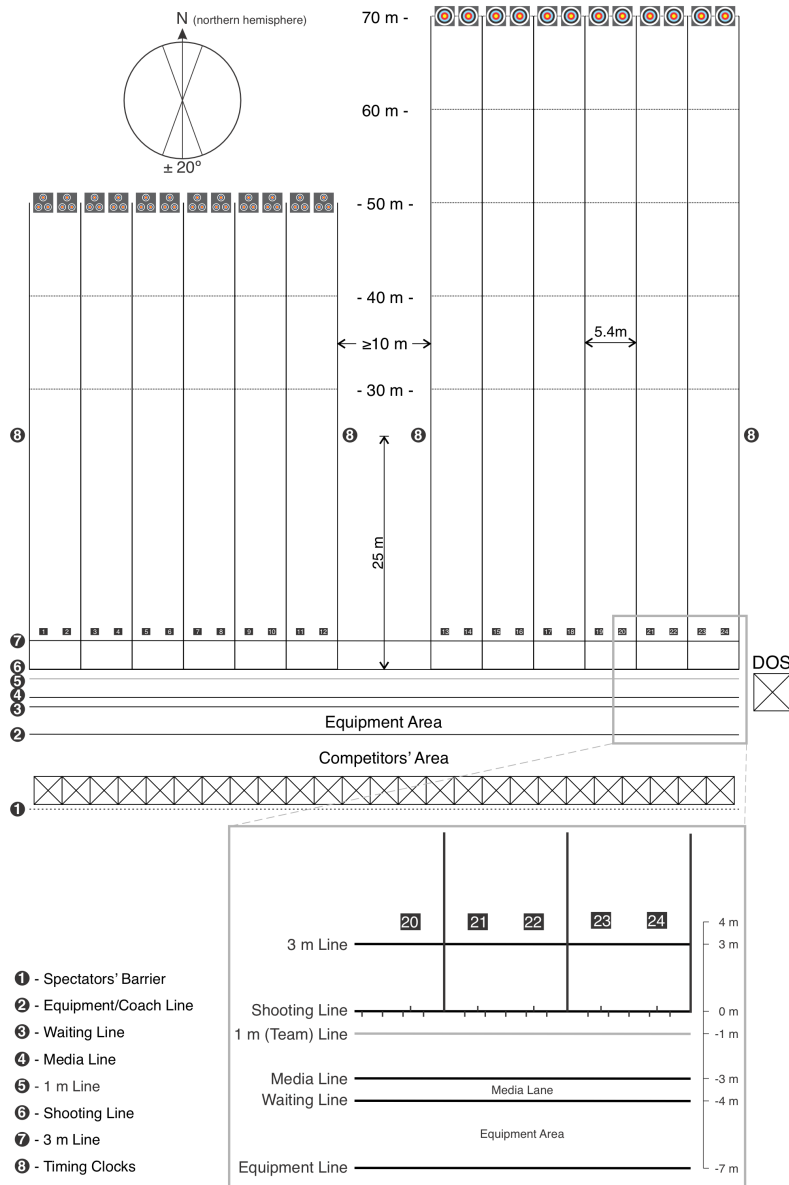
Image 2 : Tableau des duels 64, 32 ou 16 athlètes, les exempts sont acceptés.  
(A1 à H2 pour les Jeux olympiques seulement)



**Image 3 :** Tableau des duels 24 athlètes/équipes, les exempts sont acceptés.

## Annexe 4 Équipement et blasons

### Chapitre 7 Images



**Image 4 :** Disposition du terrain de tir en plein air

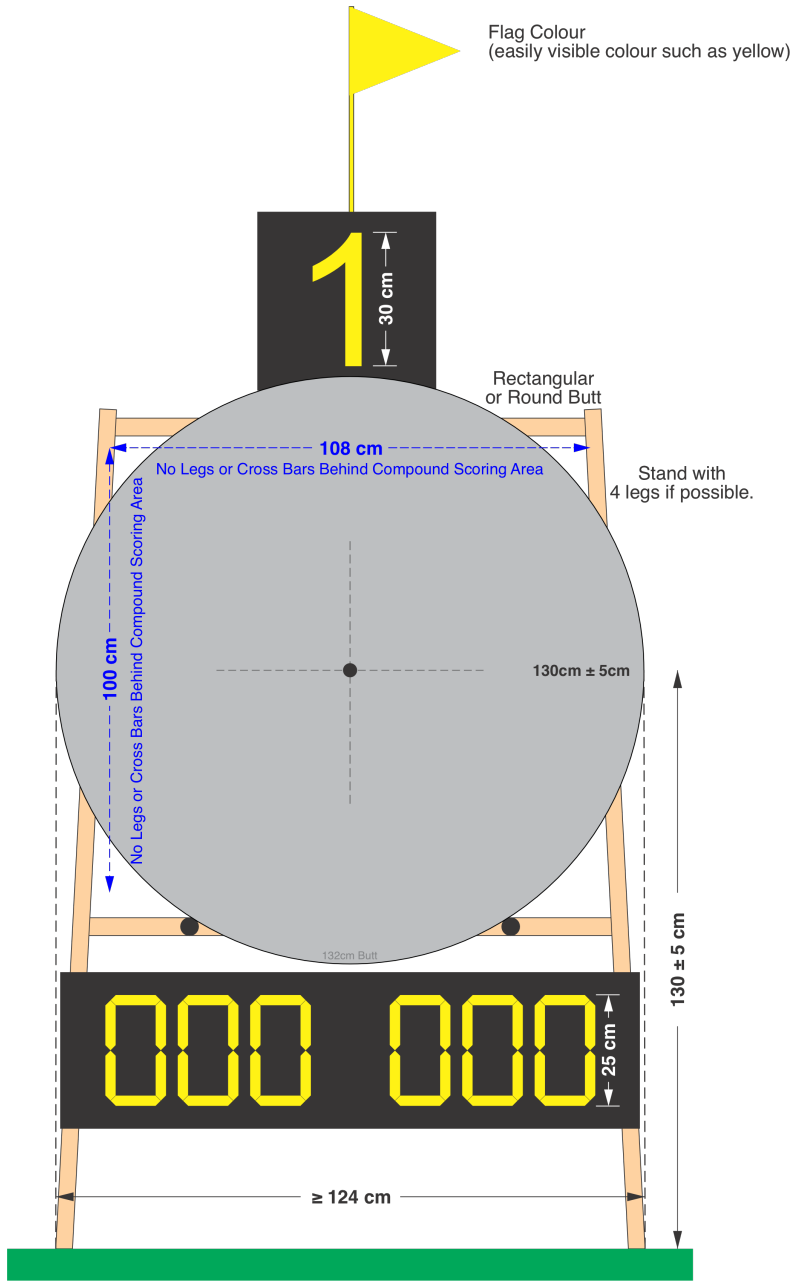


Image 5 : Disposition des buttes de tir en plein air

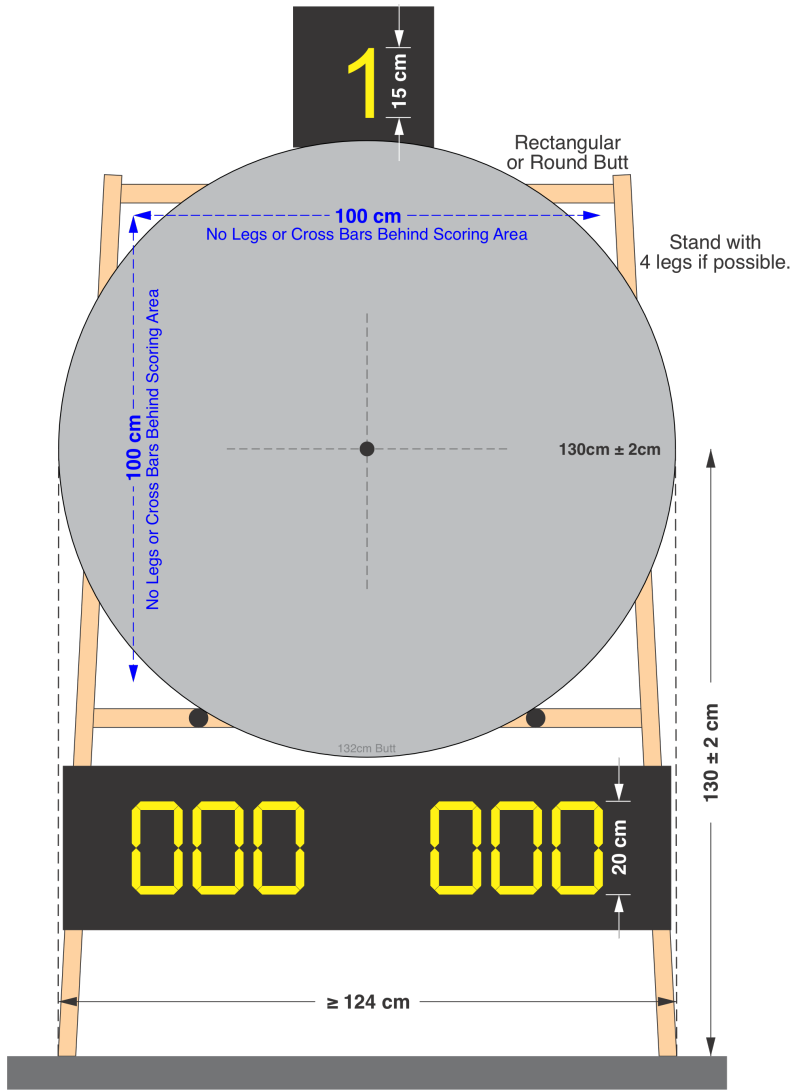
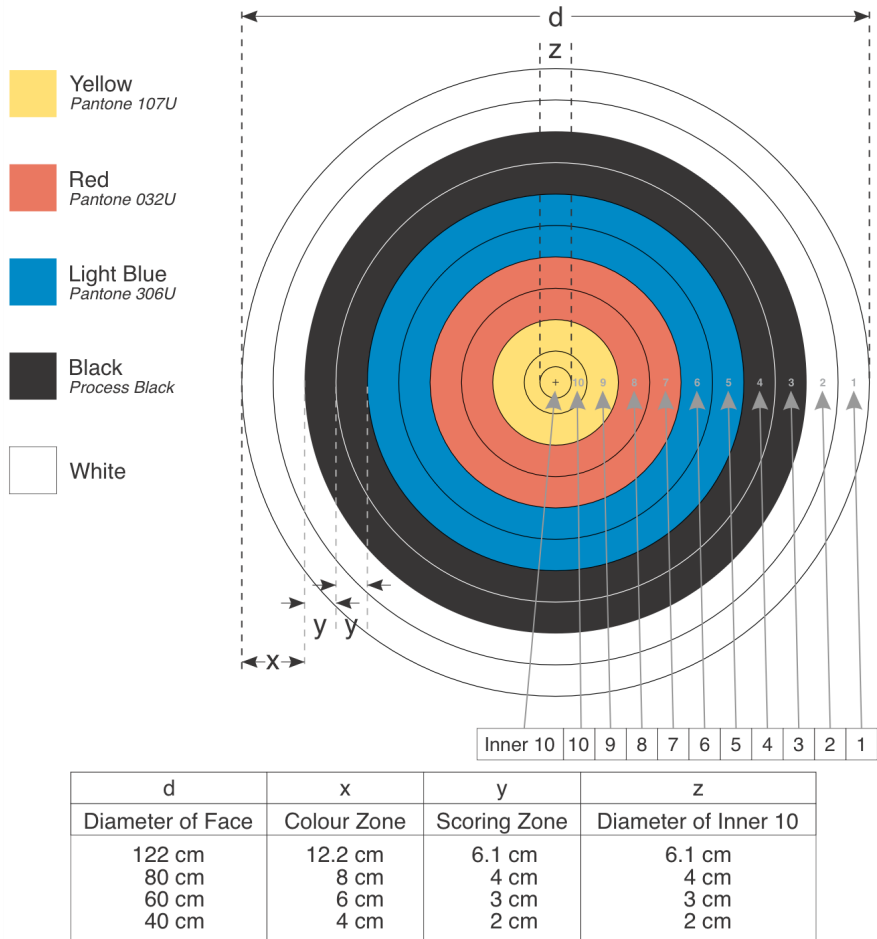


Image 6 : Disposition des buttes de tir en salle



**Image 7 :** Blason à zones de pointage de 1 à 10

Dispositions des blasons pour les longues distances en tir sur cible

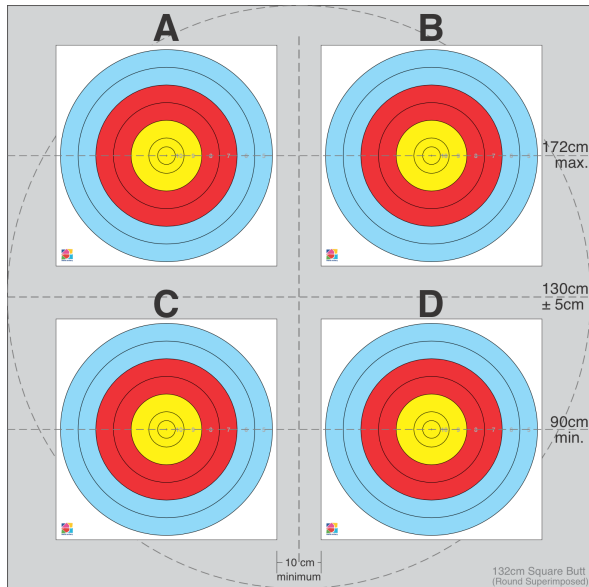


Image 8 : Quatre blasons de 80 cm à zones de pointage de 6 à 10

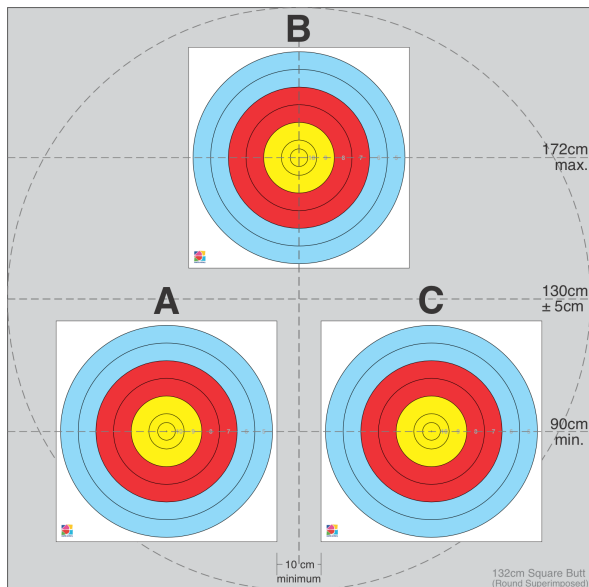
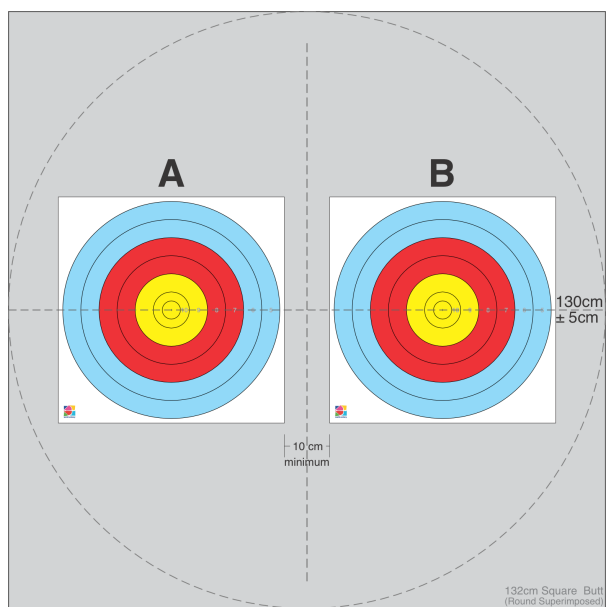
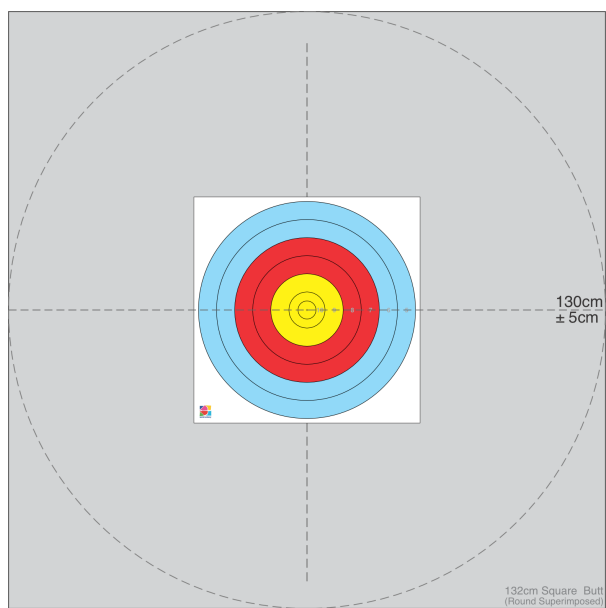


Image 9 : Trois blasons de 80 cm à zones de pointage de 6 à 10

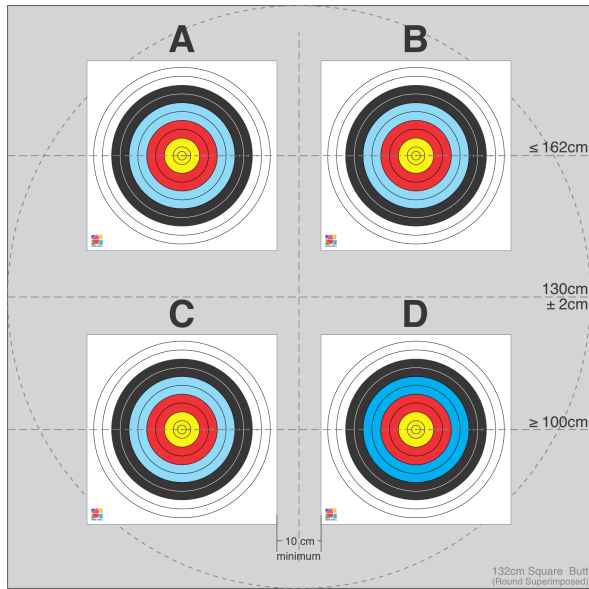


**Image 10** : Deux blasons de 80 cm à zones de pointage de 6 à 10

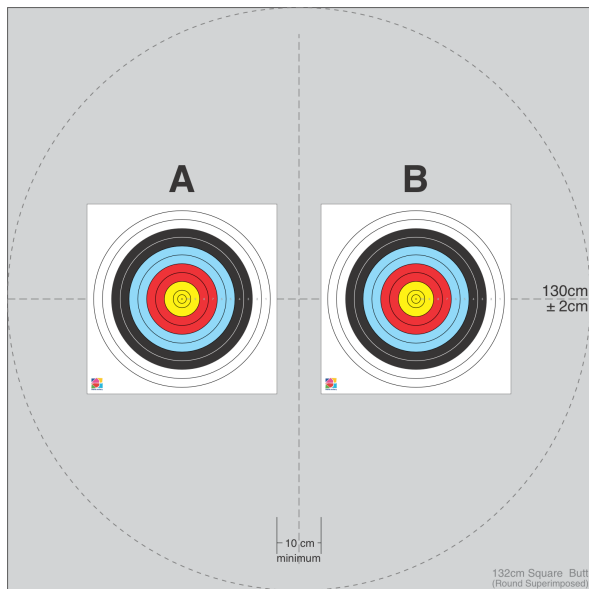


**Image 11** : Un blason de 80 cm à zones de pointage de 6 à 10

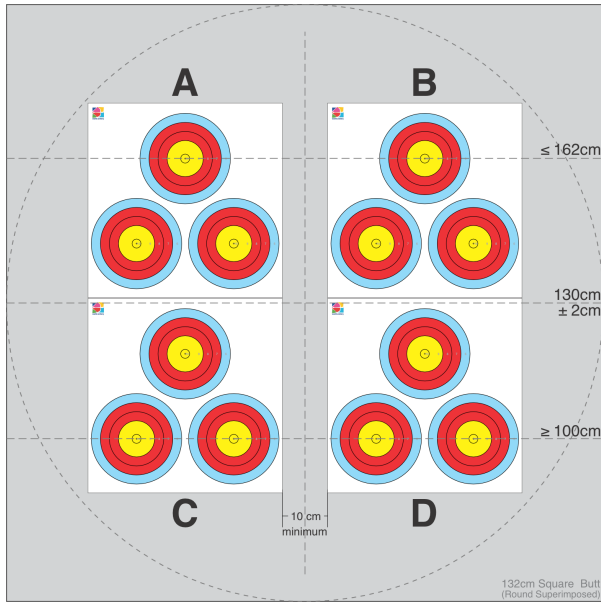
**Dispositions des blasons pour les courtes distances en tir sur cible**



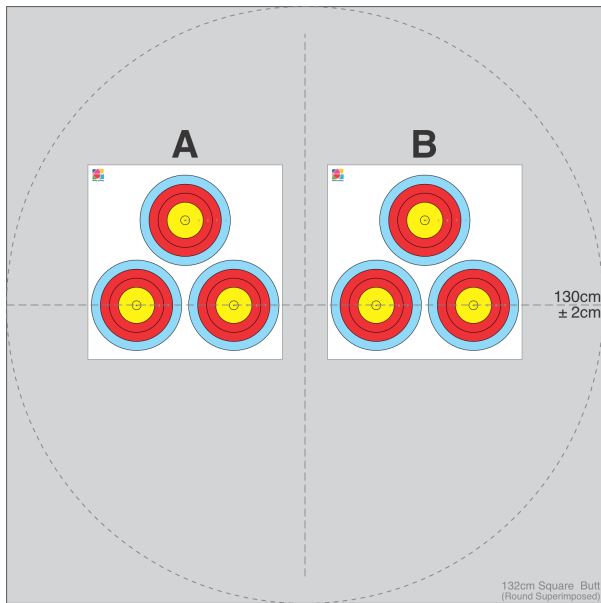
**Image 12 : Quatre blasons de 40 cm pour 18 m**



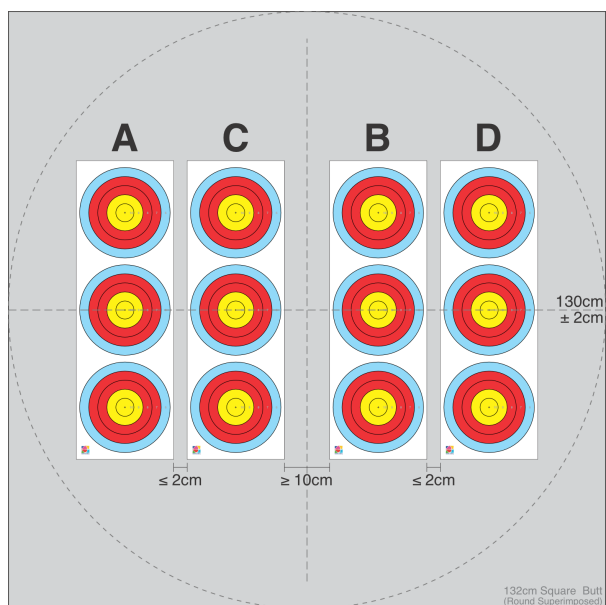
**Image 13 : Deux blasons de 40 cm pour 18 m**



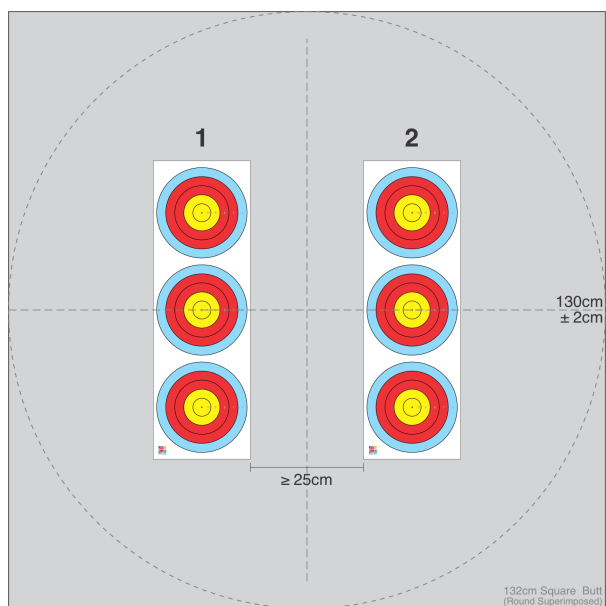
**Image 14 :** Quatre blasons triples triangulaires de 40 cm pour 18 m



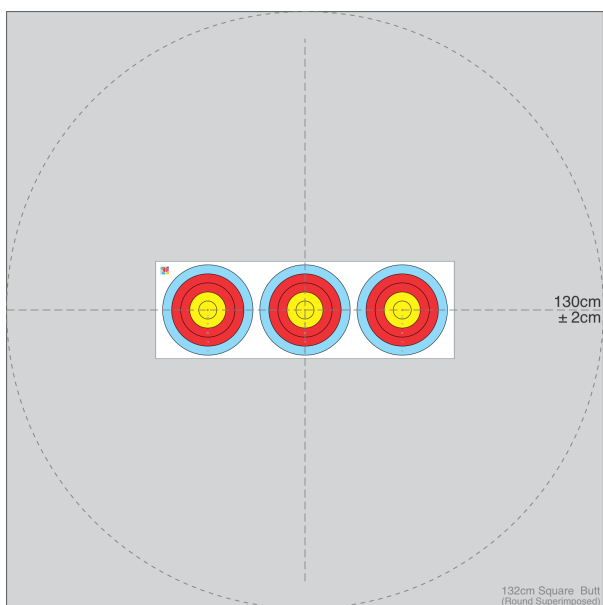
**Image 15 :** Deux blasons triples triangulaires de 40 cm pour 18 m



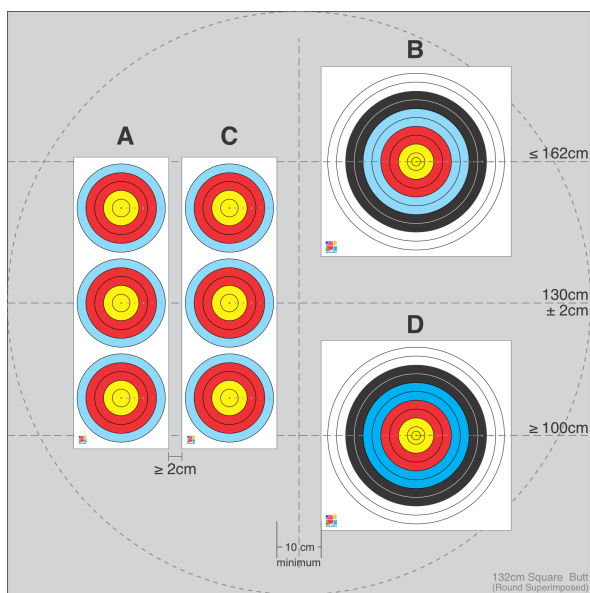
**Image 16 :** Quatre blasons triples verticaux de 40 cm pour 18 m



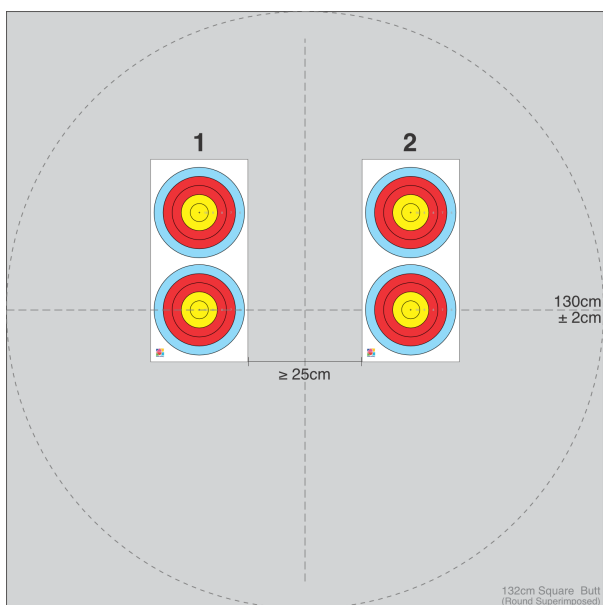
**Image 17 :** Deux blasons triples verticaux de 40 cm pour 18 m



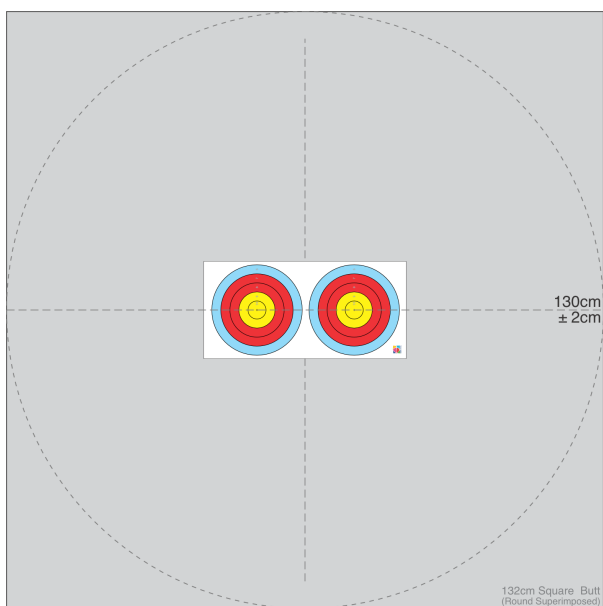
**Image 18 :** Un blason triple horizontal de 40 cm pour 18 m (tir de barrage par équipes)



**Image 19 :** Deux blasons entiers de 40 cm et deux blasons triples verticaux de 40 cm pour 18 m

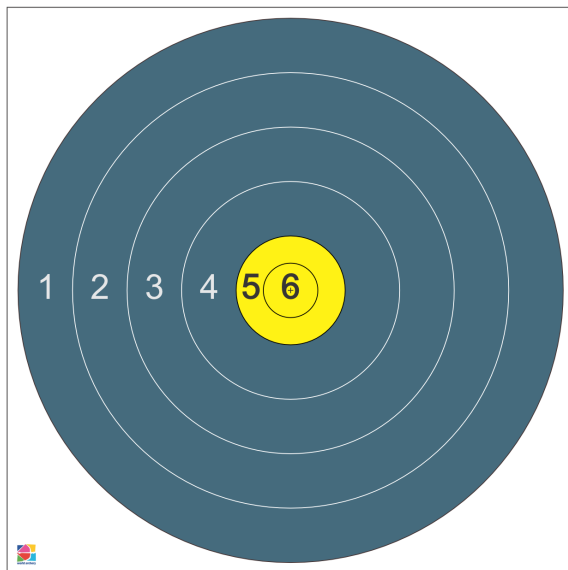
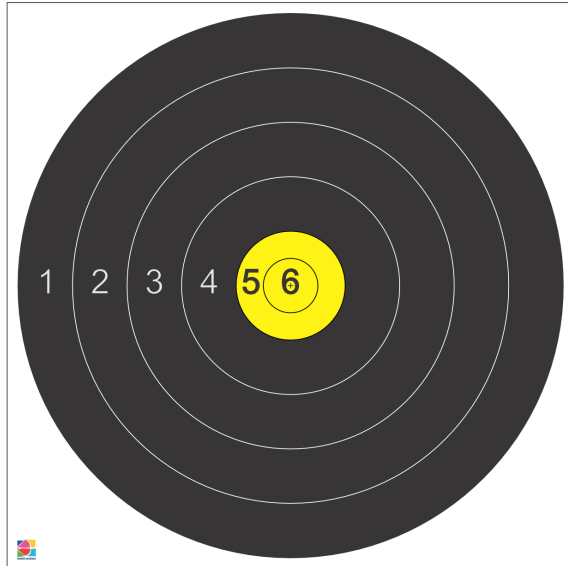


**Image 20** : Deux blasons doubles verticaux de 40 cm pour 18 m



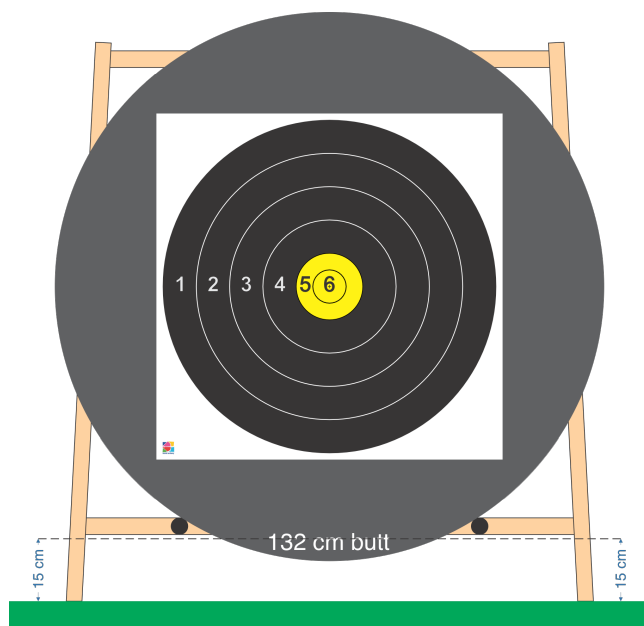
**Image 21** : Un blason double horizontal de 40 cm pour 18 m (tir de barrage double)

Chapitre 8 Images

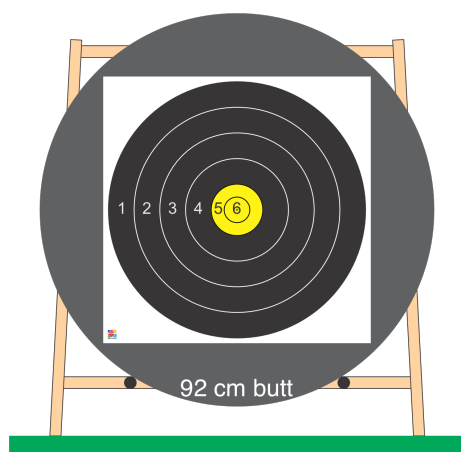


**Image 22 :** Blason à zones de pointage de 1 à 6 pour le tir de campagne  
(L'une ou l'autre des combinaisons de couleurs, noir ou sarcelle, peut être utilisée dans un événement, au choix des organisateurs. Cependant, la combinaison de couleurs choisie doit demeurer la même pour toutes les phases de la compétition. Pour les Championnats du monde et continentaux, la combinaison de couleurs jaune/sarcelle est obligatoire.)

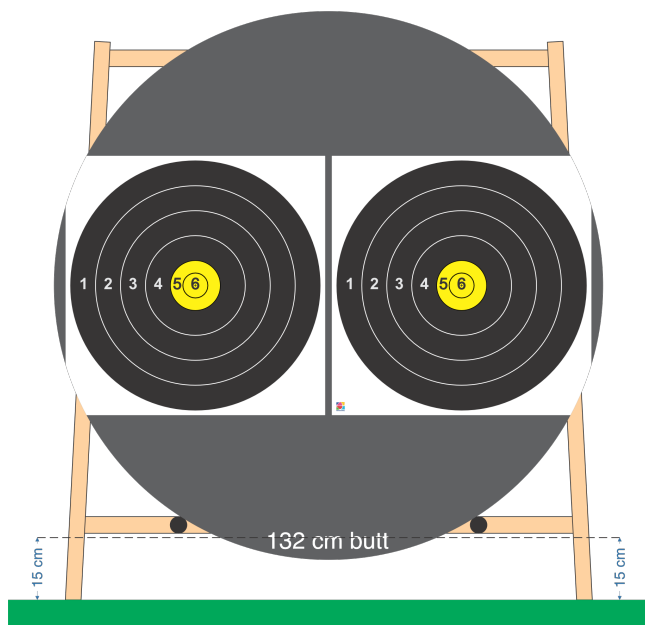
**Dispositions des blasons pour le tir de campagne**



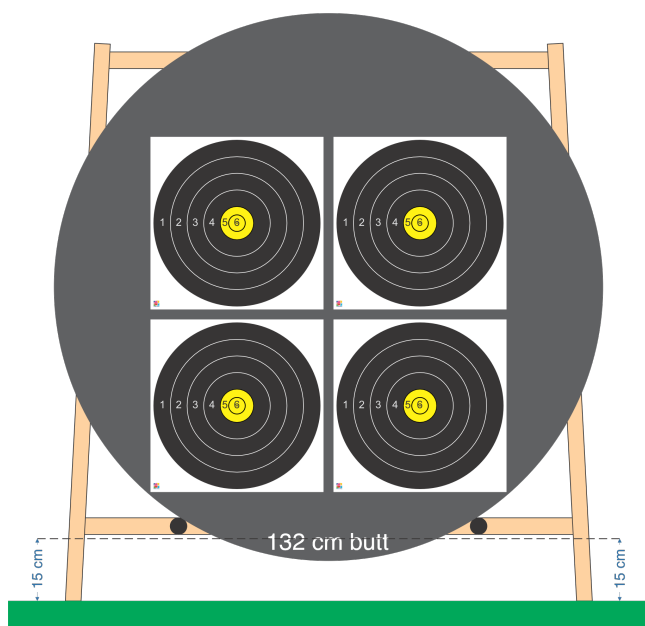
**Image 23** : Blason de tir de campagne de 80 cm



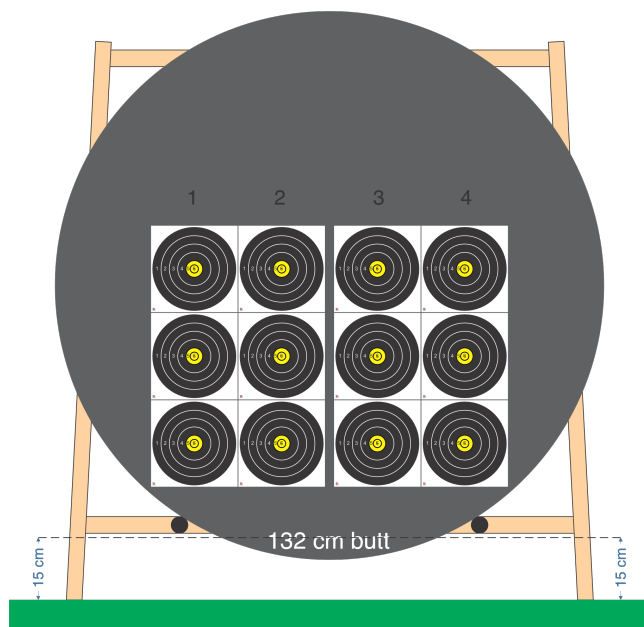
**Image 24** : Blason de tir de campagne de 60 cm sur petite butte de tir



**Image 25** : - Deux blasons de tir de campagne de 60 cm



**Image 26** : Quatre blasons de tir de campagne de 40 cm



**Image 27** : Quatre fois quatre blasons de tir de campagne de 20 cm

### **Annexe TAC 3.1 – Calendrier de rotation des championnats canadiens**

Les Championnats canadiens sur cible en plein air, en campagne et en plein air 3D sont organisés selon un calendrier approuvé par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada. Cela laisse aux provinces le temps de confirmer que les clubs accueillent les championnats en leur nom. La province est l'organisatrice de la compétition et devrait collaborer avec le club pour organiser un événement réussi.

|         |         |         |         |         |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2026 ON | 2027 MB | 2028 QC | 2029 NÉ | 2030 SK |
| 2031 PE | 2032 CB | 2033 NB | 2034 AB | 2035 ON |

## Annexe TAC 3.2 – Règles des Championnats canadiens de tir sur cible en plein air

### TAC 3.16.7.0.

Les Championnats canadiens ne doivent pas être organisés simultanément avec d'autres championnats ou tournois, sauf :

#### TAC 3.16.7.0.1

Les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air et les Championnats de parcours en campagne peuvent être organisés ensemble de sorte qu'ils partagent la même cédule, mais en aucune circonstance on ne doit diviser la compétition pour aucune catégorie.

#### TAC 3.16.7.1. Championnats canadiens sur cible en plein air

Les Championnats canadiens sur cible en plein air se déroulera selon le format suivant :

- Pratiques officielles et inspection de l'équipement suivi de la Coupe Fred Usher (Jour 1);
- Qualifications (Jour 2) :
  - Une (1) épreuve individuelle de qualification/classement longue distance :
    - Conformément à l'Article [TAC 4.5.1.0](#) et [4.5.1.1](#) et l'Article 11.2., Livre 3.
    - Les archers classifiés en paratir à l'arc inscrits dans une catégorie de paratir à l'arc participeront à l'épreuve de qualification selon les règles de paratir à l'arc, conformément aux Articles 29.1 et 37.2, Livre 5
- Éliminatoires et finales (Jour 3) :
  - Duel individuel :
    - Conformément à l'Article [TAC 4.5.1.0](#) et [4.5.1.2](#) et l'Article 11.2., Livre 3.
    - Pas de coupure, tous les concurrents passent aux éliminations.
    - Les duels éliminatoires/de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
    - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans l'épreuve de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
    - Pour toute catégorie de paratir à l'arc comptant moins de trois (3) concurrents :
      - Des médailles seront attribuées pour les catégories de paratir à l'arc en fonction des résultats obtenus dans le cadre des qualifications.
      - Les athlètes classifiés en paratir à l'arc seront classés avec et participeront aux éliminatoires dans la catégorie d'équipement équivalente non para.

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues s'appliquent pour les épreuves de tir sur cible à longue distance (voir Article [TAC 4.3](#)) et le paratir à l'arc (voir le Chapitre 28, Livre 5).

Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent sauf U10.

Les athlètes doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

#### ANN 3.2.1 Événements

Les Championnats canadiens sur cible en plein air se déroulent conjointement avec les événements suivants :

- Championnats canadiens de tir en campagne;
- Coupe Fred Usher;

## Livre 2

### Compétitions



- Nouvelle compétition optionnelle :
  - Conçue par le comité d'organisation et approuvée par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

#### **ANN 3.2.2**

Le programme des événements des Championnats canadiens de tir sur cible en plein air doit être cédé tel que convenu par le comité exécutif de Tir à l'arc Canada et le comité d'organisation. En plus des épreuves de tir, les activités suivantes doivent être programmées :

- une ou plusieurs réunions d'information sur le tournoi;
- une inspection de l'équipement;
- la remise des médailles.

Si le comité d'organisation choisit de tenir l'une des activités optionnelles suivantes, celles-ci seront aussi incluses à l'horaire tel que convenu entre Tir à l'arc Canada et le comité d'organisation :

- un nouvel événement;
- des événements sociaux;
- un stage des juges nationaux.

#### **ANN 3.2.3 Inscription**

##### **ANN 3.2.3.1**

Des frais d'inscription séparés s'appliqueront pour chacun des événements : Championnats sur cible en plein air, Coupe Fred Usher, Parcours en campagne et autres nouveautés.

##### **ANN 3.2.3.2**

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité d'organisation et doivent être approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

##### **ANN 3.2.3.3**

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur aux Championnats et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant les Championnats, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité d'organisation a un site Web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

##### **ANN 3.2.3.4 Invités**

(voir Article 2.2.10, Livre 1 Invités)

Les Invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens pendant l'épreuve de qualification; cependant les Invités ne pourront participer aux éliminatoires ou recevoir les récompenses des Championnats canadiens.

##### **ANN 3.2.3.4.1**

Si des invités participent dans des catégories où des médailles sont attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications, conformément à l'article TAC 3.16.7.1, la médaille d'or, et le cas échéant la médaille d'argent, seront remises au(x) meilleur(s) participant(s) canadien(s).

##### **ANN 3.2.4.5 Entraîneurs**

Tous les entraîneurs doivent s'inscrire à l'événement (voir [TAC 3.6.3](#)).

##### **ANN 3.2.4.6 Agents**

Même si les agents des archers ne sont pas obligés de s'inscrire à l'avance à l'événement, ils doivent obtenir des accréditations portant leur nom et celui de l'archer pour lequel ils sont l'agent, et se conformer aux exigences de la tenue vestimentaire.

##### **ANN 3.2.4 Officiels**

##### **ANN 3.2.4.1**

Un directeur de tir doit être nommé conformément à l'Article [TAC 3.9.1.1](#).

## Livre 2

### Compétitions



#### **ANN 3.2.4.2**

Les officiels chargés de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité d'organisation.

#### **ANN 3.2.4.3**

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir [TAC 3.5.4.1., Livre 2](#)) :

- surveiller le rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

#### **ANN 3.2.4.4**

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

#### **ANN 3.2.5 Officiels des équipes**

Consulter la section TAC 18 Officiels d'équipe, Livre 3

#### **ANN 3.2.6 Entraînement (Pratique)**

Voir Livre 3, Chapitre 16, [Article TAC 16.1.2.](#)

#### **ANN 3.2.7 Programme et protocole**

##### **ANN 3.2.7.1**

La veille des Championnats de tir sur cible en plein air, le président des arbitres et un représentant du comité d'organisation doivent organiser une réunion d'information sur le tournoi, afin de fournir des informations détaillées sur le tournoi et les installations, et de répondre aux éventuelles demandes.

##### **ANN 3.2.7.2**

La veille des Championnats sur cible en plein air, les activités suivantes ont lieu :

- Pratique officielle au cours desquels les athlètes seront autorisés à s'entraîner sur le terrain du tournoi;
- Inspection d'équipements;
- Coupe Fred Usher;
- Cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle défilent les équipes en compétition, dirigées par leurs capitaines d'équipe et constituées par ordre alphabétique de province (selon le choix de la langue des organisateurs). L'équipe de l'association membre hôte sera la dernière. La procession défile devant l'estrade des arbitres et des dignitaires. Le président de l'association provinciale hôte ou le représentant désigné saluera ensuite toutes les personnes présentes et présentera le président de Tir à l'arc Canada, qui déclarera les Championnats ouverts. Les équipes défilent ensuite dans le même ordre.

##### **ANN 3.2.7.3**

Une réception (banquet ou cocktail) doit être organisée, et on y remet les prix et trophées.

##### **ANN 3.2.7.4**

Quand toutes les médailles ont été remises, le président de Tir à l'arc Canada ou son délégué doit remercier les organisateurs et les athlètes, et déclarer les Championnat clos.

##### **ANN 3.2.7.5**

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

#### **ANN 3.2.8 Attribution des cibles**

##### **ANN 3.2.8.1**

Dans l'épreuve de qualification des championnats sur cible en plein air, les athlètes seront regroupés par ordre alphabétique de nom de famille dans la catégorie quand cela est possible.

##### **ANN 3.2.8.2**

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

##### **ANN 3.2.8.3**

## Livre 2

### Compétitions



La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, arbitres, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition, et tous les jours pendant la compétition.

#### **ANN 3.2.9 Site, matériel et installations**

##### **ANN 3.2.9.1**

Le terrain de tir doit respecter le [Chapitre 7](#).

##### **ANN 3.2.9.2**

Le comité d'organisation doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel.

##### **ANN 3.2.9.3**

Le comité d'organisation doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes, et les personnes en fauteuil roulant, à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

##### **ANN 3.2.9.4**

Les Championnats de tir sur cible en plein air peut être organisé dans un terrain ouvert, dans un aréna ouvert, ou dans un stade.

##### **ANN 3.2.9.5**

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, et les officiels des équipes à proximité derrière la ligne d'attente. Il doit y avoir des places assises abritées pour les arbitres à proximité de la ligne d'attente.

##### **ANN 3.2.9.6**

Le directeur de tir doit être placé sur une plateforme surélevée située sur la ligne de tir, dans la zone de séparation du terrain, ou à chaque extrémité.

#### **ANN 3.2.10 Dignitaires et journalistes**

##### **ANN 3.2.10.1**

Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada, représentants des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité d'organisation.

##### **ANN 3.2.10.2**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre.

#### **ANN 3.2.11 Règles concernant la tenue vestimentaire**

Consulter le Chapitre 18, Livre 3

#### **ANN 3.2.12 Chaperons**

##### **ANN 3.2.12.1**

Tous les athlètes U15 et U13 doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

##### **ANN 3.2.12.2**

Le comité d'organisation doit attribuer des chaperons pour accompagner les groupes de jeunes sur le terrain de tir.

##### **ANN 3.2.12.3**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

##### **ANN 3.2.12.4**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

## Annexe TAC 3.3 – Règles du championnat canadien de tir en campagne

### TAC 3.16.7.2. Championnats canadiens de tir en campagne

Les Championnats canadiens de tir en campagne se déroulera selon le format suivant :

- Qualifications :
  - Deux Épreuves de tir en campagne modifiées :
    - Un parcours non marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'Article 4.5.2.2 Module pour le parcours non marqué;
    - Un parcours marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'Article 4.5.2.2. Module pour le parcours marqué;
    - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
  - Seuls les huit (8) meilleurs athlètes de chaque catégorie accèdent aux éliminatoires.
  - Comprend les duels individuel conformément à l'[Article 4.5.2.5.](#)
- Finales :
  - Comprend les duels de finales conformément à l'[Article 4.5.2.6](#)
  - Les duels de finales ne seront organisées que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
  - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans le cadre de l'épreuve de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.

Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions exclues (voir [Article TAC 3.18.1.3.](#)).

Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf U10, s'appliquent.

Les athlètes doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

Sauf indication contraire, les Championnats canadiens en campagne se déroule selon les règles de tir en campagne de World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

#### ANN 3.3.1 Événements

Les Championnats canadiens de tir en campagne se déroulent conjointement avec les événements suivants :

- Championnats canadiens sur cible en plein air;
- Coupe Fred Usher;
- Nouvelle compétition optionnelle :
  - Conçue par le comité d'organisation et approuvé par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

#### ANN 3.3.2 Programme des Championnats

##### ANN 3.3.2.1

Le calendrier des Championnats canadiens de tir en campagne peut être modifié selon les circonstances et avec l'approbation du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

- Les Championnats de tir en campagne peuvent être programmés deux jours avant les Championnats canadiens sur cible en plein air.
- Les Championnat de tir en campagne peuvent être programmés le lendemain des Championnats canadiens sur cible en plein air.

Commented [pg2]: OR Championnat canadiens sur cible en plein air

## Livre 2

### Compétitions



- Les Championnats de tir en campagne peuvent être programmés en même temps que le championnat sur cible en plein air, alors que les catégories similaires peuvent tirer en campagne tandis que d'autres catégories peuvent tirer sur cible.

#### **ANN 3.3.3 Inscription**

##### **ANN 3.3.3.1**

Divers frais d'inscription s'appliqueront aux Championnats de tir en campagne, aux Championnats sur cible en plein air, à la Coupe Fred Usher et à toute nouvelle compétition.

##### **ANN 3.3.3.2**

Les frais d'inscription doivent être fixés par le comité d'organisation et approuvés par le comité de direction de Tir à l'arc Canada.

##### **ANN 3.3.3.3**

Le formulaire d'inscription doit inclure un avis qu'un code vestimentaire est en vigueur aux Championnats et qu'il doit être respecté. Le formulaire d'inscription, ou la confirmation d'inscription envoyée aux participants avant les Championnats, doit indiquer où on peut trouver des références aux règles régissant le code vestimentaire. Si le comité d'organisation a un site Web, les règles régissant le code vestimentaire doivent y être affichées.

##### **ANN 3.3.3.4 Invités**

(Voir l'Article 2.2.10, Livre 1 Invités)

Les invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens pendant l'épreuve de qualification; cependant les Invités ne pourront participer aux éliminatoires ou aux récompenses des Championnats canadiens.

##### **ANN 3.3.3.4.1**

Si des invités participent dans des catégories où des médailles sont attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications, conformément à l'article TAC 3.16.7.2, la médaille d'or, et le cas échéant la médaille d'argent, seront remises au(x) meilleur(s) participant(s) canadien(s).

#### **ANN 3.3.4 Documents**

Voir [Article TAC 3.8](#).

#### **ANN 3.3.5 Officiels**

##### **ANN 3.3.5.1**

Un directeur de tir doit être nommé par le comité d'organisation avec l'accord du délégué technique.

##### **ANN 3.3.5.2**

Les officiels responsables de recevoir et d'afficher les pointages sont nommés par le comité d'organisation.

##### **ANN 3.3.5.3**

Tir à l'arc Canada doit nommer un délégué technique qui doit, mis à part d'autres tâches (voir TAC 3.5.4.1., Livre 1) :

- surveiller le rapport des résultats et s'assurer que les résultats corrects sont affichés.

##### **ANN 3.3.5.4**

Tir à l'arc Canada doit nommer la commission des arbitres du tournoi.

##### **ANN 3.3.5.4.1**

Les arbitres sont nommés par Tir à l'arc Canada de la même manière et en même temps que les Championnats de tir sur cible en plein air (voir [Article ANN 3.2.4.4](#)).

##### **ANN 3.3.5.4.2**

Il y aura au moins un (1) juge pour six (6) cibles aux Championnats de tir en campagne.

##### **ANN 3.3.6**

Non utilisé

## Livre 2

### Compétitions



#### **ANN 3.3.7 Jury d'appel**

Voir Article [TAC 3.12.3](#).

#### **ANN 3.3.8 Officiels d'équipe**

##### **ANN 3.3.8.1**

Les officiels d'équipe, à moins qu'ils soient concurrents, peuvent seulement se trouver dans les zones désignées suivantes :

- sur le terrain d'entraînement (pratique);
- sur le parcours d'entraînement,(pratique);
- dans les zones des spectateurs du parcours de compétition pendant la compétition :
  - à moins que ce soit nécessaire autrement, et qu'ils soient accompagnés par un arbitre ou un officiel désigné par un arbitre.

##### **ANN 3.3.9**

Non utilisé

#### **ANN 3.3.10 Entraînement (pratique)**

Voir Article 28.1, Livre 4 et Article TAC 28.1, Livre 4.

##### **ANN 3.3.10.1**

Pour les Championnats de tir en campagne, l'entraînement doit être autorisé soit sur le parcours du tournoi de campagne, soit sur un autre parcours de campagne à proximité, pendant au moins un jour entier avant le premier jour de compétition, et pendant au moins deux heures le matin du premier jour de compétition si la compétition commence après 12 h 00. Il doit y avoir des buttes de tir d'échauffement sur un parcours de campagne ou sur un terrain d'entraînement près du parcours du tournoi de campagne, qui peuvent être utilisées au moins une heure avant que les athlètes doivent arrêter de tirer avant chaque jour de compétition.

#### **ANN 3.3.11 Programme et protocole**

##### **ANN 3.3.11.1**

La veille des Championnats de tir en campagne, les activités suivantes ont lieu :

- l'entraînement (pratique) officiel pour lequel les athlètes doivent être autorisés à s'entraîner sur le terrain d'entraînement et le parcours d'entraînement;
- l'inspection d'équipements;

##### **ANN 3.3.11.2**

Immédiatement avant le début des Championnats de tir en campagne, le président du comité des arbitres et un représentant du comité d'organisation doivent organiser une réunion d'information pour donner des informations détaillées sur le tournoi, le parcours et les installations, et répondre aux questions éventuelles.

##### **ANN 3.3.11.3**

Tout changement au programme officiel ne peut être fait que par une décision majoritaire des capitaines d'équipes.

#### **ANN 3.3.12 Attribution des cibles**

##### **ANN 3.3.12.1**

Les athlètes doivent être regroupés en fonction de l'ordre alphabétique de leurs noms de famille au sein de leur catégorie, quand c'est faisable.

##### **ANN 3.3.12.2**

Les organisateurs peuvent modifier les attributions de cibles pour répondre aux contraintes de la disposition du terrain, ou autres.

##### **ANN 3.3.12.3**

## Livre 2

### Compétitions



La liste des athlètes, dans l'ordre des cibles ou groupes, ou dans l'ordre alphabétique, doit être distribuée à tous les agents, arbitres, athlètes et officiels avant le premier jour de compétition. Toute révision apportée un jour de compétition doit aussi être communiquée.

#### **ANN 3.3.13 Site, matériel et installations**

Le parcours de terrain doit être installé conformément au [Chapitre 8 - Installation du terrain de tir - Tir à l'arc en campagne](#).

##### **ANN 3.3.13.1**

Il y aura deux (2) parcours modifiés\* de tir en campagne pour les qualifications :

- Un parcours non marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'[Article 4.5.2.2. Module pour le parcours non marqué](#);
- Un parcours marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'[Article 4.5.2.2. Module pour le parcours marqué](#);
- Doit être mis en place conformément au [Chapitre 8, Configuration du terrain de tir — Tir en campagne](#).

\* - 12 cibles ou un module au lieu des 24 cibles régulières ou deux modules par parcours.

##### **ANN 3.3.13.2**

Un minimum de quatre (4) parcours de six (6) cibles sera prévu pour les éliminatoires.

- Chaque parcours sera aménagé conformément à l'[Article 4.5.2.5.1](#);
- Les 24 cibles provenant des deux (2) parcours de qualification peuvent être réparties en quatre (4) parcours de six (6) cibles, ou de nouveaux parcours peuvent être aménagés afin d'accueillir les spectateurs.

##### **ANN 3.3.13.3**

Le site des finales comprendra quatre (4) cibles aménagées conformément à l'[Article 4.5.2.6](#).

- Le site doit permettre l'accueil des spectateurs.

##### **ANN 3.3.13.4**

Le comité d'organisation doit fournir un abri adéquat en cas de mauvais temps, aux athlètes et à leur matériel, dans la zone de rassemblement.

##### **ANN 3.3.13.5**

Le comité d'organisation doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes (et les personnes en fauteuil roulant si le parcours peut les accueillir), à proximité du terrain de tir, ou à distance raisonnable.

##### **ANN 3.3.13.6**

Des installations fournissant de l'eau potable devraient être prévues sur le parcours.

## Annexe TAC 3.4 – Règles du championnat canadien régional en salle

### TAC 3.16.7.3. Championnats canadiens régionaux en salle

Le format des Championnats canadiens régionaux en salle doit être le suivant:

- une épreuve unique (1) en salle à 18 m conformément à l'Article [4.5.1.1](#);
- la compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays.

toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible en salle s'appliquent, sauf les divisions exclues (voir [TAC 3.18.1.3](#)).

Toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent. Des compétitions U10 peuvent avoir lieu dans certains sites hôtes, mais aucun résultat ne doit être affiché et les prix éventuels sont sous la responsabilité du club hôte.

#### ANN 3.4.1 Événements

Les Championnats canadiens régionaux en salle se compose de deux épreuves tirées simultanément.

##### ANN 3.4.1.1

Compétition individuelle

##### ANN 3.4.1.2

Compétition par équipes (équipes mixtes de club) :

- Une équipe doit se composer de trois (3) athlètes qui sont tous membres du même club. Un athlète ne peut être membre que d'une (1) seule équipe;
- Toutes les équipes doivent avoir au moins un (1) para-archer, jeune, ou femme et aucune équipe ne peut avoir plus d'un 50+ ou 21+ dans les divisions Arc à poulies, Arc à poulies «pointeaux fixes», ou Arc à poulies illimité;
- Le pointage d'une équipe est le total des pointages, dix et neufs, que tous ses membres ont réussis en compétition individuelle;
- Les athlètes d'une même équipe doivent réussir leur pointages le même jour et au même site.

#### ANN 3.4.2 Programme

##### ANN 3.4.2.1

Le Championnat régional en salle se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays au cours des premiers samedi et dimanche consécutifs du mois de mars. Les sites hôtes peuvent organiser la compétition sur un ou deux jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, la compétition peut avoir lieu le soir du vendredi précédent.

##### ANN 3.4.2.2

Les sites hôtes n'ont pas le droit d'organiser les Championnats régionaux en salle de Tir à l'arc Canada en même temps que d'autres championnats ou tournois.

##### ANN 3.4.2.3

Si un site ne peut pas organiser la compétition à cause de circonstances graves et inévitables, tel qu'une météo exceptionnellement mauvaise ou une catastrophe naturelle, le directeur du site peut demander un report.

- Le coordonnateur des Championnats régionaux en salle, en consultation avec le président de Tir à l'arc Canada, peut accorder un report qui ne peut pas excéder sept (7) jours.
- Dans le cas d'un tel report, les dates limites pour les appels et les corrections doivent être reportées en conséquence, mais uniquement pour les athlètes qui tirent à ce site.

##### ANN 3.4.2.4

Le programme de la compétition est déterminé par le club hôte. Ce programme doit être affiché sur le site Web de TAC, tel qu'énoncé sur l'inscription du site hôte.

#### ANN 3.4.3 Inscription

##### ANN 3.4.3.1

Inscription d'un site hôte :

- Tout club qui est membre d'une association provinciale affiliée à Tir à l'arc Canada peut demander d'être un site hôte. Une association provinciale peut aviser Tir à l'arc Canada qu'elle souhaite désigner des clubs pour organiser les Championnats, cependant, en l'absence d'une telle notification, les demandes de tous les clubs doivent être acceptées à condition qu'ils satisfassent aux exigences d'un site hôte;
- Les clubs qui souhaitent être un site hôte doivent s'enregistrer auprès du coordonnateur des Championnats régionaux en salle au plus tard le 1er février de l'année des Championnats. Le coordonnateur peut refuser les inscriptions tardives à son entière discrétion;
- Les sites qui n'ont pas de juge provincial pour arbitrer la compétition peuvent s'enregistrer comme site hôte « non-compétitif ». Les résultats des participants à des sites « non-compétitifs » doivent être publiés aux côtés des résultats des autres sites hôtes, mais ils doivent être identifiés comme participants « non-compétitifs ». Les athlètes qui concourent dans des sites « non-compétitifs » ne sont pas admissibles à des médailles, et les organisateurs de ces sites hôtes doivent s'efforcer de s'assurer que les participants sont conscients du statut « non-compétitif » du site.

##### ANN 3.4.3.2

Inscriptions individuelles

- Les athlètes individuels doivent s'inscrire au site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Les athlètes doivent déclarer leur division d'équipement et leur classe d'âge sur leur carte de pointage et les organisateurs doivent transférer ces informations sur le formulaire d'inscription avant le début du tir.
- Aucun changement ne peut être apporté à ces informations d'inscription une fois le tir commencé, à moins que l'athlète ait été inscrit dans une catégorie à laquelle il n'est pas réglementaire qu'il soit inscrit, conformément aux règles de Tir à l'arc Canada.
- Les athlètes peuvent s'inscrire plusieurs fois, à un ou plusieurs sites hôtes indiqués :
  - Des frais d'inscription distincts doivent être versés pour chaque inscription;
  - L'athlète s'inscrit chaque fois dans une division d'équipement différente;
  - L'athlète s'inscrit chaque fois dans la même classe d'âge;
  - Si un athlète s'inscrit plusieurs fois dans la même division d'équipement, ou dans plusieurs classes d'âge différentes, c'est son premier pointage dans chaque division ou classe d'âge qui comptera.
- Si un athlète s'inscrit à un site, mais ne soumet pas de carte de pointage, on doit lui attribuer « zéro » comme pointage, et cela doit être considéré comme le pointage de cet athlète pour cette compétition.
- Les athlètes qui ne peuvent pas participer à un des sites hôtes enregistrés parce qu'ils participent à un tournoi à l'étranger ou à un autre tournoi important au Canada, peuvent faire une demande écrite au coordonnateur, avant le 1er février, pour que les pointages qu'ils obtiennent à ce tournoi comptent pour les Championnats canadiens régionaux en salle, à condition que :
  - L'athlète soit aussi admissible à participer aux Championnats régionaux en salle;
  - L'épreuve à 18 mètres en salle qu'il doit tirer soit enregistrée auprès de World Archery.
    - ◆ *Remarque TAC* : Tir à l'arc Canada n'enregistre pas les compétitions organisées hors du Canada auprès de World Archery. Ceci doit être fait par l'association de ce pays qui est membre de World Archery. Les athlètes qui souhaitent tirer dans un site hors du Canada doivent

s'assurer que la compétition a été correctement enregistrée auprès de World Archery;

- L'épreuve doit être organisée au plus tôt sept (7) jours avant la première épreuve normalement programmée à un site hôte canadien et au plus tard sept (7) jours après la dernière épreuve normalement programmée à un site hôte canadien;
- Une copie de la feuille de pointage de l'athlète doit être envoyée, par télécopieur, courriel ou envoi postal, au coordonnateur des Championnats régionaux en salle dans les trois (3) jours suivant la fin de l'épreuve à l'étranger;
- Dans le cas d'une compétition comme les Jeux du Canada, qui concernent beaucoup d'archers, le coordonnateur des Championnats régionaux en salle peut autoriser ces athlètes à utiliser leurs pointages sans qu'ils en fassent la demande individuelle;
- Les Jeux provinciaux tenus dans la semaine précédant ou suivant l'événement peuvent être utilisés comme site pour les Championnats régionaux en salle de Tir à l'arc Canada, à condition que l'organisateur de l'événement ait inscrit celui-ci auprès du coordonnateur des championnats régionaux en salle à l'avance.

#### **ANN 3.4.3.3**

##### Inscription des équipes

- Les équipes doivent s'inscrire auprès du site hôte tel que prescrit par le directeur du site.
- Une équipe doit être formée et enregistrée avant qu'un quelconque membre de l'équipe tire une flèche marquante. L'inscription de l'équipe doit indiquer la catégorie de chaque athlète (âge, genre et division d'équipement) et seuls les pointages tirés dans cette catégorie peuvent être utilisés. Si la catégorie d'un membre de l'équipe n'a pas été spécifiée, le premier pointage tiré après l'inscription de l'équipe doit être utilisé.
- Un club peut enregistrer plusieurs équipes; cependant seule l'équipe du club ayant réussi le meilleur pointage sera admissible pour les prix.

#### **ANN 3.4.3.4**

##### Frais d'inscription – Sites hôtes

- Les frais d'inscription à Tir à l'arc Canada sont fixés de temps en temps par le comité de direction de Tir à l'arc Canada, à son entière discrétion.
- Des frais d'inscription tardive s'appliquent si l'inscription d'un site hôte est acceptée après le 1<sup>er</sup> février.

#### **ANN 3.4.3.5**

##### Frais d'inscription – Concurrents

- Les sites organisateurs peuvent exiger des frais raisonnables aux concurrents à leur entière discrétion.

#### **ANN 3.4.3.6**

Les invités peuvent s'inscrire et tirer avec les autres concurrents; cependant, les invités ne sont pas admissibles à recevoir des prix.

#### **ANN 3.4.4 Officiels**

##### **ANN 3.4.4.1**

Chaque site hôte doit nommer un directeur du site dont les responsabilités sont les suivantes :

- fournir les informations d'inscription pour le site au moins deux (2) semaines avant la compétition, incluant les noms du DdT et de l'arbitre;
- prévoir un logiciel de tableur et la disponibilité de courriel pour pouvoir soumettre les résultats au plus tard le lundi suivant la compétition;
- correspondre avec le coordonnateur des Championnats régionaux en salle tel que requis;

## Livre 2

### Compétitions



- afficher les résultats du tournoi sur le site ou au pavillon du club dans les deux (2) jours suivant la publication des résultats par le coordonnateur des Championnats régionaux en salle;
- répondre aux demandes et résoudre les problèmes liés aux cartes de pointage des athlètes en consultant la copie originale de la carte de pointage de l'athlète, que les organisateurs des sites doivent conserver.

#### **ANN 3.4.4.2**

Chaque site hôte doit nommer un directeur de tir. Le directeur de tir peut être un des arbitres. (voir TAC 2.2.10.5.1, Livre 1 Officiels concurrents).

#### **ANN 3.4.4.3**

Chaque site hôte est responsable d'assurer qu'au moins un arbitre provincial certifié arbitre au site hôte (voir [Article TAC3.11](#)); (voir TAC 2.2.10.5.1, Livre 1 Officiels concurrents).

- Un site hôte peut demander une exemption de l'exigence du statut d'arbitre provincial pour un arbitre local donné, en fonction de ses compétences. La décision au sujet de l'exemption est prise par le comité de direction de Tir à l'arc Canada et le président du comité des arbitres. Normalement, une exemption n'est accordée qu'une seule fois pour un arbitre donné.

#### **ANN 3.4.5**

Non utilisé

#### **ANN 3.4.6 Entraînement (pratique)**

Voir Livre 3, Chapitre 14, [Article TAC 14.1.1](#).

#### **ANN 3.4.6.2**

Les athlètes tireront sur les buttes de tir qui leur sont assignées pour l'entraînement officiel.

#### **ANN 3.4.7 Programme et protocole**

##### **ANN 3.4.7.1**

Le programme à chaque site hôte doit inclure :

- les horaires d'inscription;
- les horaires de l'inspection des équipements;
- les horaires d'entraînement (pratique);
- les horaires de la compétition.

##### **ANN 3.4.7.2**

Tel que requis, le tir peut avoir lieu en plusieurs séries à un site hôte : le changement de série ne doit pas interrompre les épreuves de 60 flèches et chaque série aura son propre entraînement immédiatement avant le tir des flèches de pointage.

#### **ANN 3.4.8 Attribution des blasons**

##### **ANN 3.4.8.1**

Les lignes de tirs et les attributions/positions des blasons sont attribuées à la discrétion des organisateurs.

##### **ANN 3.4.8.2**

Les numéros d'athlètes sont optionnels et à la discrétion du Directeur du site.

#### **ANN 3.4.9 Site, matériel et installations**

##### **ANN 3.4.9.1**

La zone du tournoi doit être disposée conformément au [Chapitre 7 – Disposition du terrain de tir – Épreuve de tir sur cible](#) comme pour un tournoi de distances courtes. Il doit y avoir des zones de division nettes entre :

- le terrain de tir;
- la zone pour les spectateurs, qui doit être clairement délimitée par une barrière;
- la zone des athlètes;

## Livre 2

### Compétitions



- le couloir des médias, le cas échéant.

#### **ANN 3.4.9.2**

Le comité d'organisation doit fournir un chauffage, un éclairage et une ventilation adéquats.

#### **ANN 3.4.9.3**

Il est interdit de fumer dans les salles pendant le tir.

#### **ANN 3.4.9.4**

Le comité d'organisation doit fournir des toilettes adéquates pour les hommes, les femmes et les personnes en fauteuil roulant, à distance raisonnable du terrain de tir.

#### **ANN 3.4.9.5**

Non utilisé

#### **ANN 3.4.9.6**

Il doit y avoir des places assises pour tous les athlètes, officiels d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente.

#### **ANN 3.4.9.7**

Le DdT doit être placé sur la ligne de tir.

#### **ANN 3.4.9.8**

Le site hôte doit fournir des blasons verticaux ou triangulaires triples et des blasons simples de 40 cm que chaque athlète peut choisir d'utiliser. L'athlète ne peut pas changer de type de blason (triple à simple ou vice versa) après avoir tiré sa première flèche marquante.

#### **ANN 3.4.10 Les dignitaires et journalistes**

##### **ANN 3.4.10.1**

Les dignitaires peuvent entrer dans la zone des athlètes à condition d'être escortés par un arbitre. Les dignitaires sont les représentants de Tir à l'arc Canada et des commanditaires, les membres du conseil d'administration de Tir à l'arc Canada, et d'autres personnes désignées par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada ou le comité d'organisation.

##### **ANN 3.4.11 Règles concernant la tenue vestimentaire**

Consulter la Section TAC 18 Règles concernant la tenue vestimentaire, Livre 3

#### **ANN 3.4.12 Chaperons**

##### **ANN 3.4.12.1**

Le comité d'organisation doit envisager de fournir des chaperons qualifiés pour aider les groupes de jeunes archers.

##### **ANN 3.4.12.2**

On s'attend à ce que les chaperons aident les jeunes athlètes à effectuer certaines tâches, comme notamment :

- retirer des flèches, trouver des flèches;
- conserver l'étiquette (Décorum) pendant la compétition;
- aider à faire l'enregistrement des pointages et le total des feuilles de pointage.

##### **ANN 3.4.12.3**

Les chaperons doivent s'abstenir d'influencer les athlètes pendant qu'ils tirent ou notent le pointage, et ils doivent attendre dans la zone des athlètes jusqu'à la fin du tir.

#### **ANN 3.4.13 Documents**

##### **ANN 3.4.13.1**

Le coordonnateur des Championnats régionaux en salle doit s'assurer que les informations relatives aux Championnats régionaux en salle affichées sur le site Web de TAC soient mises à jour de manière pertinente, et notamment qu'elles comportent un rappel qu'un code vestimentaire est en vigueur et doit être respecté.

## Livre 2

### Compétitions



#### **ANN 3.4.13.2**

Non utilisé

#### **ANN 3.4.13.3**

Tous les sites hôtes doivent utiliser une carte de pointage standard, telle que fournie dans la trousse d'inscription.

#### **ANN 3.4.13.4**

Le pointage doit être inscrit sur un duplicata de la carte de pointage, et l'athlète doit signer la carte et son duplicata. Les directeurs des sites doivent confirmer que les copies des cartes de pointage sont conformes, et en donner une à l'athlète et conserver les autres cartes jusqu'à ce que la date limite pour les corrections et les appels, après quoi ils doivent envoyer les cartes au bureau de Tir à l'arc Canada.

#### **ANN 3.4.13.5**

Les athlètes doivent aviser le directeur du site de toute erreur dans les pointages, dans la semaine suivant l'affichage des résultats sur le site Web de Tir à l'arc Canada. Dans les trois (3) jours suivant réception d'un avis d'erreur, le directeur du site doit aviser le coordonnateur des Championnats régionaux en salle par télécopieur ou courriel, en joignant une copie de la carte de pointage et une explication de la raison du changement.

#### **ANN 3.4.13.6**

Les directeurs des sites hôtes doivent faire rapport des résultats et fournir les autres documents indiqués dans la trousse d'information du site hôte.

#### **ANN 3.4.13.6.1**

Le rapport doit inclure le nom de l'arbitre qui a officié pendant l'événement et le rapport du tournoi de l'arbitre.

#### **ANN 3.4.14 Départage des égalités**

##### **ANN 3.4.14.1**

En ce qui concerne les Championnats régionaux en salle, comme il n'est pas possible d'organiser des tirs de barrage, les athlètes ou les équipes à égalité pour des médailles doivent tous recevoir la médaille et l'athlète ou l'équipe qui suit doit être classé(e) une place plus bas.

Commented [pg3]: carte de pointage (?)

---

**Annexe TAC 3.5 – Règles des Championnat canadiens de tir 3D en plein air**

Le contenu sera fourni dans la prochaine version du Livre des règlements de Tir à l'arc Canada.

---

**Annexe TAC 3.6 – Règles des Championnats canadiens de tir 3D en salle**

Le contenu sera fourni dans la prochaine version du Livre des règlements de Tir à l'arc Canada.

---

## **Annexe TAC 3.7 – Règles pour la Coupe Fred Usher**

Le contenu sera fourni dans la prochaine version du Livre des règlements de Tir à l'arc Canada.

## Annexe TAC 3.9 – Règles du tournoi postal en salle

### TAC 3.16.7.8

Le tournoi postal est une compétition multisites en salle de longue durée, qui a le format suivant :

- Une série d'épreuves canadiennes 300 tirées dans plusieurs clubs, et dont :
  - les résultats sont soumis toutes les semaines, et
  - la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a trois événements :
  - Un événement individuel par catégorie - les athlètes concourt dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - Un événement individuel par classe du tournoi postal - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, à l'intérieur d'une classe de tournoi postal assignée basée uniquement en fonction du pointage réussi, sans égard à la division d'équipement, l'âge ou le sexe. Des médailles d'or seront attribuées pour chaque genre; un total de 28 médailles d'or (14 par genre) pourra être remporté.;
  - Un événement par équipes de club – les athlètes participe en équipe, dans des catégories mixtes pour des médailles par équipes.

#### TAC 3.16.7.8.1

Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible distances courtes et Traditionnel, et toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de U10, s'appliquent.

#### TAC 3.16.7.8.2

L'équipe doit se composer d'au moins un (1) archer « doigts », d'au moins un (1) archer « déclencheur » et d'au moins un (1) archer des catégories para-archer, jeune ou femme.

### ANN 3.9.1 Événements

#### ANN 3.9.1.1

Les trois événements peuvent avoir lieu simultanément (voir [TAC 3.16.7.8](#) ci-dessus).

#### ANN 3.9.1.2

Un athlète peut concourir :

- Dans n'importe quel nombre de divisions de tir qu'il veut, à condition qu'il verse les frais requis pour chaque division distincte à laquelle il s'inscrit : mais
- Dans une seule classe d'âge conformément à l'[Article 4.2](#).

#### ANN 3.9.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

| Arc à poulies      | Toutes les autres divisions |
|--------------------|-----------------------------|
| Classe A (285-300) | Club 560 (280-300)          |
| Classe B (280-284) | Expert A (255-279)          |
| Classe C (265-279) | Expert B (230-254.)         |
| Class D (250-264)  | Bowman (205-229)            |
| Classe E (200-249) | Archer (175-204)            |
| Classe F (150-199) | Yeoman (125-174)            |
| Classe G ( 0-149)  | Tyro (0-124)                |

#### **ANN 3.9.1.3.1**

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme « non classifiés », et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classe l'année suivante. Cependant, si la condition physique de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

#### **ANN 3.9.1.4 Épreuve par équipes de club du tournoi postal**

##### **ANN 3.9.1.4.1**

Une équipe se compose de trois (3) ou quatre (4) membres du même club.

##### **ANN 3.9.1.4.2**

Les noms des membres de l'équipe doivent être envoyés au coordonnateur du tournoi postal en même temps que le premier pointage de l'équipe.

##### **ANN 3.9.1.4.3**

Aucun remplacement n'est autorisé. Les membres de l'équipe ne peuvent pas changer après que le premier pointage de l'équipe a été soumis.

##### **ANN 3.18.1.4.4**

La composition des équipes sera conforme à l'Article TAC 3.16.7.8.2.

##### **ANN 3.9.1.4.5**

Un club ne peut inscrire qu'une (1) seule équipe.

##### **ANN 3.9.1.4.6**

Un pointage d'équipe constitué du total des pointages de n'importe lequel des trois membres de l'équipe pour une épreuve 300 canadienne, peut être soumis chaque semaine civile complète (du lundi au dimanche) en autant que :

- Les six pointages doivent être soumis pour qu'une équipe soit admissible pour les médailles.

#### **ANN 3.9.2 Programme de l'événement**

##### **ANN 3.9.2.1**

Le tournoi postal commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 30 mars tous les ans.

##### **ANN 3.9.2.2**

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

#### **ANN 3.9.3 Inscription**

##### **ANN 3.9.3.0**

Pour pouvoir organiser le tournoi postal en salle, le club hôte doit être un club affilié à Tir à l'arc Canada.

- Certaines exceptions sont accordées pour des circonstances exceptionnelles (par exemple, les athlètes qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire aux États-Unis).

##### **ANN 3.9.3.1**

Les participants s'inscriront via le système d'inscription de Tir à l'arc Canada et informeront leur coordonnateur de club de leur inscription.

##### **ANN 3.9.3.2**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC quand il soumet les premiers pointages.

##### **ANN 3.9.3.3 Frais**

Il y aura des frais pour chaque athlète de la compétition individuelle de la compétition par équipe, tels que définis de temps à autre par Tir à l'arc Canada.

## Livre 2

### Compétitions



#### **ANN 3.9.3.3.1**

Les frais seront payés en ligne au moment de l'inscription.

#### **ANN 3.9.3.3.2**

Pour les athlètes qui ne sont pas en mesure de payer en ligne, les frais seront perçus par le secrétaire du tournoi postal.

Le secrétaire du tournoi postal remettra les frais au coordonnateur du tournoi postal de TAC avant la soumission du premier pointage de l'athlète.

#### **ANN 3.9.4 Documents**

##### **ANN 3.9.4.1**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

##### **ANN 3.9.4.2**

Le directeur du tournoi postal de TAC doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

#### **ANN 3.9.5 Soumission des pointages**

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

##### **ANN 3.9.5.1**

Un pointage d'une Épreuve canadienne 300 (30 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine civile complète (lundi à dimanche).

- Un seul tournoi postal canadien de l'épreuve 300 peut être tiré (tenté) par semaine civile (voir ANN 3.9.9.1).

##### **ANN 3.9.5.2**

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médaille.

##### **ANN 3.9.5.3**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre par courriel les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans la semaine après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 avril de l'année en cours.

#### **ANN 3.9.6 Officiels**

##### **ANN 3.9.6.1**

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

##### **ANN 3.9.6.2**

Arbitre - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un arbitre local ou supérieur ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission du coordonnateur du tournoi postal.

#### **ANN 3.9.7 Officiels d'équipe**

Ne s'applique pas

#### **ANN 3.9.8 Pratique**

#### **ANN 3.9.9 Programme et protocole**

##### **ANN 3.9.9.1**

Déclaration de l'épreuve - Les athlètes et les équipes doivent déclarer à l'arbitre local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une épreuve va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de l'épreuve soit tirée.

##### **ANN 3.9.9.1.1**

Avec l'accord du secrétaire du tournoi postal du club, il est possible de tirer une épreuve du tournoi postal dans un autre club, à condition que l'épreuve soit déclarée à l'avance auprès du secrétaire du tournoi postal et que toutes les autres règles du tournoi postal soient respectées.

#### **ANN 3.9.10 Attributions de blasons**

## Livre 2

### Compétitions



Les attributions de blasons sont à la discrétion du club hôte.

#### **ANN 3.9.11 Site, matériel et installations**

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en salle, tel que décrit au [Chapitre 7, Disposition du terrain de tir – tir sur cible](#).

#### **ANN 3.9.12 Les dignitaires**

Ne s'applique pas.

#### **ANN 3.9.13 Règles concernant la tenue vestimentaire**

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue vestimentaire.

#### **ANN 3.9.14 Les prix**

##### **ANN 3.9.14.1**

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification.

##### **ANN 3.9.14.1**

Dans le cas du tournoi postal, comme il n'est pas possible de procéder à des tirs de barrage pour briser les égalités, les individus et les équipes qui sont à égalité pour les médailles recevront tous leur médaille et les athlètes et équipes suivants seront classés une place plus basse.

##### **ANN 3.9.14.2**

Des épinglettes « soixante en six » sont aussi attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en deux volées consécutives. Les athlètes reçoivent une facture pour ces épinglettes.

## Annexe TAC 3.10 – Règles du tournoi postal en plein air

### TAC 3.16.7.9 Tournoi postal en plein air

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air de longue durée qui a le format suivant :

- Une série d'épreuves 720 tirées dans plusieurs clubs;
- Les résultats sont soumis toutes les semaines, et;
- La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux événements, tirés simultanément :
  - Un événement individuel par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
  - Un événement individuel par classe du tournoi postal les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe; un total de 14 médailles d'or (7 par genre) pourra être remporté.

#### TAC 3.16.7.9.1

Toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible en plein air et toutes les classes d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de U10, s'appliquent.

### ANN 3.10.1 Événements

#### ANN 3.10.1.1

Non utilisé

#### ANN 3.10.1.2

Un athlète peut concourir :

- Dans n'importe quel nombre de divisions de tir, à condition qu'il verse les frais requis pour chaque division à laquelle il participe :
- Dans une seule classe d'âge, conformément à l'[Article 4.2](#)

#### ANN 3.10.1.3

Une classification est attribuée à chaque athlète en fonction des pointages qu'il a réussis l'année précédente au tournoi postal, comme suit :

| Toutes les divisions | Pointages |
|----------------------|-----------|
| Club 700             | 700- 720  |
| Expert A             | 621 - 699 |
| Expert B             | 550 – 620 |
| Bowman               | 400 – 549 |
| Archer               | 250 – 399 |
| Yeoman               | 150 – 249 |
| Tyro                 | 0 - 149   |

#### ANN 3.10.1.3.1

Les athlètes qui n'ont pas participé au tournoi postal l'année précédente doivent participer comme « non classifiés », et sont classifiés pour les prix en fonction des pointages réussis pendant l'année en cours. Les athlètes qui reçoivent une classification pendant le tournoi postal doivent concourir dans cette classification l'année suivante. Cependant, si la condition physique

## Livre 2

### Compétitions



de l'athlète change beaucoup, cela peut être un motif de reclassification à la baisse. Les demandes de reclassification doivent être faites au coordonnateur du tournoi postal qui décidera de la nouvelle classification à son entière discrétion.

#### **ANN 3.10.1.4 Non utilisé.**

#### **ANN 3.10.2 Programme de la compétition**

##### **ANN 3.10.2.1**

Le tournoi postal commence le 1<sup>er</sup> juin et doit être terminé le 30 septembre tous les ans.

##### **ANN 3.10.2.2**

Le club hôte peut définir comme il veut le programme de tir.

#### **ANN 3.10.3 Inscription**

##### **ANN 3.10.3.0**

Pour pouvoir organiser le tournoi postal en plein air, le club hôte doit être un club affilié à Tir à l'arc Canada.

- Certaines exceptions sont accordées pour des circonstances exceptionnelles (par exemple, les athlètes qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire aux États-Unis).

##### **ANN 3.10.3.1**

Les participants s'inscrivent via le système d'inscription de Tir à l'arc Canada et informeront leur coordonnateur de club de leur inscription.

##### **ANN 3.10.3.2**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit s'inscrire auprès du coordonnateur du tournoi postal de TAC quand il soumet les premiers pointages, mais au plus tard le 15 juillet de l'année en cours. Le paiement à Tir à l'arc Canada doit être confirmé avant que la compétition soit officiellement inscrite.

##### **ANN 3.10.3.3**

Frais d'inscription - Il y a des frais d'inscription pour chaque athlète de la compétition individuelle, tels que fixés de temps en temps par Tir à l'arc Canada.

##### **ANN 3.10.3.4**

Le secrétaire du tournoi postal du club soumettra au bureau national, à l'attention du coordonnateur des tournois postaux de Tir à l'arc Canada, les frais requis pour chaque athlète au plus tard le 15 juillet, accompagnés du premier pointage de cet athlète, faute de quoi des frais de retard (25 \$) seront appliqués.

#### **ANN 3.10.4 Documents**

##### **ANN 3.10.4.1**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre les pointages sous la forme prescrite par le coordonnateur du tournoi postal de TAC.

##### **ANN 3.10.4.2**

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

#### **ANN 3.10.5 Soumission des pointages**

Le secrétaire du tournoi postal du club est responsable de soumettre les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC.

##### **ANN 3.10.5.1**

Un pointage d'une épreuve 720 (72 flèches) peut être soumis pour chaque athlète par semaine civile complète (lundi à dimanche).

- Une seule épreuve 720 de tournoi postale peut être tirée (tentée) par semaine civile (voir ANN 3.10.9.1).

##### **ANN 3.10.5.2**

Au moins six (6) pointages doivent être soumis pour qu'un athlète soit admissible aux médailles.

## Livre 2

### Compétitions



#### **ANN 3.10.5.3**

Le secrétaire du tournoi postal du club doit soumettre par courriel les pointages au coordonnateur du tournoi postal de TAC dans un délai (1) semaine après le jour où ils sont réussis, mais en aucun cas après le 30 octobre de l'année en cours.

#### **ANN 3.10.6 Officiels**

##### **ANN 3.10.6.1**

Tout club participant au tournoi postal de Tir à l'arc Canada doit nommer un secrétaire du tournoi postal.

##### **ANN 3.10.6.2**

Arbitre - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un arbitre local ou supérieur ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission coordonnateur du tournoi postal de TAC.

##### **ANN 3.10.7**

Non utilisé.

#### **ANN 3.10.8 Pratique**

À rédiger

#### **ANN 3.10.9 Programme et protocole**

##### **ANN 3.10.9.1**

Déclaration de l'épreuve - Les athlètes doivent déclarer à l'arbitre local ou au secrétaire du tournoi postal qu'une épreuve va être tirée pour le tournoi postal, avant que la première flèche de l'épreuve soit tirée.

##### **ANN 3.10.9.1.1**

Avec l'accord du secrétaire du tournoi postal du club, il est possible de tirer une épreuve du tournoi postal dans un autre club, à condition que l'épreuve soit déclarée à l'avance auprès du secrétaire du tournoi postal et que toutes les autres règles du tournoi postal soient respectées.

#### **ANN 3.10.10 Attributions de blasons**

Les attributions de blasons sont à la discrétion du club hôte.

#### **ANN 3.10.11 Site, matériel et installations**

Le site, les installations et le matériel doivent être tels que requis pour le tir sur cible en plein air, tel que décrit au [Livre 2, Chapitre 7 Disposition du terrain de tir – tir sur cible](#).

#### **ANN 3.10.12 Les dignitaires**

Ne s'applique pas.

#### **ANN 3.10.13 Règles concernant la tenue vestimentaire**

Le club hôte peut établir les règles concernant la tenue vestimentaire.

#### **ANN 3.10.14 Les prix**

##### **ANN 3.10.14.1**

À fin de la compétition, on fait la moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque athlète, et on attribue des médailles dans chaque division et chaque classification (Voir [Article TAC 6.2.4 Médailles](#))

##### **ANN 3.10.14.1**

Dans le cas du tournoi postal, comme il n'est pas possible de procéder à des tirs de barrage pour briser les égalités, les personnes et les équipes qui sont à égalité pour les médailles recevront tous leur médaille et les athlètes et équipes suivants seront classés une place plus basse.

##### **ANN 3.10.14.2**

Des épinglettes six-pour-soixante sont aussi attribuées aux athlètes qui ont réussi 60 points en une volée. Les athlètes doivent payer pour ces épinglettes.

Annexe TAC 3.11 – Règles des Coupes Canada Est et Ouest

**ANN 3.11.1 Événement**

Les Coupes Canada Est et Ouest sont des événements annuels importants de tir à l'arc sur cible organisés respectivement dans l'Est et l'Ouest du Canada :

- La Coupe Canada Est a lieu dans l'une des provinces suivantes :
  - Nouveau-Brunswick
  - Nouvelle-Écosse
  - Ontario
  - Île-du-Prince-Édouard
  - Québec
- La Coupe Canada Ouest a lieu dans l'une des provinces suivantes :
  - Alberta
  - Colombie-Britannique
  - Manitoba
  - Saskatchewan
  - Yukon

**ANN 3.11.2**

Le calendrier des événements des Coupes Canada Est et Ouest sera établi selon l'entente conclue entre le Comité d'organisation et le Comité des événements de Tir à l'Arc Canada.

- Les événements se dérouleront avant le Championnat canadien en plein air, de préférence au mois de juin, sur trois jours pendant une fin de semaine.
- Les Coupes Canada Est et Ouest n'auront pas lieu les mêmes fins de semaine.

**ANN 3.11.3**

Les Coupes Canada se dérouleront selon le format suivant :

- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir sur cible en plein air s'appliquent.
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf U10, U13 et U15, s'appliquent.
- Les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada seront regroupées dans chaque division d'équipement et genre comme suit pour les qualifications, les éliminatoires et les médailles :
  - U21 et Senior (21+)
  - U18 et 50+
  - Pour la division d'équipement arc nu, s'il y a moins de trois (3) athlètes dans une catégorie d'âge combinée, les athlètes seront regroupés davantage en une seule catégorie d'âge, c.-à-d. que tous les athlètes en arc nu concourront dans une seule catégorie d'âge.
- Calendrier de l'événement :
  - Jour 1 (vendredi) :
    - ◆ En matinée – pratique officielle et inspection de l'équipement;
    - ◆ En après-midi – pratique officielle et inspection de l'équipement;
    - ◆ En après-midi – épreuve 720 facultative (ne compte pas dans le classement pour les éliminatoires).

- Jour 2 (samedi) :
  - ◆ En matinée – épreuve 720 de qualification;
  - ◆ En après-midi – épreuve par équipe mixte.
- Jour 3 (dimanche) :
  - ◆ Éliminatoires individuelles et duels pour les médailles:
    - ◇ Pas de coupure, tous les concurrents accèdent aux éliminatoires :
    - ◇ Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus;
    - ◇ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications dans les catégories comptant moins de trois concurrents;
    - ◇ Les athlètes classifiés en paratir à l'arc seront classés et participeront aux éliminatoires dans la catégorie d'équipement équivalente non para.
      - Des médailles seront aussi attribuées aux athlètes classifiés en paratir à l'arc en fonction du classement établi à partir des résultats obtenus dans les qualifications.
    - ◇ Toutes duels sont tirées en même temps;
    - ◇ Les duels seront à élimination simple :
      - Les doubles éliminations canadiennes peuvent être une option si le calendrier le permet.
  - ◆ Remise des médailles.

Le calendrier de l'événement ci-dessus peut être modifié tel que convenu entre Tir à l'arc Canada et le comité d'organisation.

#### **ANN 3.11.3**

Le format de l'épreuve par équipe mixte sera le suivant :

- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc à poulies;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc recourbé;
- Seules les distances Senior seront tirées :
  - 50 m pour le tir à l'arc à poulies;
  - 70 m pour le tir à l'arc recourbé.
- Toutes les classes d'âge peuvent s'inscrire, U18, U21, Senior et 50+;

Les équipes seront classées en fonction du pointage total individuel qu'elles obtiennent dans l'épreuve de qualification 720.